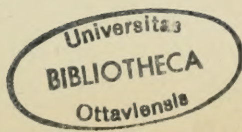


dec 22/69

Rare!

LE ROMAN

D'UN CONVENTIONNEL



DU MÊME AUTEUR

ŒUVRES HISTORIQUES

A LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

Les Conspirations royalistes du Midi sous la Révolution, un vol. in-16. 3 fr. 50

Histoire de la Restauration, un vol. in-16 (*Épuisé*).

CHEZ DIVERS ÉDITEURS

Le Cardinal Consalvi, in-18 (*Épuisé*).

Le Ministère de M. de Martignac, in-8°.

La Terreur Blanche, in-8° (*Épuisé*).

Le Procès des Ministres de Charles X, in-8° (*Épuisé*).

La Police et les Chouans, in-18.

Conspirateurs et Comédiennes, in-18.

Coblentz, in-8° (*Épuise*).

Les Émigrés et la Seconde Coalition, in-8° (*Épuisé*).

Les Bourbons et la Russie, in-8° (*Épuisé*).

Louis XVIII et le duc Decazes, in-8°.

La Conjuration de Pichegru, in-8°.

Une vie d'Ambassadrice au siècle dernier, in-8°.

Souvenirs de la Présidence du Maréchal de Mac-Mahon, in-18.

Histoire de l'Émigration, 1er vol. in-8°.

Le duc d'Aumale, un vol. in-8°.

Mémoires d'un gentilhomme du temps de Louis XIV, un vol. in-18.

531-04. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 6-04.



HÉRAULT DE SÉCHELLES
D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

15

LE ROMAN
D'UN
CONVENTIONNEL

HÉRAULT DE SÉCHELLES
ET LES DAMES DE BELLEGARDE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

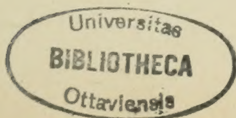
ERNEST DAUDET

Ouvrage contenant huit gravures hors texte.

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1904



AVERTISSEMENT

Dans les *Mémoires* qu'a publiés en 1865 le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry, sur la persécution religieuse dont, sous l'épiscopat de l'un de ses prédécesseurs pendant la Révolution, son diocèse avait été le théâtre, il rappelle en quelques lignes un épisode romanesque, où figurent à côté des dames de Bellegarde, héritières d'une ancienne maison de Savoie, deux membres de la Convention, appartenant au parti terroriste : Hérault de Séchelles et Philibert Simond. Comme gêné de nommer ces personnages et d'exhumer leur souvenir, le cardinal se contente de nous les désigner sans entrer dans les détails de

leur aventure. Mais, si peu qu'il en dise, il en dit assez pour inspirer le désir d'en savoir plus long à quiconque attache quelque prix aux épisodes qui, dans ces temps extraordinaires, se sont déroulés en marge de la grande histoire, et se plaît à y voir, plus encore que dans les événements publics, un moyen de mieux connaître les hommes et les mœurs.

Durant la période de la Terreur, ces épisodes ont été innombrables. Quoiqu'on en ait beaucoup raconté, il s'en faut qu'on les ait racontés tous. Ceux qui restent à découvrir réservent probablement des surprises. Ma conviction à cet égard m'a déterminé à essayer de tirer de l'oubli celui-ci dont aucun historien avant le cardinal Billiet n'avait parlé et dont aucun n'a parlé après lui si ce n'est par allusions brèves et confuses. Pour le reconstituer, j'ai dû me livrer à d'actives recherches, remuer en maints endroits cette poussière du passé, sous laquelle la vérité si souvent travestie par la légende attend avec patience qu'une main habile ou heureuse la fasse jaillir.

En dépit de mes efforts, je n'ose me flatter de l'apporter ici tout entière. Les orages qui, voici plus d'un siècle, ont passé sur notre pays et fauché tant d'existences ont de même anéanti des documents écrits à défaut desquels elles ne se présentent à nous qu'enveloppées de mystère. Néanmoins, le récit qu'on va lire, en même temps que, grâce aux papiers recueillis par mes soins, il rectifie et complète les assertions sommaires et par trop erronées du cardinal Billiet, offre un ensemble de révélations propres à donner des événements qu'il raconte comme des personnages qu'il met en scène une idée plus précise et plus exacte que celle qu'on avait pu s'en faire jusqu'ici.

Je ne revendique pour lui d'autre mérite que celui d'avoir porté un peu de lumière dans des ténèbres demeurées longtemps inexplorées, d'avoir ressuscité, dans le cadre d'un passé mémorable, empli d'agitations bruyantes et tragiques, des physionomies et des faits oubliés ou ignorés, et de s'être, en

les ressuscitant, assez rapproché de la vérité pour qu'on ne puisse prétendre qu'il y porte atteinte. Si parfois j'ai dû, à l'aide d'hypothèses, suppléer à des lacunes qu'il n'était pas en mon pouvoir de combler, il n'en est pas moins vrai que tout ce que j'ai affirmé est indéniable, ainsi qu'en témoignent les preuves que j'en peux fournir.

On ne saurait, me semble-t-il, exiger davantage de l'historien, surtout lorsqu'il s'est proposé moins encore de narrer en tous ses détails une aventure perdue jusqu'à ce jour dans la masse confuse des événements que d'en utiliser les péripéties pour imprimer plus d'exactitude au tableau de mœurs qu'il a eu l'intention de peindre[1]. E. D.

1. Les documents inédits qu'indépendamment des publiblications contemporaines, l'auteur a utilisés dans ce récit proviennent des sources suivantes : Archives Nationales, Dépôt de la Guerre, Archives de la Justice, Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, Archives des départements de la Savoie, de Seine-et-Oise, de Meurthe-et-Moselle; papiers conservés à la municipalité de Livry; communications reçues d'Épone (Seine-et-Oise), de Provins et de Chenoise (Seine-et-Marne); Archives impériales d'Autriche; Archives de Dresde. Nombreuses minutes notariales et papiers de famille.

LE ROMAN
D'UN CONVENTIONNEL

LIVRE PREMIER

LA GENÈSE D'UN TERRORISTE

I

UN GRAND MARIAGE SOUS LOUIS XV

Durant l'automne de l'année 1732, le bruit se répandit dans Paris que le lieutenant général de police, M. René Hérault, seigneur de Fontaine-Labbé et de Vaucresson, se mariait. Depuis quelques jours, il était allé déposer chez le portier des personnes avec qui il entretenait des relations une carte ainsi libellée : « M. René Hérault est venu pour avoir l'honneur de vous voir et de vous faire part de son mariage avec Mlle Hélène Moreau de Séchelles ». Ordinaire-

ment, les communications de ce genre étaient faites par les parents des futurs époux. Mais, alors âgé de quarante et un ans, n'ayant plus ni père ni mère, le lieutenant général de police avait dû s'acquitter lui-même du devoir que commandaient les usages.

L'union qu'il annonçait était réciproquement avantageuse. Jeune et charmante, sa fiancée était la fille aînée de Jean Moreau, seigneur de Séchelles, qui devint par la suite contrôleur général et dont de Luynes nous apprend dans ses Mémoires que la médecine du temps lui fit expier dans sa vieillesse ses fredaines de jeunesse et d'âge mûr par le traitement à la mode du bouillon de vipère [1]. Un frère de son père, Moreau de Massigny, avait été intendant du Hainaut. Il présidait au parlement de Paris la première Chambre des requêtes. Son cousin Moreau de Beaumont fut ultérieurement intendant du Poitou.

Hélène Moreau apportait en dot 300 000 livres,

1. Ce détail est mentionné dans un remarquable ouvrage paru en 1896 sous ce titre : *la Jeunesse de Bougainville et la guerre de Sept ans*, et non mis dans le commerce. L'auteur n'a pas inscrit son nom sur la couverture, mais il a signé la courte préface de son livre. Ce nom : René de Kerallain est celui d'un écrivain de mérite et d'un érudit pour qui l'histoire du XVIII[e] siècle n'a guère de secrets. Je dois à M. de Kerallain de précieux renseignements sur la veuve de René Hérault.

la terre de Séchelles en Picardie, dont ses parents ne conservaient que l'usufruit, une maison sise rue Neuve-des-Petits-Champs, une rente de 1 500 livres constituée au profit de Jean Moreau et de ses héritiers par les Barnabites du collège de Lescar près Loches, une autre rente de 750 livres sur les aides et gabelles, des diamants offerts par sa mère, évalués à 13 000 livres, et, enfin, 60 000 livres déposées par un oncle dans la corbeille de mariage.

L'apport du mari comprenait les terres de Vaucresson et de Fontaine-Labbé, une maison quai des Morfondus, une autre place Dauphine, des biens à Épone[1] près Mantes, deux contrats de rentes au capital de 100 000 livres, un brevet de retenue de 150 000 livres sur sa charge de lieutenant général de police, et enfin 100 000 livres en mobilier et vaisselle d'argent. En prévision de son décès survenant avant celui de sa femme, il constituait à celle-ci un douaire de 6 000 livres, complété par la jouissance du château de Séchelles. Les revenus assurés aux futurs époux

1. Le château d'Épone, dont il sera question dans la suite de ce récit, était entré en 1706 dans la famille Hérault par l'acquisition qu'en fit, de la marquise de Créqui, Louis Hérault, père du lieutenant général de police, qui était alors receveur général des Domaines et bois de la Généralité de Rouen.

devaient s'augmenter du traitement attaché aux fonctions qu'exerçait René Hérault et des bénéfices qu'au vu et au su de tous, procuraient alors les grandes charges de l'État à leurs titulaires.

Le contrat qui relate ces dispositions porte la signature de Sa Majesté Louis XV, dont le lieutenant général de police, grâce à son protecteur le cardinal Fleury, possédait la faveur et la confiance. Sous la signature royale, figurent celles de d'Aguesseau, de Chauvelin, de Phelypeaux-Maurepas, d'Orry, contrôleur général des finances, du duc et de la duchesse de Brissac, d'autres encore. La cérémonie religieuse eut lieu à minuit, dans l'église de Saint-Roch, paroisse de la mariée. Les époux rentrèrent ensuite à l'hôtel du mari, rue du Bouloi, où ils allaient vivre désormais.

A ne le considérer qu'au point de vue des avantages matériels, le mariage qui venait d'être contracté présentait un imposant ensemble de chances de bonheur. Du milieu de province, simple et patriarcal, où Hélène Moreau avait été élevée, il la transportait sur un vaste théâtre, le plus brillant du monde, à la source des plaisirs que donnent la fortune et le rang. Originaire d'Avranches, la famille dans laquelle elle entrait, n'était pas moins considérée que la sienne. En

faisant, en 1696, ses preuves de noblesse, le père de René Hérault avait pu établir qu'elle existait déjà en 1390; qu'en 1423, un chevalier Hérault avait figuré avec honneur parmi les défenseurs du Mont Saint-Michel; qu'un autre Hérault, passé au calvinisme, avait été général en Prusse, qu'un autre encore, ministre anglican, avait été nommé par Charles II, chanoine de Cantorbéry, en récompense de son dévouement à Charles Ier.

René Héraul promettait de porter plus haut encore la notoriété de son nom. Successivement secrétaire du prince de Conti, intendant de la généralité de Tours, avocat du roi et procureur général au Grand Conseil, il était entré au Conseil d'État pour être placé ensuite à la lieutenance générale de police. En ce poste, il s'était distingué et devait se distinguer plus encore [1]. Bien qu'il fût destiné à s'y faire beaucoup d'ennemis, et qu'ils se soient évertués à le présenter comme plus présomptueux que capable, il paraissait appelé au plus enviable avenir. Si

1. On doit à René Hérault d'utiles mesures d'édilité. C'est sous son administration que commencèrent à être transportées hors Paris les ordures ménagères. Il organisa la surveillance des bureaux de nourrices et des maisons de jeux, supprima les combats de chiens et de taureaux, et fit rendre obligatoire le repos du dimanche. C'est à lui que sont attribués le numérotage des maisons et la pose au coin des rues d'écriteaux indicateurs.

donc sa femme n'avait souhaité que des satisfactions d'orgueil, elle eût été complètement heureuse.

Mais, à dix-huit ans, on souhaite autre chose. A ces satisfactions dont la fragilité égale l'éclat, il est rare qu'une âme sensible ne préfère pas les délices de l'amour. Hélène Moreau ne les dédaignait pas, quoique sévèrement élevée, et cependant ne pouvait les attendre de l'homme à qui elle s'était unie, son mariage, comme la plupart de ceux de ce temps-là, ayant été, au plus haut degré, un mariage de raison.

Son mari avait le double de son âge. Il était veuf de Mlle Durey de Vieucourt, unique héritière d'un président au Grand Conseil, nièce de Mmes de Brissac et d'Aligre, morte à vingt-cinq ans de la douleur d'avoir perdu deux filles et un fils. Elle avait laissé à son mari un fils et deux filles. Il ne s'était remarié qu'afin de leur donner une mère. Sa nouvelle compagne se trouvait ainsi, à l'aube de sa vie conjugale, en face de lourdes responsabilités et de grands devoirs dont la naissance des trois enfants qu'elle mit au monde allait bientôt accroître le fardeau.

Mère de famille avant d'avoir pu être amante, elle dut se résigner à ne goûter d'autres joies que celles de la maternité. Et encore, ces joies,

durant les années qui suivirent, furent-elles traversées par des deuils cruels. En huit années, elle ferma les yeux tour à tour à deux de ses enfants et au fils qu'avait conservé René Hérault de son premier mariage. Elle vécut donc plus de jours tristes que de jours heureux.

Le caractère ombrageux de son mari n'était pas pour les éclairer ni les embellir. Dans ses rapports avec elle comme dans l'exercice de ses fonctions, il apportait plus de sévérité que de bonne grâce. S'absorbant dans les obligations de sa charge jusqu'à compromettre sa santé; condamné par les divisions religieuses qui existaient alors à prendre parti contre les jansénistes et à user de rigueur envers eux; entraîné par ses convictions à exagérer, en les exécutant, les ordres qu'il recevait; prodiguant les perquisitions, les lettres de cachet; sanctionnant les refus de sacrement et de sépulture; consacrant de longues heures à interroger les gens détenus à la Bastille; tourmenté enfin par des scrupules de conscience, qui le livraient incessamment à la crainte de n'en pas faire assez pour la défense de l'Église, de compromettre à la fois sa carrière et le salut de son âme, il n'apparaissait dans sa maison que pour y montrer un visage morose, préoccupé, assombri par les deuils, dévasté par

la maladie, et où se trahissaient souvent les colères que déchaînaient en lui les attaques de ses ennemis.

Ils ne lui épargnaient ni les railleries, ni les insinuations calomnieuses. Il avait beau faire saisir les écrits qu'il jugeait séditieux, témoigner de son horreur pour la liberté d'écrire, mettre l'embargo sur les *Nouvelles ecclésiastiques*, organe de la faction janséniste, jeter en prison tout ce qui lui semblait suspect, ses sévérités n'intimidaient pas les malveillants. Ils ne reculaient même pas devant les procédés les plus odieux, tel celui de mentionner dans leurs philippiques et leurs épigrammes, sous des formes injurieuses, le nom de Mme Hérault, la Hérault, comme ils disaient. C'est vers ce temps que circulent sous le manteau des chansons frondeuses dans le genre de celle-ci :

La Hérault dit à Savalet :
« Quelle est donc ton audace,
« Petit avocat au Châtelet,
« De convoiter femme en place,
« Moi femme d'un grand magistrat,
« Des plus zélés papistes
« L'arc-boutant du grand Loyola,
« Fléau des Jansénistes? »

Savalet répond à l'instant :
« Pardon, belle inhumaine,
« Si j'ai été trop en avant;
« J'en ai senti la peine.

« J'ai cru qu'avocat au parquet
« Comme chose certaine,
« Sur les membres du Châtelet,
« J'avais le droit d'aubaine. »

Si ces bouts rimés ne valent pas cher, ils témoignent cependant de la malveillance du parti janséniste pour le ménage Hérault et du désir d'atteindre le mari en lui inspirant des doutes sur la fidélité de sa femme. Il n'apparaît pas cependant que, pendant les premières années du mariage, la conduite de Mme Hérault ait justifié des soupçons d'infidélité ni que son mari ait douté d'elle. Mais, la confiance qu'il lui accordait ne dura pas. Bientôt, il prit ombrage des relations que sa femme entretenait avec des hommes de cour, et sa jalousie acheva de la détacher de lui.

Ses soupçons étaient-ils justifiés? Rien ne le prouve. Les rumeurs du temps, d'après lesquelles elle aurait eu des bontés pour le duc de Boufflers et le duc de Durfort, ne constituent pas une preuve, à moins qu'on ne veuille considérer comme parole d'évangile le dicton qui prétend qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Ce qui semble plus vrai, c'est qu'après n'avoir goûté qu'un bonheur rapide et intermittent, le ménage s'était complètement désuni. Il ne serait

donc pas étonnant qu'avide de compensations et de dédommagements, la jeune femme, contaminée par la démoralisation générale qui caractérise son temps, les ait cherchés hors de chez elle.

En ces tourments qu'on devine sans qu'il soit nécessaire de les décrire, il y eut cependant quelques rayons de soleil. René Hérault maria brillamment ses deux filles. L'aînée épousa M. de Marville, qui devait être un peu plus tard ministre de la Marine, après avoir succédé à son beau-père dans les fonctions de lieutenant général de police; la cadette épousa le comte de Polastron, duquel naquirent la charmante femme qui est entrée dans l'histoire sous le nom de duchesse de Polignac, l'amie de la reine Marie-Antoinette, et un fils qui devint le mari de cette délicieuse Louise de Polastron, l'amie du comte d'Artois dont la conversion date de sa mort.

Une joie plus grande encore fut donnée au ménage Hérault. Un fils venu au monde en 1737 combla le vide que ces mariages, d'une part, et, d'autre part, la mort avaient creusé dans la maison. Mais ce ne furent là que des éclaircies. La santé de René Hérault, devenue de plus en plus précaire, lui fit désirer un emploi moins

laborieux que celui qu'il occupait et qu'amis et ennemis déclaraient trop lourd pour lui. Il obtint alors du roi que son gendre Marville lui succéderait. Lui-même fut nommé intendant de la généralité de Paris.

Par malheur, déjà la mort planait sur lui. Atteint d'hydropisie, sa maladie s'aggravait de son état moral. Ses derniers jours furent troublés par des remords. Il se demandait si, dans sa conduite envers les jansénistes, il s'était toujours inspiré d'une saine justice, s'il n'avait pas abusé de son autorité. Il semblait parfois accablé par les reproches de sa conscience. Ces scrupules témoignaient de son exaltation maladive, car il avait toujours agi sous l'empire de convictions sincères autant qu'inébranlables. Il croyait la religion chrétienne menacée, et qu'il était tenu de la défendre.

« Quoi que vous écriviez, avait-il dit un jour à Voltaire, son camarade de collège, vous ne viendrez pas à bout de la détruire.

— C'est ce que nous verrons », avait répliqué Voltaire.

C'était donc entre René Hérault et l'esprit philosophique, destructeur de sa foi, une lutte sans merci. C'est parce qu'il voulait assurer la victoire à l'Église que ses coups avaient manqué

trop souvent de mesure et d'équité. Le traitement auquel le soumit un empirique qui s'était fait fort de le guérir précipita sa fin. Il rendit l'âme, le 2 août 1740, à l'âge de quarante-neuf ans, léguant à sa femme leur unique fils encore au berceau. Elle devait survivre à son mari pendant près d'un demi-siècle [1] et voir périr tragiquement ce fils et le fils de ce fils.

1. C'est par erreur que M. de Boislisle, à qui l'on doit de minutieuses et savantes recherches sur René Hérault, place la mort de sa veuve à la date de 1745. Elle mourut à Livry en 1798.

II

LES DÉBUTS D'UN SOLDAT

Après la mort de René Hérault, sa veuve paraît d'abord appliquée à se faire oublier. Retirée dans sa famille au château de Séchelles, elle s'y consacre tout entière à l'éducation de son enfant, s'efforçant de le rendre digne de la carrière que lui assurent, soit dans la magistrature, soit dans l'armée, les services de son père, et la faveur royale. Après avoir étudié son caractère et ses goûts, c'est à l'armée qu'elle le destine. Revenue à Paris, sa décision prise, elle en fait avertir le roi par les amis et les parents qu'elle compte à la cour. Jaloux de tenir ses promesses, le roi répond en accordant au fils de son ancien lieutenant général de police, quoiqu'il n'ait que onze ans, un brevet d'enseigne aux grenadiers de France[1]. C'est en 1750. En 1753, le jeune

1. *Archives de la Guerre.*

Hérault de Séchelles est promu au grade de capitaine dans les dragons de Caraman. Mais il ne paraît au corps que l'année suivante. Il y fait son stage.

En 1754, il est au camp de Sarrelouis; en 1755, au camp de Richemont près de Metz, dans l'état-major du général Chevert. Il a seize ans à peine. Mais sa précoce raison, ses qualités d'esprit, son activité corporelle le rendent digne du grade qu'il a obtenu. Avec lui se trouve un autre officier, fils et neveu d'amis intimes de sa mère et qui, à ce titre, est devenu, quoique ayant dix ans de plus que lui, son compagnon inséparable, son guide et son conseiller.

Cet ami de cœur du capitaine de Séchelles se nomme Louis-Antoine de Bougainville. D'abord destiné au barreau, il est ensuite entré dans l'armée, régiment de Picardie; il y jette les fondements de sa réputation future, qui commencera durant la campagne du Canada, et que consacrera ultérieurement son mémorable voyage autour du monde. Il a voué à la mère de son camarade et partant à celui-ci les sentiments les plus tendres. S'il écrit à Mme René Hérault, il l'appelle « Ma chère Maman »; c'est ce nom qui figurera dans les innombrables lettres qu'il lui écrit plus tard du Canada pour faire

parvenir au ministère de la Marine occupé par M. de Marville ses observations sur ce qu'il voit, sur ce qu'il entend et les réclamations que lui suggèrent les difficultés auxquelles il est en butte.

Peut-être, se demandera-t-on si tout a été purement filial dans les preuves d'affection qu'il a prodiguées à la veuve de l'ancien lieutenant de police, et il semble bien que les contemporains aient eu à cet égard quelques doutes. Quoique ayant dépassé la quarantaine, elle est encore charmante et susceptible d'inspirer une passion à un homme de vingt-cinq ans dont la tête et le cœur sont prompts à prendre feu. Mais contenue par le respect, l'affection qu'elle a inspirée ne nous apparaît qu'exprimée en des formes filiales, lesquelles permettent d'autant moins le soupçon que l'amitié qu'il témoigne au fils de sa chère Maman revêt un touchant caractère fraternel. C'est bien un frère et un frère aîné qu'il est pour son jeune camarade « Monsieur Bonhomme », ainsi qu'il dit quand il parle de lui, et de même, c'est bien un fils qu'il sera jusqu'au bout pour Mme Hérault.

La vie des camps à cette époque ne laissait pas d'être agrémentée de joyeuses distractions. Au camp de Richemont on recevait de nombreuses

visites mondaines; les comédiens de Metz venaient fréquemment donner le spectacle aux officiers; des baladins, arlequins, sauteurs de corde étaient appelés aussi pour récréer les troupes. Mais, à ces distractions, Hérault et Bougainville prenaient peu de part. Attachés à leurs devoirs et à leurs études, ils méritèrent que le jour où ils abandonnaient le camp pour rentrer à Paris, Chevert les couvrît de louanges : « M. Hérault m'a quitté cet après-midi pour prendre la route de Paris avec M. de Bougainville. Il n'est pas possible de dire plus de bien de quelqu'un et autant que ce jeune homme en mérite. Il ne m'a pas quitté d'un moment que pour travailler dans sa chambre. M. de Bougainville qui est avec lui est rempli de mérite et d'esprit. »

Ces éloges ne pouvaient qu'encourager les dispositions favorables du roi pour le fils d'un de ses anciens serviteurs. Le 8 août 1757, une place de Colonel étant devenue vacante par suite de l'avancement accordé à M. de Talleyrand, ce jeune homme y fut nommé avec promesse du commandement de Rouergue-Infanterie, dont il prit possession le 27 mai suivant. A cette occasion, l'ami du nouveau Colonel, Bougainville, arrivé déjà au Canada, écrivait de

Québec à Mme Hérault : « Nous le tenons ce régiment tant désiré. Je souhaite qu'il ait servi cette campagne et que la couronne de lauriers de M. Bonhomme soit cet hiver changée en myrthe. Je ne vois plus rien qui puisse arrêter le mariage; j'attends la nouvelle de son accomplissement. Que deviendra le nouveau ménage? Bonhomme nous quittera-t-il? Il n'y a donc point de roses sans épines? »

Il y avait en de tels débuts dans la carrière des armes de quoi satisfaire l'orgueil maternel le plus exigeant. Mais, à la légitime joie qu'en ressentait Mme Hérault se mêlèrent bientôt de poignantes angoisses. Entre l'Angleterre et la France avait éclaté la guerre dont l'histoire nous a transmis les péripéties, en la désignant sous le nom de guerre de Sept ans. L'Autriche et la Russie avaient pris parti pour la France; la Prusse pour l'Angleterre. Principal théâtre des opérations militaires, la Hesse et la Westphalie étaient en feu; les armées européennes y évoluaient avec des fortunes diverses, qui ne permettaient pas de prévoir la fin de cette sanglante conflagration. Il y avait donc lieu de supposer que le colonel de Séchelles ne tarderait pas à marcher à l'ennemi. Si cette éventualité était pour lui un sujet d'espérance, elle était

pour la mère un sujet de craintes et de terreur.

Cependant, ses appréhensions ne se justifièrent pas sur-le-champ. Une année après avoir inauguré son commandement, le colonel n'était pas encore désigné pour aller combattre. Au commencement de 1758, il arrivait avec sa mère à Saint-Malo, où habitait une jeune fille que depuis longtemps la prévoyance maternelle lui destinait.

Elle se nommait Marie-Marguerite Magon de la Lande. Le nom qu'elle portait fut jadis illustre à Carthage. Dans les temps modernes, il l'est devenu en Bretagne où, suivant la tradition, les Magon, d'origine espagnole, vinrent se fixer au XIVe siècle. Depuis cette époque, ils ont poussé de toutes parts de vivaces rameaux. Chacune des branches de cette maison a pris et celles qui survivent conservent encore le nom des terres qu'elles ont possédées. C'est ainsi que l'armorial français compte des Magon de la Balue, des Magon de la Blinaye, des Magon de la Lande, des Magon de la Gervaisais, des Magon du Bos, des Magon de Clos-Doré, des Magon de la Chipaudière, des Magon de l'Épinay, des Magon de la Giclais, des Magon de Terlaye, des Magon du Boisgarein, des Magon de la Vil-

lehague, des Magon de Coëtizac, des Magon de Saint-Elier, des Magon de la Vieuville, des Magon de la Villehuchet.

Tous ces Magon portent « d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un lion aussi d'or, couronné d'argent ». Ils ont pour devise : *Tutus Mago.* Ils ont donné à l'État de bons et zélés serviteurs, plusieurs conseillers au parlement de Paris et à celui de Bretagne, un directeur de la Compagnie des Indes, un gouverneur de Saint-Domingue et de toutes les Iles-sous-le-vent, un trésorier général des États de Bretagne, un grand nombre d'officiers de terre et de mer, dont deux lieutenants généraux, un Magon, Magon de Médine, devenu contre-amiral, est tué glorieusement à Trafalgar. On en compte jusqu'à sept parmi les victimes de la Terreur. C'est un Magon, Magon de la Gervaisais, qui sera l'adorateur platonique de la dernière des Condé. La branche Magon du Boisgarein s'allie par le mariage d'une de ses filles au prince de Savoie-Carignan, frère de Mme de Lamballe, officier au service de France, et les enfants issus de cette union sont reconnus aptes à monter sur le trône d'Italie en cas d'extinction de la branche régnante. Enfin, en 1724, une Magon de la Lande est entrée dans la maison des

Contades par son mariage avec Érasme de Contades, le futur maréchal de France.

En 1759, les Magon, pour ne parler que de ceux qui nous intéressent, continuaient à occuper de hautes situations. L'un d'eux, Jean-Baptiste Magon de la Balue, était fermier général et banquier de la cour. Il habitait Paris. Son hôtel de la place Vendôme était le rendez-vous des sommités sociales de son temps. Un de ses frères, Luc Magon de la Blinaye, est qualifié dans les tableaux généalogiques gentilhomme de la Vénerie du roi et lieutenant des maréchaux de France à Dinan. Une de leurs cousines, Nicole-Françoise Magon de la Lande, était la maréchale de Contades, dont le frère Nicolas-Auguste, trésorier général des États de Bretagne, résidait à Saint-Malo en cette qualité. Du mariage de ce frère avec une Grandville étaient nés trois enfants, un fils et deux filles, dont l'aînée par sa jeunesse, ses grâces et sa fortune avait suffisamment charmé Mme René Hérault lors de leur rencontre à Paris chez l'oncle Magon de la Balue, pour qu'elle se fût attachée à l'idée d'en faire sa bru.

Ici, entre en scène un nouveau personnage que des circonstances d'ailleurs assez confuses allaient associer de manière si étroite à la des-

tinée de la famille Hérault de Séchelles qu'il est indispensable de le présenter dès maintenant au lecteur avec quelques détails propres à le faire connaître. C'est du maréchal de Contades qu'il s'agit. Héritier d'une maison originaire de Narbonne, il était le petit-fils d'un Contades devenu sous-gouverneur de Gaston d'Orléans, moins encore par ses mérites, qui paraissent avoir été rares, que par la protection du connétable de Luynes, et le fils du marquis de Contades, maréchal de camp, grand-croix de Saint-Louis, que la part qu'il prit aux négociations qui précédèrent la paix de Rastadt avait mis en lumière. C'est de ce marquis de Contades qui fut l'ami de Villars que Saint-Simon ébauche en ces termes le portrait : « Homme d'un visage agréable, ayant su vivre recherché à Paris, à la cour, aux armées, de la plus utile et de la plus brillante compagnie ».

Né en 1704, son descendant Érasme de Contades s'était fait à la guerre une honorable réputation. Ses états de service [1] attestent qu'il la méritait. Ils relatent à son actif quelques beaux faits d'armes : à la bataille de Parme (1734) où il fut blessé, après avoir vu tomber autour de

1. *Archives de la Guerre.*

lui vingt-sept officiers du régiment de Flandres qu'il commandait; à celle de Guastalla qui suivit; pendant la campagne de Corse (1740); aux sièges de Menin, Ypres, Furnes et Fribourg (1744); aux prises de Vilvorde et de Bruxelles (1746), et, pour tout dire, dans la plupart des actions militaires de son temps. Aussi, était-il devenu populaire dans l'armée, ainsi qu'en témoigne ce couplet d'une chanson que répétaient volontiers les troupes pendant leurs marches :

A la tête de nos brigades,
Sont gens de mérite infini :
La Mothe, Lautrec et Contades,
Bressé et Colbert de Croissy.
Les ayant tous cinq à notre tête,
Pouvons-nous manquer en ce jour
D'avoir notre tour?
Luron, lurette.

Un avancement justifié par sa bravoure l'avait porté, en 1745, au grade de lieutenant général. Ayant rempli pendant la paix les fonctions d'inspecteur général des armées, il venait d'être mis, en 1757, à la tête de celle d'Allemagne, où devait bientôt venir le trouver la dignité de maréchal de France.

Homme de droiture et d'honneur, on ne peut guère lui reprocher que de s'être montré soi-

gneux à l'excès de ses intérêts. Largement pourvu d'emplois, de traitements, de pensions, il semble n'avoir jamais été satisfait, avoir beaucoup demandé et beaucoup obtenu, grâce à la faveur dont il fut également l'objet sous Louis XV et sous Louis XVI. En 1788, âgé de quatre-vingt-quatre ans, il sollicitait encore, et titulaire du gouvernement de l'Alsace, il parvenait à se faire accorder en échange celui de la Lorraine qu'il considérait comme plus lucratif[1]. Comme nous l'avons dit, il avait épousé en 1724 une Magon de la Lande. La jeune fille sur laquelle Mme Hérault venait de jeter son dévolu pour en faire l'épouse de son fils était donc sa nièce, ce qui pour le colonel qui recherchait son alliance était d'un prix infini.

Est-ce sous les auspices des Contades que le colonel de Séchelles fut présenté à la famille Magon? Ne dut-il, au contraire, leur puissante protection qu'au mariage qui faisait de lui leur allié et lui assurait l'appui d'un maréchal de France influent et respecté? Nous n'avons pu le

1. Les événements qui suivirent et son grand âge l'empêchèrent d'en prendre effectivement possession. Il résulte de recherches aux Archives de Nancy qu'il ne parut pas dans cette ville, où il n'existe d'autre souvenir de lui que la minute des compliments que lui adressa, le 21 juin 1788, la municipalité.

découvrir. Mais, dès ce moment, la protection de l'illustre soldat lui fut acquise. On la verra bientôt s'étendre sur la jeune femme en des conditions aussi bizarres que mystérieuses.

Le mariage, auquel Mlle Magon, séduite par ce colonel de vingt ans, avait joyeusement consenti, fut célébré le 11 avril 1758 au château de la Chipaudière, près de Saint-Malo, où, trente-quatre ans avant, le maréchal avait été marié et où l'on peut voir encore sa chambre toujours tendue des tapisseries en cuir de Cordoue, qui la décoraient alors. Les époux ne demeurèrent ensemble que quelques mois. Le 18 février suivant, le maréchal dut reprendre le commandement de l'armée d'Allemagne et le colonel de Séchelles, celui de son régiment qui faisait partie de cette armée. Mme de Séchelles, après son mariage, s'était rendue en Picardie. Elle y resta confiée à sa belle-mère, ne voyant son mari qu'à de rares intervalles.

Du fond de leur solitude, les deux femmes suivirent avec angoisse les péripéties de la campagne qui venait de s'ouvrir. Ces péripéties, de jour en jour, se multipliaient et s'aggravaient. Les combats se succédaient sans modifier la situation des belligérants. Plusieurs semaines s'écoulèrent ainsi, et Mme de Séchelles venait de

déclarer à sa famille qu'elle était grosse, lorsque, au commencement d'août, lui arriva la douloureuse nouvelle de la défaite qu'à Minden, en Westphalie, le duc Ferdinand de Brunswick avait fait subir, le 1er du même mois, à l'armée commandée par le maréchal de Contades.

III

LA BATAILLE DE MINDEN

Les résultats de cette défaite étaient désastreux pour nos armes. Sur 12 240 hommes engagés, 2 977 avaient été tués, dont 130 officiers. On comptait 1 450 blessés, prisonniers ou disparus, parmi lesquels des officiers au nombre de 182. Sur cette liste où les noms d'illustres héritiers de la noblesse française : Chimay, La Fayette, La Murinais, Montmorency, Sabran, Maugiron, Poyanne et tant d'autres étaient inscrits en lettres de sang, figurait le colonel de Séchelles. En chargeant les Anglais à la tête de son régiment, il avait reçu deux coups de sabre sur le crâne et était tombé au pouvoir de l'ennemi. Ses soldats, bien que leurs rangs fussent décimés par la mitraille, étaient parvenus à le délivrer et l'avaient transporté aux ambulances

encombrées déjà de blessés et de morts, où, dans la panique générale causée par cette défaite inattendue, les médecins ne pouvaient prodiguer à ce qui vivait encore que des soins hâtifs et insuffisants.

Désespérées, sa femme et sa mère partirent aussitôt pour Paris, afin d'être plus à portée de recevoir des nouvelles. Elles trouvèrent la capitale en proie au plus violent émoi. Ce qu'on racontait d'un événement qui rappelait Rosbach y avait jeté la consternation. Les familiers du maréchal de Belle-Isle, ministre de la Guerre, colportaient le contenu des lettres qu'il avait reçues de Contades et d'un de ses lieutenants, le marquis d'Armentières. « Je viens d'être battu, écrivait le premier. Je suis forcé de passer le Weser pour me retirer par la Hesse. » D'Armentières entrait dans plus de détails : « Nous avons attaqué ce matin les ennemis et ils nous ont battus. La cavalerie, la gendarmerie et les carabiniers ont beaucoup perdu. Nous avons attaqué de l'infanterie anglaise qui nous a bien entamés sans pouvoir la défaire. Il n'y a que trois ou quatre escadrons des ennemis qui aient paru. On a déterminé de se retirer en Hesse par la rive droite du Weser. Nous allons marcher toute la nuit. »

Naturellement, comme il arrive toujours en pareil cas, on exagérait l'importance du désastre. On parlait de quinze mille morts. On traçait de la retraite commencée le tableau le plus sinistre. On la représentait comme une fuite désordonnée qui nous faisait perdre tout le terrain conquis. On voyait déjà les Anglais et les Prussiens passer la frontière dépourvue de défenseurs. Maintenant qu'on commençait à connaître la composition des troupes qui avaient pris part à l'action, on se demandait, sans parvenir à se l'expliquer, comment « soixante escadrons de la première cavalerie de l'Europe, combattant en plaine, n'avaient pu rompre et refouler neuf ou dix bataillons d'infanterie, tandis que, quelques instants après, une poignée de cavalerie ennemie avait mis en déroute quatre brigades d'infanterie[1] ».

Les adversaires du maréchal de Contades dénonçaient son incapacité, accusaient l'insuffisance et la défectuosité de ses dispositions, lui faisaient honte d'avoir laissé saisir ses équipages et jusqu'à sa correspondance. Le ministre de la Guerre, Belle-Isle, bien que disposé à le défendre, lui écrivait : « J'ai, je vous l'avoue, toujours sur

1. Belle-Isle à Contades, 11 août 1759, *Archives de la Guerre.*

le cœur la perte de vos gros équipages, qui sûrement n'auraient pas été pris si chacun avait fait ce qu'il pouvait. Je partage de tout mon cœur ce que vous y avez perdu personnellement. Je suis véritablement peiné de tous vos papiers et de ceux de M. de Monteynard. Vous me permettrez de vous dire que, pour un homme aussi prudent que vous l'êtes, il ne faut jamais laisser des papiers, dans les circonstances où vous vous êtes trouvé, éloignés de votre personne. J'ai appris cela des premiers généraux, sous lesquels j'ai servi. Il faut toujours, en pareil cas, les mettre avec le Trésor, qu'on a toujours en garde particulière et qu'on a toujours soin de faire passer en sûreté. Je l'ai toujours pratiqué dans ma marche de Prague, où ils étaient toujours après le Trésor, avec ordre à un secrétaire d'y mettre le feu en cas de malheur. Je voudrais de tout mon cœur vous avoir fait part plus tôt de cette anecdote[1]. » Les amis de Contades protestaient, imputaient au duc de Broglie, qui commandait sous ses ordres, la responsabilité de l'échec, lequel, disaient-ils, était uniquement dû au mauvais vouloir apporté par ce général dans l'exécution du plan arrêté la veille par le conseil de

1. Belle-Isle à Contades, 13 août 1759, *Archives de la Guerre.*

guerre où avait été discutée l'opportunité de la bataille et où on avait décidé de la livrer. C'est parce que de Broglie n'avait pas obéi qu'à les en croire, Contades avait été battu.

Les papiers et lettres du temps témoignent de la vivacité des débats auxquels cette question donna lieu. Il ne semble pas d'ailleurs que, ni à se moment, ni depuis, et pas plus dans le public d'alors que dans les conseils du roi, elle ait été résolue. Belle-Isle, dans ses lettres à Contades, affecte de lui donner raison et déclare que le roi est de son avis. Mais, Belle-Isle n'aimait pas les de Broglie. Il n'ignorait pas que ceux-ci le lui rendaient, et peut-être son opinion n'est-elle pas désintéressée. D'autre part, les raisons que lui oppose de Broglie ont leur éloquence. Elles seraient probantes si l'on n'y pouvait objecter que celles de Contades ne le sont pas moins.

Sous le coup de l'événement, le roi Louis XV donna tort à Contades. C'est à Choisy, le 6 août, qu'il apprit la nouvelle du désastre.

« J'en étais à cent lieues! » s'écria-t-il douloureusement.

Puis, ayant eu connaissance des plaintes de Contades contre son lieutenant, il ordonna qu'elles fussent soumises à l'examen de son conseil réuni sous sa présidence. Ce conseil se tint,

le 12, au château de Bellevue. Le roi y vint à un retour de chasse, impatient et nerveux; il n'aimait pas les affaires difficultueuses. Les allégations de Contades et celles de Broglie furent discutées et finalement, il vota pour ce dernier en faveur de qui sa seule voix constitua la majorité. Depuis ce jour, il ne toléra pas que ce débat se rouvrît en sa présence. C'était avouer qu'il avait voté sans conviction et pour en finir. Il le prouva d'ailleurs en continuant ses grâces à Contades, bien qu'il eût promu de Broglie à la dignité de maréchal de France.

Quelques années plus tard, un Anglais, le général Clarke, vint frapper à la porte de celui-ci.

« J'ai fait la guerre de Sept ans dans l'armée des Alliés, monsieur le Maréchal, lui dit-il, et comme il y a dans cette guerre des évènements dont je n'ai pu deviner les causes, j'ai pensé que vous pourriez m'éclairer à cet égard. C'est pour cela que je vous demande l'hospitalité pendant trois jours. »

De Broglie se prêta complaisamment à ce que son visiteur attendait de lui et, comme nous dirions aujourd'hui, se laissa interviewer.

« Vingt fois, je l'ai ramené sur la bataille de Minden, racontait Clarke après ces entretiens;

je l'ai pressé, je l'ai embarrassé; mais, je n'ai pu lui arracher un mot instructif; il ne m'a donné que des détails. »

Il partit sans que ses doutes eussent été dissipés. Il le confessa au Maréchal lui-même en prenant congé de lui :

« Je ne saurais assez vous remercier de l'accueil que vous m'avez fait et surtout des éclaircissements que vous m'avez donnés sur tant de points que je n'entendais pas et qui sont maintenant fort intelligibles pour moi. Mais, cependant, monsieur le Maréchal, pardonnez à ma franchise : Minden n'est pas clair [1].

« Minden n'est pas clair » resta longtemps une expression usitée à Berlin et ailleurs. A Paris même, l'opinion publique demeura hésitante entre les affirmations réciproques de Contades et de son rival. En 1760, lorsque après le combat de Corback et des explications très vives avec le duc de Broglie, le comte de Saint-Germain quitta l'armée et prit sa retraite, on fit circuler le quatrain suivant où il apparaît clairement que tout le monde n'était pas également convaincu que de Broglie eût le droit de décliner la responsabilité de la défaite de Minden.

1. Courcelles, *Dictionnaire historique des généraux français*, t. III.

Avec Saint-Germain l'on demande
Pourquoi tant de difficultés.
Broglie a-t-il peur qu'on lui rende
Ce qu'à Contades il a prêté?

Dans son *Précis des guerres de Frédéric*, Napoléon parlant de Minden se prononce avec encore plus de netteté sur le différend survenu entre les deux maréchaux. « A la pointe du jour, écrit-il, le duc de Broglie chargé de l'attaque décisive prétendit que l'ordre qui lui avait été expédié la veille n'était pas exécutable, que l'ennemi s'était renforcé; il engagea une légère canonnade, se rendit auprès du maréchal de Contades et les heures s'écoulèrent en vaines discussions, ce qui donna le temps au duc Ferdinand de renforcer sa gauche, qui eût été écrasée si le duc de Broglie avait vivement exécuté son ordre. Ce général fut coupable; il était mal disposé et jaloux de son chef. »

De nos jours, dans son beau livre : *Le Secret du Roi*, l'éminent et regretté duc de Broglie a pris parti pour celui des acteurs dont il portait le nom :

« Voulant profiter de la victoire de Bergen pour pénétrer dans l'intérieur de l'Allemagne, raconte-t-il, Contades se hâta de passer lui-même le Rhin au-dessous de Cologne, rallia la

division de Broglie et toute l'armée réunie s'avança ainsi le long du Weser jusque dans l'intérieur de la Westphalie, poussant devant elle l'épée dans les reins le prince Ferdinand.

« A la fin le prince, arrivé à la hauteur d'Osnabruck, se lassa de reculer toujours, fit tête et vint offrir la bataille à l'armée qui le poursuivait, le 31 juillet, en face de Minden sur le bord même du fleuve. Le duc de Broglie faisant la droite de l'armée française était chargé de garder le fleuve et l'on pensait qu'il recevrait ou engagerait la première attaque. Le prince Ferdinand trompa son attente en se précipitant au contraire dès le commencement de l'action vers le centre et la gauche où l'infanterie n'avait pas eu le temps de se mettre en ligne et où il ne trouva que de la cavalerie qu'il mit aisément en déroute... Contades cria très haut que de Broglie avait engagé trop tard l'action, l'avait poussée mollement pour le laisser dans l'embarras. » Le narrateur que nous citons ajoute qu'en cette triste journée, tout s'était passé de manière à faire ressortir l'incapacité de Contades.

Évoquer ces appréciations plus ou moins proches de l'événement qui les a suggérées, c'est marquer combien fut vive la querelle au lendemain de l'échec dont personne ne voulait

endosser la responsabilité. A vrai dire, si cette querelle passionnait la ville et la cour, elle laissait indifférentes Mme Hérault de Séchelles. Toutes à leur douleur et au regret de ne pouvoir elles-mêmes prodiguer des soins à leur cher blessé, elles maudissaient la distance qui les séparait de lui et attendaient anxieuses les courriers du maréchal de Contades.

L'un d'eux cependant les rassura. Le colonel était à Cassel, où l'avait fait transporter le maréchal, avec MM. de Poyanne et de Maugiron. « Ils sont aussi bien qu'ils puissent être. » Elles le crurent sauvé, et s'en montrèrent d'autant plus heureuses qu'on leur rapportait que le Roi réservait à M. de Séchelles l'intendance d'Alsace pour le cas où le jeune officier serait empêché par ses blessures de rester au service. Mais il était écrit que leurs espérances ne se réaliseraient pas. L'état du blessé s'aggrava.

Le 16 août, Contades écrivait : « La fièvre qui s'est jointe à la blessure de M. de Séchelles continue avec des redoublements, ce qui le met en grand danger ». Un tel avis ne laissait que peu d'espoir. Les craintes qu'il exprimait se réalisèrent le surlendemain. Le ministre de la Guerre en fut averti par M. de Cornillon, un des lieutenants de Contades : « M. de Séchelles est mort

ce matin. M. le Maréchal en est au désespoir. C'est une perte; c'était le plus joli sujet du monde. »

Vingt-quatre heures plus tard, dans une lettre au ministre de la Guerre, Contades confirmait la triste nouvelle : « M. de Séchelles mourut hier. Sa blessure n'avait pas paru dangereuse; il s'y est joint une fièvre putride et tous les soins de MM. Richard et Andouillet ont été inutiles. C'est grand dommage; c'était un excellent sujet. Vous connaissez mon attachement pour sa famille et vous jugerez facilement de l'étendue de ma douleur ». Au reçu de cette lettre, Belle-Isle envoya ses condoléances : « Je suis véritablement affligé de la mort de M. de Séchelles et je partage de tout mon cœur toute celle que vous ressentez vous-même. Je viens de voir ses parents qui sont arrivés de Séchelles où ils étaient. Vous comprendrez mieux leur état que je ne vous l'exprimerais [1]. »

Il était inexprimable en effet et jamais désespoir ne fut plus légitime que celui des deux femmes qui pleuraient le jeune héros : la mère à qui la vie avait prodigué déjà tant de cruelles épreuves et l'épouse de dix-sept ans, irrépara-

1. *Archives de la Guerre.*

blement atteinte dans son amour à l'aube même de son bonheur et au moment d'accoucher. En outre, le nom que portait l'objet de leurs regrets s'éteignait avec lui. Il ne pouvait revivre que si l'enfant à naître était un fils. C'est un fils qu'assurément a souhaité d'avoir la veuve du colonel de Séchelles et il n'est pas douteux que la veuve de René Hérault s'est associée à ce souhait. Mieux eût valu pour elles cependant que ce fils ne naquît jamais. Elles n'eussent pas connu les tourments, les angoisses et la douleur que leur réservaient, à trente ans de là, les agitations de sa vie et sa mort non moins tragique que celle de son père, mais non relevée par le même héroïsme.

IV

A L'ENTRÉE DE LA VIE

Il vint au monde à Paris dans les premières semaines de 1760. A ce moment, le maréchal de Contades, après avoir remis son commandement d'Allemagne au duc de Broglie nommé maréchal de France, avait obéi aux ordres qui le rappelaient, sans que ce rappel eût revêtu cependant le caractère d'une disgrâce. Un grand poste lui était promis. Dans un repos nécessité par ses longues fatigues, mais attristé par une grave maladie de sa femme, due à la commotion cérébrale qu'elle avait subie en apprenant le désastre de Minden et qui devait jusqu'à la fin de sa vie, c'est-à-dire pendant plus de trente ans, la maintenir dans un état d'enfance, il attendait un gage positif de la confiance que le roi et Mme de Pompadour ne cessaient de lui témoigner. Tout

porte donc à croire qu'il était à Paris lorsque Mme Hérault de Séchelles accoucha et qu'à cette époque, s'éveilla la sollicitude paternelle dont on le vit bientôt entourer le nouveau-né.

Celle qu'on le voit aussi, à la même date, prodiguer à la mère, sa nièce par alliance, avait-elle une origine plus ancienne? Datait-elle du temps où, à Saint-Malo, il s'était rencontré avec Mlle Magon de la Lande encore enfant? N'était-elle au contraire que la conséquence naturelle de l'intérêt qu'il avait porté au colonel de Séchelles et qu'après la mort de celui-ci, il entendait continuer à sa veuve? Fut-elle le fruit de la catastrophe qui avait frappé son foyer dans la personne de la Maréchale et du besoin de chercher dans une affection féminine un dédommagement à cet irréparable malheur? Tout à cet égard demeure doute et mystère, et, encore que la question eût mérité d'être élucidée, ne fût-ce que pour établir quelles influences ataviques se sont exercées sur le dernier des Séchelles, on en est réduit à se contenter de ce que nous a légué sur ce point une tradition familiale ininterrompue jusqu'à nos jours et que n'ont jamais mise en doute ceux qui étaient le mieux placés pour en contester ou en affirmer la vérité. Si cette tradition est fondée, la sollicitude du Maréchal pour

la mère et pour l'enfant s'explique. Elle aurait tenu au droit qu'il avait de se croire le père de l'héritier des Hérault.

On ne saurait méconnaître ce qu'une telle supposition présente d'invraisemblable, alors qu'à l'époque où commence à s'exercer la sollicitude qu'elle prétend expliquer, le Maréchal avait cinquante-six ans et Mme de Séchelles dix-sept. Elle ne vaudrait même pas de fixer plus longtemps l'attention, si certains faits probants ne venaient la corroborer, et notamment celui-ci : c'est qu'à dater de la naissance de Jean Hérault, sa mère devenue veuve et le Maréchal, qui vivait quasi séparé de sa femme, ont associé leurs vies aussi étroitement que le permettaient les convenances.

Quand ils sont à Paris, ils se voient tous les jours. Lorsque le Maréchal réside dans ses terres de Montgeoffroy, Mme Hérault et l'enfant sont fréquemment auprès de lui. Dans le château qu'il a fait reconstruire, ils ont leur appartement à demeure [1]. En 1767, l'enfant ayant atteint sa septième année, le Maréchal veut posséder son portrait. Il le commande au peintre Drouais [2]. Puis, lorsqu'en 1788, la grand'mère

1. La chambre de Mme Hérault de Séchelles au château de Montgeoffroy existe encore et a conservé son nom.

2. Ce portrait que nous reproduisons existe en double. Il

Hérault ayant vendu le château de Séchelles va s'installer définitivement avec sa belle-fille dans sa propriété de Livry, aux environs de Paris, le Maréchal y vient vivre aussi souvent et aussi longtemps qu'il le peut. Lui-même possède une terre à Livry. Elle avait appartenu en dernier lieu au duc de Lorges, beau-frère de Saint-Simon, à la marquise de Plessis-Bellière, à M. de Boisandré et c'est de ce dernier qu'il l'a achetée[1]. Mais, il y réside peu et loge de préférence sous le même toit que son amie. C'est là qu'il se réfugiera, la Terreur venue; là qu'il sera arrêté en 1793 et là enfin qu'en 1795, il mourra entre les bras de Mmes Hérault, dont il a partagé la douleur quand le fils de l'une, petit-fils de l'autre, a péri sur l'échafaud.

Ces faits sont indéniables. Ils obligent à conclure ou que la tradition dont nous avons parlé exprime la vérité ou qu'une amitié constante et tendre a été dénaturée par la légende. L'une comme l'autre de ces interprétations explique d'ailleurs également l'affection du maréchal pour le futur conventionnel. C'est tout ce qu'il y a lieu

est dans la famille de Contades, et chez Mme la duchesse de Polignac, qui nous a gracieusement autorisé à en publier la reproduction.

1. *Livry et son abbaye*, par l'abbé A.-E. Genty, Paris, 1893.



HÉRAULT DE SÉCHELLES, enfant.
D'après un portrait de Drouais
appartenant à Mme la Duchesse de Polignac.

d'en retenir, sans chercher davantage à savoir si dans les veines de Hérault de Séchelles, cet apôtre du terrorisme persécuteur et brutal, et qui l'a fougueusement prôné, coulait seulement le sang du lieutenant général de police qu'on vit pratiquer contre ses justiciables tant de procédés inquisitoriaux, ou s'il s'y est mêlé quelques gouttes de celui que tenait le maréchal de Contades de son aïeul, ce sous-gouverneur de Gaston d'Orléans, duquel ses contemporains ont dit que son élève n'apprit de lui qu'à jurer[1].

La carrière des armes avait trop peu réussi à la famille Hérault de Séchelles pour qu'elle songeât à diriger de ce côté son unique héritier. Sa mère le destina à la magistrature. Non moins qu'à l'armée, il était assuré d'y faire rapidement un brillant chemin, grâce aux souvenirs de son grand-père comme aussi grâce au goût très vif que, de bonne heure, il manifestait pour les belles-lettres, le droit et toutes les choses intellectuelles.

Dès l'âge de vingt ans, avocat du roi au Châtelet, il s'essayait à écrire autant qu'à parler, ayant tout à la fois des prétentions au beau style et au beau langage. La grande comédienne

1. Registres d'Hozier.

Clairon lui apprenait à bien dire. C'est sans doute en se rappelant les leçons qu'elle lui a données que plus tard, dans sa *Théorie de l'ambition*, il consacrera un chapitre aux qualités de pensée, de diction et de geste que doit acquérir quiconque veut être orateur. Quant à l'art d'écrire, c'est dans les classiques grecs, latins et français et surtout dans Jean-Jacques Rousseau, dans Buffon qu'il en cherchait le secret.

Il professait pour ces deux écrivains une admiration sans limites. Le second était encore vivant. Il voulut se rapprocher de lui. Il lui écrivit au château de Montbard pour solliciter l'honneur d'y être reçu. C'était en 1785. Il venait d'entrer au Parlement comme avocat général. « Je regarderai comme l'époque la plus glorieuse de ma vie, si vous voulez bien m'honorer d'un peu d'amitié, si l'interprète de la nature daigne quelquefois communiquer ses pensées à celui qui devrait être l'interprète de la société. » Buffon répondit en invitant le jeune magistrat à venir passer quelques jours auprès de lui.

Durant la route, Hérault de Séchelles relut l'une des œuvres de son amphitryon. « Je me nourris de ce style grand, relevé mais simple, qui généralise tout, qui découvre une multitude de rapports, dont on ne peut changer ni

déplacer un mot [1]. » Il passa là quelques jours dans un véritable enchantement et revint débordant d'un enthousiasme qui éclate à chacune des pages de son *Voyage à Montbard.*

L'admiration que lui inspirait Jean-Jacques n'était pas moins vive, quoique affectant d'autres formes. Il en témoigna en faisant le voyage de Hollande à l'effet de devenir possesseur du manuscrit autographe de *la Nouvelle Héloïse* et en payant au prix de 24 000 livres la satisfaction de l'avoir dans sa bibliothèque, à côté d'un portrait de Mme de Warens, peint sur émail [2].

Cette bibliothèque, installée dans l'élégant appartement qu'il occupait au deuxième étage d'une maison située rue Basse-du-Rempart et appartenant à sa grand'mère, était celle d'un lettré, avidement curieux de toutes les manifestations de l'esprit. Les oraisons funèbres de Bossuet, les sermons de Massillon et de Bourdaloue, y coudoyaient La Fontaine et Voltaire; les Pères de l'Église y figuraient à côté de *Daphnis et Chloé*; les plus illustres philosophes à côté des

1. Annotation de la main de Hérault de Séchelles sur un exemplaire de ses œuvres, conservé à la Bibliothèque Nationale (manuscrits).

2. Catalogue de ses livres, dressé en vue de la vente qui en fut faite le 25 brumaire de l'an X. (Bibliothèque de la Chambre des députés.)

vieux conteurs français. Les reliures somptueuses de ces livres n'empêchaient pas leur propriétaire de les ouvrir à toute heure et de consacrer à leur lecture tout le temps que lui laissaient ses occupations professionnelles et celles qu'il s'imposait volontairement.

Tout eût attesté qu'il était surtout homme de travail et d'étude, si sa tenue habituelle, « redingote de bazin anglais, doublée de taffetas bleu », et le boudoir qui s'ouvrait à côté de la bibliothèque, « tendu de papier jaune anglais, avec bordure en abaresques, des amours au plafond, un lit de repos et une glace qui va de haut en bas », n'eussent aussi révélé le petit-maître, le libertin de qualité, l'homme de plaisirs, celui que les femmes, lorsqu'elles parlaient de lui, appelaient le délicieux Séchelles.

La vérité, c'est qu'il apportait au travail et aux divertissements la même ardeur, attachait autant de prix à ce qui l'amusait qu'à ce qui l'obligeait à penser, se liant d'amitié avec des hommes de lettres tels que Ducis, Delille, Marmontel, des membres du parlement et du barreau, réputés pour leur esprit et leur érudition, ou s'évertuait à plaire aux plus jolies personnes de la cour, et aux comédiennes à la mode, se plaisant à confondre, dans l'entraînement de ses

passions si diverses, les satisfactions de l'intelligence et celles des sens, les devoirs du magistrat et les distractions mondaines, trouvant assez de temps pour ne pas négliger les uns et pour se livrer aux autres dont le charme s'augmentait pour lui de l'attrait qu'il exerçait sur les femmes et de sa facilité à subir le leur.

V

UN MAGISTRAT NOUVELLE COUCHE

En ces temps-là, il est aisé de le suivre à toutes les étapes de son existence quotidienne. Ce jeune homme, d'une élégance raffinée dont « une énorme chevelure » encadre l'aimable visage, éclairé par de beaux yeux rieurs, qui descend, dès le matin, de son « wisky » devant la porte du palais où siège le Parlement et parlera tout à l'heure, vêtu de la toge, devant les hommes graves qui rendent la justice au nom du roi, c'est M. l'avocat général Hérault de Séchelles; c'est lui aussi qui, le soir venu, après une promenade au bois et s'il ne parade pas dans les salons de la duchesse de Polignac, sa cousine, ou chez son oncle M. de Marville, se glissera chez quelqu'une des filles à la mode, à

moins qu'il n'aille la rejoindre dans une petite maison, « temple des plaisirs ».

Si tard qu'il ait veillé en ces galantes compagnies, il sera, le lendemain, debout de bonne heure pour préparer sa besogne de la journée, ouvrir ses livres, ou tracer en hâte quelques lignes dans le genre de celles-ci :

« Crois-toi, connais-toi, respecte-toi. La pratique habituelle de ces trois maximes fait l'homme sain, éclairé, bon et heureux. — Ayez une haute idée de vos facultés et travaillez, vous les triplerez. — Un livre et un homme même médiocres sont utiles à un méditatif. Ce sont des prétextes pour penser. De plus, la bêtise rafraîchit l'homme échauffé par le génie ou l'esprit. — Récapituler en se couchant toutes les opérations de la journée pour fondre le codicille dans sa substance et se l'assimiler. — Se consoler du mal réel par un bonheur idéal; se réfugier de son cœur dans sa tête. — Se faire le second de beaucoup de gens, le premier de tous les absents et le second de tous les présents. — Avouer de soi un petit défaut qui tienne à une qualité fort estimée[1].

« Pour l'âme qui a été occupée par les passions

1. *Théorie de l'ambition.*

il n'y a plus que la gloire. — La douleur a des charmes et cela est heureux pour l'homme destiné presque exclusivement au malheur. Mais, avant d'attendrir, il faut y préparer; autrement les larmes ne viendront pas, quelque touchant que soit l'objet, et des urnes sans douleur, mais non sans art, obtiendront ce que des cendres réelles n'ont pu arracher. J'en ai l'exemple sous les yeux. A Falaise, M. de Tourny a répandu dans différentes parties de son jardin les tombes de son père, de sa fille, de son amie et d'une momie. Croiriez-vous que la mieux enterrée de tout cela c'est la momie? Elle est au fond d'un noir souterrain où trente marches conduisent, tandis que le père, la femme, la fille, l'amie sont jetés en plein champ comme des betteraves. Aussi, je l'avoue, si intéressantes que fussent ces inscriptions : A ma femme, à mon père, à ma fille, je n'ai pleuré que la momie [1]. »

Voilà qui révèle, on le reconnaîtra, un esprit cultivé, méditatif, appliqué à tout observer au dedans de lui comme au dehors, mais railleur, sceptique, dissimulé, utilitaire, — nous disons aujourd'hui arriviste, — dont les convictions n'ont d'autre source et d'autre base que son

1. Annotations inédites.

intérêt personnel. Il était bon de le constater, car rien n'explique mieux la métamorphose prochaine vers laquelle les événements vont le faire marcher à grands pas.

A cette heure, gentilhomme à la mode, magistrat d'avenir, châtelain accueillant et heureux d'avoir nombreuse compagnie, durant l'été, dans sa terre d'Épone, sise sur les hauteurs qui dominent la vallée de la Seine, il n'était encore qu'un homme affamé de renommée, aux manières engageantes, aux formes douces, désireux de plaire, flattant son monde, les jeunes avocats surtout, par des prévenances et des politesses, persuadé que leurs suffrages l'aideraient à réaliser ses ambitions vivement surexcitées par son élévation au poste d'avocat général, alors qu'il avait à peine vingt-cinq ans.

Cette élévation, il la devait au maréchal de Contades, qui vantait en toute occasion ses mérites, et surtout à sa cousine, la duchesse de Polignac. Elle l'avait présenté à Marie-Antoinette. La reine s'était intéressée à ce jeune magistrat, chez qui les grâces de l'esprit égalaient celles du visage et qui, partout où il se montrait, brillait au premier rang par les unes et par les autres. Le jour où, grâce à elle, il avait été nommé avocat général au Parlement, elle

lui avait offert, brodée de sa main, la ceinture dont les magistrats ceignaient leur robe.

La vie alors semble n'avoir pour lui que des sourires et ne lui réserver que des faveurs. Toutes les portes s'ouvrent à son approche. Il est la coqueluche des femmes; il le sait, il en use et en abuse, sans perdre de vue ce que lui commande sa carrière : roué discret et ambitieux contenu, qui attend son heure et l'occasion, et se livre, en attendant, sous des dehors de tenue correcte et de sage réserve, à tous les agréments que dans le rang qu'il occupe, et sa fortune aidant, il lui est aisé de goûter. Il est entièrement à sa place dans ces temps précurseurs de mémorables cataclysmes et dont Talleyrand a dit qu'il faut y avoir vécu, pour connaître la douceur de vivre.

Sous la parure intellectuelle et matérielle qui le rend alors si séduisant, rien encore n'annonce le révolutionnaire fougueux qui couve en lui. Il assiste, sans que rien le révèle, aux préludes de la Révolution, toujours en apparence du côté de l'autorité royale, qui semble n'avoir pas de serviteur plus respectueux. Mais, vient le 14 juillet 1789 : alors, il éclate et se dévoile. L'insurgé perce brutalement sous le magistrat. Il se joint aux bandes qui marchent contre la Bastille.

Bientôt après, en se vantant d'avoir figuré, ce jour-là, dans les rangs de la populace, il rappellera, pour s'en faire un titre aux suffrages des électeurs, que deux combattants ont été tués à son côté. Ce n'est donc pas en curieux qu'il assiste à ce spectacle, mais en acteur, et si sa présence au milieu de l'émeute qu'encouragent ses propos et ses exemples, est véritablement extraordinaire, elle l'est moins pourtant que l'impunité assurée à la scandaleuse violation de ses devoirs de magistrat. Au lendemain de l'événement, il occupe en effet son siège sans qu'aucune voix s'élève pour flétrir sa conduite et demander justice, preuve douloureuse de l'impuissance dans laquelle est tombée l'autorité royale en ce jour de fureurs sanglantes.

Dès ce moment, en dépit de ses fonctions qu'il conserve, en dépit des adjurations de sa mère, de sa grand'mère, de son grand-père Magon de la Lande, de ses grands-oncles Magon de la Balue et Magon de la Blinaye, et probablement du vieux maréchal de Contades, il va briser le cercle des traditions familiales, dans lequel il a grandi ; il abdiquera le royalisme qu'il a toujours professé et sera à jamais enrôlé dans le parti des démolisseurs. La métamorphose est complète autant que soudaine. Beaucoup d'au-

tres de qui l'on n'attendait guère pareil revirement ont fait comme lui, — dans le Parlement même, on peut citer Lepelletier de Saint-Fargeau, — mais aucun avec la même violence, ni avec la même fougue.

S'est-il jeté dans le parti de la Révolution, comme le dit un de ses biographes [1], parce que son collègue Dambray lui portait ombrage et faisait obstacle à son avancement? C'est attribuer à un grand effet une cause par trop minime. Il était assez bien en cour pour avoir raison de ses concurrents les plus redoutables, et, à son âge, déjà parvenu si haut, il pouvait se flatter de poursuivre sa carrière avec un égal bonheur si l'ancien régime eût duré. Mais il le sentait perdu, voyait venir le nouveau et, dépourvu de conviction, de discipline morale, possédé « d'un goût déterminé pour la métaphysique et d'un désir effréné de renommée », il se donna au parti qui lui parut devoir le mieux réaliser les visées de son âme ambitieuse. En tout cas, sa défection fut définitive et sans retour.

Durant l'automne qui suivit la prise de la Bastille, il se trouvait en son château d'Epone,

1. Feller, *Dictionnaire biographique.*

dont il faisait les honneurs à quelques invités. L'un d'eux, Bellart, alors avocat au Parlement[1], nous a laissé un récit où l'on entend Hérault de Séchelles, entré déjà dans le camp de la Révolution, tenir des propos violents, cyniques et révoltants. Il avait jeté le masque et se révélait tout entier :

« J'entendis des propositions à me faire dresser les cheveux sur la tête, raconte Bellart. Dieu, les religions, jusqu'au respect dû à la paternité, tout fut mis en question, et avec un cynisme et une liberté d'expressions, qui me firent tâter plus d'une fois pour savoir si je ne rêvais pas et si j'étais bien véritablement chez un des premiers magistrats de France. Dans les discussions, le maître de la maison se reposait des impiétés avec des obscénités. »

Nous devons au même témoin cet autre trait qui complète la physionomie de Hérault de Séchelles nouvelle manière. Ayant assisté à la prise de la Bastille, il avait vu la tête de Berthier portée au bout d'une pique par ses assassins; Foulon, beau-père de Berthier, traîné dans un cabriolet par d'autres scélérats; et la

1. On sait qu'il fut procureur général sous la Restauration. Les détails qui suivent sont extraits de l'introduction placée en tête de ses œuvres.

rencontre des deux sinistres cortèges qui voulurent, après s'être réunis, obliger le vivant à embrasser la tête du mort. Il racontait cette scène hideuse, plaisamment, comme si elle n'eût été que ridicule.

« Figurez-vous un peu cette scène, narrait-il en ricanant, et ce malotru présentant la tête au beau-père comme s'il eût dit au gendre : « Baise « papa,... baise papa ».

Bellart confesse qu'il en eut le frisson.

VI

LA PENTE GLISSANTE

Lancé dans cette voie, Hérault de Séchelles ne devait plus s'arrêter. Les plus modérés et les plus prudents, s'ils ont le malheur d'y entrer, sont entraînés plus loin qu'ils ne veulent : à plus forte raison ceux qui ne possèdent — c'est le cas de notre personnage — ni la prudence ni la modération. Dans sa famille, son revirement faisait scandale. Sa mère et sa grand'mère en gémissaient. Les tragiques événements du mois de juillet 1789 les avaient trouvées en villégiature estivale au « Grand Berceau », leur résidence de Livry. Elles résolurent d'y rester et de ne pas rentrer à Paris. Le maréchal de Contades, laissant à Paris, dans son hôtel de la rue d'Anjou, sa malheureuse femme qui n'était plus qu'une pauvre malade dont la raison s'affaiblis-

sait de plus en plus et à qui suffisaient des soins mercenaires, alla les rejoindre. Depuis cinq ans octogénaire, mais ayant conservé, quoique impotent, toutes ses facultés intellectuelles, il vivait à peu près séparé de sa famille, qui, d'ailleurs, ne tarda pas à émigrer. Il n'attachait plus de prix qu'au plaisir qu'il goûtait dans la société de son amie. Quel qu'eût été le caractère de leurs relations antérieures, son âge, celui de Mme Hérault de Séchelles, qui touchait à la cinquantaine, la présence auprès d'eux de la vénérable veuve de René Hérault, ne laissaient guère de place aux commentaires calomnieux ou malveillants.

Comme, d'autre part, il préférait au séjour de Montgeoffroy celui de Livry, il adopta définitivement cette résidence et s'installa chez ces dames, où il était assuré de recevoir les soins que réclamait son état. La jouissance de sa propre maison, voisine de la leur, fut abandonnée à ses domestiques; il ouvrit son parc à la population de Livry et, décidé à ne pas émigrer, il voulut donner une preuve de son adhésion aux doctrines nouvelles en autorisant la municipalité à célébrer dans ses jardins les fêtes civiques, qui devenaient de plus en plus fréquentes.

C'est de Livry que ses hôtes et lui assistèrent

aux malheurs publics sans en trop souffrir personnellement, mais affligés à l'excès de voir figurer le dernier des Séchelles au premier rang des ennemis de la royauté. Cependant, la demeure maternelle ne lui fut pas fermée. Il venait souvent au Grand Berceau. S'il était condamné à y entendre des reproches, il y rencontrait toujours une tendresse ardente et sincère, que ne parvenaient pas à décourager ses propos. Jusqu'au jour où il devint pour ses propres complices l'objet de la suspicion qui lui coûta la vie, le prestige de son nom et sa popularité protégèrent tout ce qui lui était allié.

La population de Livry elle-même en profita; elle ne subit qu'accidentellement le contre-coup de la tourmente. Quelques nobles familles qui s'étaient réfugiées dans cette petite commune — les Bésigny, les Berny, les Jarjayes — furent laissées en repos tant que Hérault de Séchelles conserva son influence[1].

Quant à lui, il poursuivait sa carrière, en homme que rien n'intimide et ne paralyse. Il avait cherché la popularité ; elle lui arrivait avec

1. Au commencement de 1793, on eut à Livry le spectacle alors bien étonnant d'un mariage célébré publiquement à l'église : celui de Mlle de Jarjayes, fille de l'homme courageux qui avait entrepris de sauver Marie-Antoinette, avec M. de Berny. — *Notes manuscrites* de l'abbé Esnot.

un cortège de satisfactions et de faveurs. En 1790, lorsque les électeurs furent appelés à désigner des juges, les suffrages de ceux de Paris se portèrent sur Hérault de Séchelles. Le moment des violences n'était pas encore venu. Bien que les actes eussent pour effet de briser toutes les institutions du passé, les paroles restaient modérées. On en trouve la preuve dans le langage que tint le nouveau magistrat à ceux qui l'avaient élu.

« Le choix de mes concitoyens a surpassé mon attente. Mais, au moment que vos suffrages m'ont fait remonter au rang des juges, je n'ai dû écouter que les voix de la patrie et je me suis empressé de lire mon devoir dans une bienveillance qui m'honore. Ainsi, au milieu d'une révolution qui a tout changé, je vous devrai, messieurs, de me retrouver encore le même en continuant à consacrer ma vie au maintien de la justice et aux intérêts de l'humanité. »

Cette modération ne trompait pas tout le monde. La grand'mère Hérault, qui considérait l'élection des magistrats comme un attentat à l'autorité du roi, reprocha à son petit-fils de s'être laissé nommer par une assemblée électorale. Mais il était habile à se faire pardonner. L'événement n'enleva rien à l'intimité des rela-

tions de famille. Hérault continua à se partager entre Paris où le retenaient ses fonctions et ses espoirs d'avenir, Livry où l'appelaient les nobles femmes qui l'avaient élevé, et sa terre d'Epone où il aimait à aller se délasser de ses travaux.

Au commencement de l'année suivante, il fut envoyé en Alsace, comme commissaire du roi, avec Mathieu Dumas, alors colonel du régiment de Languedoc-Infanterie, et le président Foisset, du tribunal de Nancy. Il s'agissait de rétablir l'ordre dans cette province, où la Révolution avait pris, dès ses débuts, un caractère de guerre civile. Il ne fallait, pour réussir dans une telle mission, que de la fermeté et un sincère désir de conciliation. Secondé par ses deux collègues, Hérault de Séchelles donna tout ce qu'on attendait de lui. Mais ce fut sa dernière manifestation modérée. Nommé, dès son retour à Paris, commissaire du roi au Tribunal de cassation, il ne fit qu'y passer. Au mois de septembre suivant, les électeurs de la Seine l'envoyèrent à l'Assemblée législative. Il avait alors trente et un ans.

Un portrait de lui que j'ai sous les yeux date de cette époque. Il y est représenté vêtu d'un habit couleur de noisette à collet rabattu, les revers du gilet blanc étalés sur ceux de l'habit,

une ample cravatte blanche formant jabot, les cheveux poudrés, bouclés aux extrémités. La figure est douce, grave, l'œil mélancolique avec une expression de bonté. Rien n'y révèle le railleur cynique que nous a dépeint Bellart, ni l'insurgé qui a marché contre la Bastille. Sous cette physionomie d'aristocrate, il est difficile de deviner le terroriste de demain, le député qui va se ranger parmi les plus menaçants et que ses propos audacieux porteront à la présidence de l'Assemblée dans laquelle il vient d'entrer, et plus tard à celle de la Convention où il siégera comme député de Seine-et-Oise.

Mais, ne nous méprenons pas : ce masque est menteur! Les pensées qu'il nous cache ne tarderont pas à surgir, à éclater, à se traduire dans les actes et les paroles, qui nous montreront l'homme à nu, alors que, loin de se contenir, il aura tout intérêt à se montrer tel qu'il est. Il va maintenant brûler ses dieux d'antan, attaquer les souverains dont la bienveillance a tant contribué à satisfaire ses ambitions.

Royaliste de naissance, il tiendra à honneur de voter la mort du roi; catholique d'éducation, il détruira les sanctuaires, brisera les autels : « La nature doit être le Dieu des Français, comme l'univers est son temple. Il faut rem-

placer les rêveries du paganisme et les folies de l'Église par la Raison et la Vérité, les religions mensongères par l'étude de la nature. » Aristocrate de naissance, il souhaitera : « F..., entre nous que l'aristocratie s'en aille, par en haut et par en bas ».

A la Législative, il prélude à ce qu'il fera et écrira par la suite, en s'associant à toutes les mesures inquisitoriales et arbitraires ; en en prenant parfois l'initiative, comme, par exemple, lorsqu'il propose à ses collègues qui l'approuvent, l'établissement du tribunal criminel que remplacera bientôt le tribunal révolutionnaire de sinistre mémoire. A la Convention, il fait mieux encore. Il provoque et approuve toutes les spoliations, toutes les violences. Il vote la déchéance de la royauté, l'emprisonnement de la famille royale et la mort de Louis XVI.

C'est en 1793, alors que sa métamorphose est complète et publique, qu'au jour anniversaire du 10 août en rentrant chez lui, après avoir présidé la solennité commémorative de cette journée, il trouve sur son bureau une lettre anonyme, saisie plus tard parmi ses papiers, qui lui apporte le témoignage insultant du mépris et des haines que d'honnêtes gens lui ont voués :

« Que de vils factieux, d'infâmes scélérats

sortis de la fange inventent et exécutent tous les crimes présumables pour se maintenir dans l'autorité qu'ils ont usurpée, c'est ce qui ne surprendra pas ceux qui connaissent la canaille et sa férocité. Mais qu'un gentilhomme français, promu aux plus hautes dignités, un magistrat chargé de maintenir les lois, un Hérault de Séchelles en un mot, s'associe et préside cette horde effrénée, trahisse son corps, assassine son roi, c'est le comble de la scélératesse et de l'abomination. »

Ces propos ne sont pas pour l'émouvoir, ni pour le ramener en arrière. Il est probable qu'il y répond, en haussant les épaules, ce qu'il a déjà répondu à l'illustre Lavater qu'indignait sa conduite et qui s'en étonnait.

« Ces gens-là ne comprennent rien à notre situation ! »

Peut-être, d'ailleurs, à côté de cette lettre vengeresse, en a-t-il trouvé d'autres d'un ton très différent, propres à la lui faire oublier, quelque billet doux de sa maîtresse du moment, d'autant plus appliquée à le flatter et à lui plaire qu'il devient chaque jour plus puissant. Rien n'étant indifférent dans l'existence d'un homme tel que celui-ci, on ne saurait passer sous silence les traits qui démontrent que les préoccupations

et les soucis de sa vie publique n'apportaient pas d'entraves à sa vie de plaisirs. Il continuait à mener de front l'une et l'autre.

Ici se pose une question qu'en dépit de nos démarches, il nous a été impossible d'élucider : la question de savoir si Hérault de Séchelles a été marié. Un de ses biographes [1] nous dit qu'il avait épousé Mlle Desmaries. Mais, outre qu'il est seul à le dire, nous n'avons trouvé nulle part trace de ce mariage. Dans les innombrables documents qui ont passé par nos mains, il n'y est fait aucune allusion.

Par contre, il existe aujourd'hui plusieurs personnes qui, se fondant uniquement sur la tradition, prétendent descendre directement et légitimement du célèbre conventionnel. A les en croire, il a eu deux fils. L'un s'établit à Nantes, où son souvenir, — ceci résulte de nos recherches — n'a pas été conservé; l'autre, après des aventures que nous ignorons, se fit comédien et resta longtemps pensionnaire du théâtre Michel à Saint-Pétersbourg. Son héritier embrassa la carrière littéraire, publia quelques romans et mourut, en 1883, membre de la Société des Gens de lettres. C'est de lui que

1. *Dictionnaire des Parlementaires*, par Robert de Bourloton et Cougny.

sont issus les braves gens qui, dans la plus humble condition, continuent à porter le nom qu'il a porté lui-même avec, assurément, la certude qu'il y avait droit

A l'encontre de leurs dires, la vérité nous oblige à affirmer que cette certitude, quelque respectable qu'elle soit, repose sur une erreur d'origine. Nous en avons pour preuve l'acte de partage de la succession de Hérault de Séchelles, de sa mère et de son grand-père Magon de la Lande. Dans cet acte, dressé le 19 juillet 1808, « par-devant M[e] Drugeon et son collègue, notaires à Paris », ne figurent que des collatéraux. Il y est dit, en outre « que la dame de Séchelles (la mère du conventionnel) était héritière pour le dernier tiers de feu Nicolas-Auguste Magon de la Lande, son père, et est décédée sans avoir pris de qualité dans la succession de M. Jean-Marie Hérault de Séchelles, son fils, *dont elle était seule présomptive héritière, ce dernier étant décédé sans postérité*, ni frère, ni sœur, ni descendant de frère et sœur, le quatorze germinal an II ».

Cette pièce est décisive. Elle oblige à conclure que si Hérault de Séchelles a été marié, sa femme est morte jeune et qu'il l'avait perdue lorsqu'il fut guillotiné; que si des enfants sont

nés de son mariage, ils n'ont pas vécu et qu'il n'a pas laissé de descendance légitime. On sait d'ailleurs par ce que nous avons précédemment raconté de lui, que son existence fut, jusqu'à la fin, celle d'un célibataire, d'un homme libre de liens conjugaux.

VII

FOLLES AMOURS

Sa liaison avec Mme de Saint-Amaranthe, veuve d'un honorable officier, dégringolée dans les bas-fonds de la galanterie jusqu'à devenir tenancière d'une maison de jeux au Palais-Royal[1], avait déjà fait quelque bruit. Des personnalités politiques fréquentaient les salons de cette femme. Hérault de Séchelles s'y était trouvé avec beaucoup d'autres et avait eu part à ses faveurs. Sa jalousie, sa mobilité, et plus encore la lassitude avaient brisé cette chaîne fragile. Il était alors tombé dans les mains d'une sirène qui ne valait pas mieux : Barbe-Suzanne

1. On sait qu'elle fut envoyée à la guillotine peu de temps avant le 9 thermidor, avec sa fille, son fils et son gendre Sartines, dans la fameuse fournée dite des « Chemises rouges ».

Giroux, épouse Quinquet [1], plus connue sous le nom de Mme de Morency, maîtresse attitrée du député Quinette, jeune et jolie créature, extravagante et détraquée. On lui doit, outre quelques romans publiés sous le Consulat et l'Empire, cette profession de foi qui la juge et la classe : « La connaissance que j'ai des hommes m'a appris à traiter l'amour cavalièrement ». Elle traita de la sorte son mari, Quinette, Fabre d'Églantine, Biron, Dumouriez et une infinité d'autres. Dans un de ses romans qu'elle prétend être l'histoire de sa vie, histoire en tout cas très scandaleuse, elle a raconté sa liaison avec eux et surtout avec le « délicieux Séchelles ». Elle y a même inséré quelques lettres de lui [2].

Sur beaucoup de points, ses dires sont suspects, l'inexactitude en est grossière. Quant aux

1. C'est sous ce nom — Quinquet-Morency — qu'elle comparut comme témoin dans l'instruction ouverte contre l'espion et agioteur Dietrichsen qui fut exécuté avec les Dantonistes et qu'elle signa son interrogatoire.

2. *Illyrine ou les Écueils de l'inexpérience*. Paris, 1800. MM. Charles Monselet, dans ses *Oubliés et Dédaignés*; Jules Claretie, dans son *Camille Desmoulins*; Aulard, dans ses *Orateurs de la Convention*, ne mettent pas en doute l'authenticité des lettres de Hérault qui s'y trouvent. Charles Nodier, dans ses *Souvenirs de la Révolution*, affirme même en avoir lu plusieurs en autographes. Une lecture attentive m'a convaincu toutefois que le texte original en a été dénaturé en plus d'un point.

lettres qu'elle attribue à son amant, et parmi lesquelles il en est sans doute dont elle a eu communication sans en avoir été la destinataire, il est visible qu'elle les a modifiées pour les mettre d'accord avec son récit et que, profitant de ce qu'elles ne portent pas de date, elle en a interverti l'ordre chronologique, en vue de nous faire croire, ce que démentent les faits, que la liaison durait encore lorsque Hérault fut condamné.

Mais, ces réserves faites, il faut reconnaître que les extraits qu'elle cite ont une valeur documentaire qui permet de les considérer comme des pièces historiques. Ils nous révèlent sous son vrai jour le libertin qu'il y avait dans Hérault de Séchelles, le jouisseur effréné, mitigé d'un sentimental parfois un peu candide, jaloux et en même temps incapable de se fixer, dominé jusque dans ses plaisirs par le pressentiment d'une fin prochaine, l'homme enfin qui, dans les bras de sa maîtresse, s'écriait :

« Je veux me hâter de vivre. Lorsqu'ils m'arracheront la vie, ils croiront tuer un homme de trente-deux ans. J'en aurai quatre-vingts, car je veux vivre en un jour dix années. »

Quand la Morency le connut, elle attendait avec impatience la loi sur le divorce, depuis longtemps annoncée, et qui devait lui rendre

légalement la liberté dont elle jouissait de fait après avoir abandonné son mari. Elle séduisit Hérault en l'intéressant à son sort. Soucieux de plaire, il se fit l'ardent partisan du divorce et hâta la présentation de la loi.

A propos d'une pétition que la jeune femme avait adressée au Corps législatif dans la même intention, il lui écrivait :

« Cette lettre en forme de pétition est pleine d'esprit et de raisonnement juste. J'ai pris le parti de la lire à l'Assemblée ; elle a été applaudie généralement [1]. Comme beaucoup de mécontents ont fait de même que vous et ont réclamé la protection de l'Assemblée pour la dissolution de leurs liens, je ne doute pas que, d'ici à trois mois, le divorce ne soit décrété. Si vous en profitez, que m'en reviendra-il? Prendrez-vous de nouveaux liens avec votre ami, ou resterez-vous libre? »

Le divorce fut décrété ; la belle en profita et, son mariage annulé, ne garda plus aucune mesure dans ses débordements. Elle eut de nombreux complices, et, durant quelques mois, Hérault put se croire le préféré.

La société dans laquelle il vivait alors se com-

1. Je n'ai pas trouvé trace de cette lecture dans le compte rendu des débats sur le divorce.

posait surtout de spéculateurs véreux, qui trouvaient avantage à fréquenter les hommes au pouvoir et dont ceux-ci utilisaient les relations et le crédit, soit pour se procurer des ressources, soit pour être informés de ce qui se passait à l'étranger, soit enfin pour y faire savoir ce qu'ils voulaient qu'on y sût.

Dans cette bande d'aigrefins, produit spontané des démocraties naissantes, brillaient un défroqué, l'abbé d'Espagnac, l'ancien factotum de Calonne, accoutumé à spéculer sur les fonds publics, devenu sous la République fournisseur de l'armée et créancier de l'État, rallié en apparence à la Révolution, mais qu'on soupçonnait de jouer double jeu pour se faire bien voir de tous les partis, de servir les républicains en trahissant les royalistes et les royalistes en trahissant les républicains; Pereyra, qui avait ouvert rue Saint-Denis, avec cette enseigne : « Au bonnet de la Liberté », un débit de cigares de la Havane et de la Martinique, lequel n'était qu'un prétexte à de louches opérations financières; Proly, sujet autrichien, bâtard du prince de Kaunitz, assurait-on, qui s'était insinué dans les régions politiques afin probablement d'alimenter les rapports qu'on l'accusa plus tard d'envoyer à l'étranger et qui se vantait d'écrire les discours

de Hérault; Dubuisson, homme de lettres mêlé à tout et bon à tout; les deux juifs Frey dont la sœur avait épousé l'ex-capucin Chabot, un Danois nommé Dietrichsen, un Espagnol nommé Gusman, le fameux baron de Batz grand chef de cette clique d'agioteurs et d'espions.

Ce monde interlope, familier des couloirs de l'Assemblée, à tu et à toi avec les membres du Comité de Salut public, faisait fortune sur le dos de la République, grâce à la complicité de députés besogneux dont il payait l'influence en pots-de-vin et en parts de bénéfices. Alors que les Français, déjà victimes de lois arbitraires, préludaient à la terreur prochaine par la misère que créait l'arrêt progressif de tout commerce et de toute industrie, ces accapareurs se récréaient, godaillaient, menaient joyeuse vie, associaient à leurs débauches des personnages politiques tels que Danton, Hérault de Séchelles, Delaunay, Chabot, Bazire, Fabre d'Églantine, et de jolies femmes faciles et vénales, telles que la Sainte-Amaranthe, la Morency, les citoyennes Villars, de Lignères et une jolie Vénitienne, la Salvi, mariée à un conducteur d'artillerie.

Pour l'honneur de la mémoire de Hérault, on voudrait qu'il n'eût pas vécu dans ce milieu taré. Mais la vérité oblige à dire qu'il y figurait, s'y

livrait aux pires excès, et était devenu l'ami, le protecteur, peut-être l'associé des hommes d'argent qu'il y rencontrait. Quoique le luxe commençât à être proscrit, il n'avait rien changé à son train d'existence. Il était toujours le délicieux, le brillant Séchelles, l'habitué des restaurants à la mode, le boute-en-train des voluptueuses soirées et des parties fines en lesquelles quelques-uns des nouveaux maîtres de la France célébraient leur victoire et se délassaient des travaux du jour.

« Je ne pourrai aller souper ce soir avec toi, comme je te l'avais promis, mandait-il à la Morency. Mais, demain, à midi, mon cabriolet et moi, nous serons à ta porte; nous irons ensemble dîner à la Porte Maillot.... En revenant de dîner, je t'installerai chez toi et j'inaugurerai ton nouvel appartement. »

Il l'avait meublé pour elle et, jaloux de payer généreusement ses faveurs, il se mit en tête de lui faire obtenir un bureau de loterie. « Attends-moi chez toi; j'irai te prendre dans mon cabriolet à quatre heures et demie pour te mener dîner chez M. M.... Cet homme a de l'influence à l'administration. Je ne doute pas qu'il ne fasse avancer ton tour en possession. Mets ton joli petit chapeau jaune, il te sied si bien, ta jupe

bleue, la rédingote blanche; de cette manière tu es à croquer. On me tiraille de quatre côtés à la fois, on me tourmente de toutes parts. Je n'en pense pas moins à toi et au ministre d'E.... Il m'a promis sa voix pour toi; ainsi, joint à M. M..., je ne doute pas que tu ne gères bientôt sous ton propre nom. »

Elle eut son bureau moyennant quelques milliers de francs que Hérault déboursa. Ce fut le dénouement de leur brève liaison, au cours de laquelle ils ne s'étaient ni l'un ni l'autre piqués de fidélité. Elle prit fin sans les brouiller, au moment où Hérault était envoyé en mission dans le département du Mont-Blanc avec Grégoire, Jagot et Philibert Simond! « C'est du Comité de Salut public, les chevaux mis aux voitures, que je t'écris. Je pars à l'instant pour le Mont-Blanc où j'ai une mission secrète et importante[1]. Ce voyage durera trois mois au moins. Ainsi, nous voilà séparés pour longtemps. Nous ne pourrons même pas correspondre, car où pourrais-je t'adresser mes lettres? » Et, pour finir, il la renvoyait à un autre amant en lui souhaitant d'être heureuse avec lui.

Que le lecteur ne s'étonne pas que nous ayons

1. La mission n'avait rien de secret. Les debats de la Convention en precisent l'objet, et ils etaient publics.

un moment retenu son attention sur cet épisode frivole et en somme assez banal de la vie de Hérault de Séchelles. Pour nous contraindre à excuser les crimes des grands terroristes, on nous a tant vanté leur patriotisme, la gravité de leurs pensées, la correction de leur conduite privée, qu'on ne saurait trop montrer ce que cachaient souvent les dehors austères de leur personnage public.

Vus de loin, ils sont des géants farouches, exclusivement préoccupés du bien de l'État et qui n'ont répandu tant de sang innocent que parce qu'à leurs yeux, le salut de la patrie exigeait des hécatombes. Vus de près, leur grandeur diminue, leurs vertus s'effacent. Ils nous apparaissent affamés de domination, avec un cortège de vices, d'ambitions, de préoccupations personnelles ! ils ne seraient que des politiciens vulgaires, n'étaient leurs forfaits et le caractère tragique des châtiments dont la plupart d'entre eux ont été frappés.

Si sévère que puisse paraître un tel jugement, Hérault de Séchelles ne le mérite pas moins que ses complices. Il semble même que son éducation, ses tradition de famille, son passé, les principes qu'il a cyniquement reniés alors qu'il aurait dû y trouver une protection contre de

funestes entraînements, obligent à le lui appliquer avec plus de rigueur. On s'en rendra mieux compte en lisant le récit de son séjour en Savoie où l'envoyait la Convention et où nous allons le devancer.

LIVRE SECOND

LES DAMES DE BELLEGARDE

I

LA SAVOIE A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

Bien que l'histoire générale ne doive être rappelée en ses grandes lignes dans les pages qui suivent qu'afin d'en rendre plus intelligibles les révélations, il est indispensable de jeter, en les commençant, un rapide coup d'œil sur la Savoie, l'un des théâtres des événements que nous avons entrepris de raconter, telle qu'elle existait en 1790, à la veille de son annexion à la France.

Longtemps soumise au Piémont, demeurée fidèle à la maison royale dont l'héritier Victor-Amédée III régnait à Turin, cette province s'ouvrait déjà à l'esprit philosophique qui était en train de transformer le monde. Les idées nou-

velles n'avaient pas encore pénétré dans les petites communes. En revanche, elles faisaient leur chemin dans les villes. Partout où existait un centre intellectuel, elles disposaient les habitants à saluer d'un élan de sympathie la révolution de France, à souhaiter pour leur propre pays quelques-unes des grandes réformes qui s'accomplissaient chez leurs voisins.

Mais, tandis que les uns n'y voyaient qu'un moyen de se procurer plus de bien-être et de liberté, l'exemple contagieux donné par la France suggérait à d'autres la pensée de secouer le joug du Piémont. Soit qu'ils rêvassent de faire de la Savoie un département français, soit qu'ils eussent imaginé d'en former un petit État autonome et indépendant, c'est de la Révolution qu'ils attendaient des armes pour atteindre leur but.

Ce n'est pas uniquement les circonstances extérieures qui favorisaient leurs visées, mais aussi l'état économique et social du pays où ils résidaient. Si les principes au nom desquels cette révolution s'accomplissait avaient franchi leurs montagnes, il n'en était pas de même de ce qu'ils considéraient comme ses bienfaits.

Sans doute, en Savoie comme en France les servitudes féodales n'existaient plus. Les sei-

gneurs avaient perdu toute autorité sur leurs terres. De leurs anciens privilèges, ils ne conservaient que le pouvoir de nommer des juges. Mais ceux-ci, outre que la plupart des seigneuries appartenaient au Roi, étaient l'objet du plus sévère contrôle de la part des juges mages et du Sénat de Chambéry, « véritable parlement indépendant et éclairé », recruté en grande partie dans le tiers-état. Un gouverneur militaire administrait la province, aidé d'un intendant général, d'intendants provinciaux, des syndics des communes et des châtelains.

Jusqu'à ce jour, cette autorité s'était exercée sans arbitraire, sans imposer aux habitants de trop lourdes charges. L'impôt foncier équitablement réparti n'excédait pas le douzième des produits de la terre. La noblesse et le clergé le payaient comme le peuple. Les emplois publics étaient accessibles à tous. Les roturiers pouvaient comme les nobles prétendre aux grades militaires. L'instruction était facile à acquérir, vu le grand nombre de collèges et de maisons d'éducation.

Ce tableau révèle un état satisfaisant[1]. Mal-

1. Il a été tracé sous les plus vives couleurs et avec de longs détails dans l'*Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792*, par M. Jules Masse, Grenoble, 1891.

heureusement, il avait ses ombres, et voici le revers de la médaille. La presque totalité des emplois publics étaient confiés à des Piémontais. Lorsque, leur instruction terminée, les jeunes Savoyards devaient choisir une carrière, ils en étaient réduits, s'ils ne possédaient pas de biens, à chercher leurs moyens d'existence, soit dans le sacerdoce, soit au barreau, d'où cette conséquence que l'on comptait trop de prêtres dans le diocèse, que les couvents regorgeaient de moines et que dans les villes pourvues d'un tribunal, il y avait pléthore d'avocats sans cause.

La morgue et la fierté des fonctionnaires venus du Piémont accusaient d'une manière irritante ce qu'offrait de pénible et d'humiliant l'ostracisme dont étaient victimes les sujets savoyards. Le mécontentement créé par cet état de choses s'était aggravé au lendemain de la révolution de France, par suite surtout de l'arrogance des officiers piémontais. Dans leurs rapports avec les populations, ils ne dissimulaient pas assez leur tendance à y voir sinon des complices, du moins des approbateurs du mouvement révolutionnaire.

D'autre part, l'agriculture manquait de moyens de communication. Les propriétaires fonciers ne parvenaient qu'avec peine à vendre leur

récolte, empêchés qu'ils étaient de les transporter là où ils eussent trouvés des acheteurs. Le pays ne possédait aucune espèce d'industrie. Faute de pouvoir y vivre, les artisans émigraient. A Paris et ailleurs, on comptait par centaines les Savoyards qui avaient abandonné la terre natale afin d'aller chercher fortune ailleurs. Il est donc aisé de comprendre, en remontant ainsi à ses origines et à ses causes, l'enthousiasme avec lequel le tiers-état de Savoie avait salué l'éclatant triomphe des idées de 1789 et comment il communiquait ses propres sentiments aux classes rurales sur presque toute l'étendue de la province.

En 1790, cet enthousiasme se manifestait de toutes parts, surexcitait les esprits. A la faveur des influences françaises qui s'exerçaient parmi les Savoyards, grâce à leur voisinage avec les départements de l'Isère et de l'Ain, il déterminait, çà et là, des commencements d'émeute ou engendrait des écrits séditieux. La souffrance publique en était le prétexte; ils révélaient en réalité la force du parti nouveau que séduisait la perspective d'une annexion à la France.

Que ce parti comptât des appuis à Paris, qu'il reçût de là son mot d'ordre et que même le gouvernement français ait envoyé des émissaires en

Savoie pour fomenter et accélérer le mouvement, cela n'est guère douteux, témoin la mission secrète que remplit en cette même année, à Chambéry et à Turin, Hérault de Séchelles, déguisé pour la circonstance en paysan [1]. Mais, on ne saurait méconnaître que loin de rien entreprendre pour calmer les susceptibilités de ses sujets de Savoie, loin de s'attacher à satisfaire leurs aspirations en ce qu'elles avaient de légitime, le roi Victor-Amédée ne parut appliqué qu'à braver les unes et qu'à décourager les autres.

Les officiers piémontais qui tenaient garnison à Chambéry et ailleurs accrurent dans l'exécution la rigueur des ordres qu'ils recevaient à l'effet de contenir les malveillants et de réprimer leurs tentatives d'émancipation. A ces actes de maladresse, ils ajoutaient un langage irritant. Ils montraient dans un avenir prochain les forces militaires du Piémont, enrôlées dans la coalition européenne qui se formait contre la France.

1. Je n'en ai retrouvé aucune trace dans les papiers diplomatiques. Mais, dans *Un homme d'autrefois*, p. 107, il en est fait mention, d'après une histoire militaire du Piémont, et, d'autre part, une note de police, à la date de septembre 1790, signale la présence à Carouge de Herault de Séchelles en route pour Turin, accompagne d'un M. de Cambris.

Assurés de la victoire, ils annonçaient les châtiments qui seraient infligés aux rebelles après leur défaite, prédisaient le prochain retour de la France à l'ancien régime, propos imprudents et provocateurs, accompagnés de fréquents dénis de justice, soulignés par les préparatifs de guerre qui emplissaient la Savoie de troupes en armes et auxquels la présence à Chambéry d'un grand nombre d' « émigrants français » donnait une signification précise et particulière.

II

LES ÉMIGRÉS EN SAVOIE

Entre toutes les causes qui déterminèrent le gouvernement français à marcher en Savoie, il n'en est pas de plus décisive et, il faut oser le dire, de plus légitime que celle-là. L'émigration qui avait commencé à Paris, dès le lendemain de la prise de la Bastille, par le départ du comte d'Artois, des princes de Condé et des plus grands seigneurs du royaume s'était, depuis, continuée sans relâche, se portant en même temps vers Londres, sur les bords du Rhin, en Piémont[1]. Parmi ces fugitifs, on en avait vu, et un grand nombre, s'arrêter à Chambéry. Ils ne voulaient pas s'éloigner de la frontière, convaincus qu'avant trois mois, ils la repasseraient

1. Voir mon *Histoire de l'Émigration*, Paris, Vve Poussielgue, éditeur.

à la suite des armées européennes, victorieuses de la rébellion des Français.

Leur installation provisoire en Savoie eut pour premier effet de rendre plus profond le fossé déjà creusé entre l'aristocratie locale d'une part, la bourgeoisie et le peuple de l'autre. Les émigrés avaient reçu de cette noblesse un accueil empressé. Elle leur avait offert et leur continuait l'hospitalité la plus large. Chaque grande famille avait ses pensionnaires, les traitait royalement, s'ingéniait à leur rendre agréable le séjour de Chambéry. Les rues de la ville, grâce à eux, présentaient le spectacle d'une cohue brillante, élégante et dorée, où chacun de ceux qui la formaient descendait d'une race illustre. A tout instant, ces hôtes de passage se trouvaient réunis ici ou là, grâce aux dîners et aux bals donnés en leur honneur.

On les rencontrait à la cathédrale le jour où Mgr de Juigné, archevêque de Paris, y officiait; aux revues militaires, auxquelles le gouverneur de la ville invitait ceux d'entre eux qui portaient l'uniforme : lieutenants généraux, maréchaux de camp, colonels; et encore dans les cérémonies publiques où tous, hommes et femmes, avaient leur place marquée. Les princesses de Piémont venaient-elles visiter Chambéry, quelque person-

nage de marque traversait-il la ville, les émigrés accouraient pour les saluer, ainsi qu'ils l'eussent fait en France. En Savoie, ils se considéraient un peu comme chez eux, les frères de leur roi s'étant, par leur mariage, alliés à la cour de Turin.

Leurs agitations indiscrètes, l'impertinence de leurs propos, leurs bravades perpétuelles, les railleries que leur suggéraient les mœurs simples, un peu primitives, des Savoyards, ne pouvaient que déplaire à ceux qui en étaient les auditeurs, les témoins et les victimes. Au bout de quelques semaines, la population de Chambéry, bourgeoisie et peuple, en était lasse à l'excès, s'impatientait de la présence de cette société si bruyante, si dédaigneuse, si peu mesurée dans sa conduite et ses paroles.

Des faits regrettables que mentionnent les histoires locales ne tardèrent pas à ajouter à cette irritation des éléments nouveaux. Les mécontents rendaient la noblesse du pays responsable de tout ce qui les irritait. Il y avait fréquemment des rixes. Presque toutes tournaient contre les sujets savoyards, traités en rebelles par les représentants de leur souverain, alors qu'ils croyaient le droit de leur côté. Jusque dans les différends d'ordre privé, qui

s'élevaient entre les émigrés et les habitants de Chambéry, la partialité des autorités royales s'exerçait au profit des premiers.

L'exaspération ne tarda pas à succéder au mécontentement des premiers jours. Des plaintes furent adressées non seulement à Turin, où elles étaient à peine écoutées, mais encore à Paris, où un accueil meilleur les attendait et où elles convainquirent le gouvernement français que la Savoie était devenue un nid de contre-révolutionnaires, l'asile de ses pires ennemis, avec le consentement du roi de Piémont.

Il n'y a pas plus lieu de s'attarder à ces incidents que d'en narrer par le détail divers autres qui suivirent et les aggravèrent. Il suffira de dire qu'ils avaient eu pour effet de créer, entre la France et la cour de Turin, une situation qui menaçait déjà de ne pouvoir plus se dénouer sans coup férir.

L'irritation à Paris était d'autant plus vive qu'à Lyon et dans plusieurs départements du Midi, grondait un vent de révolte et que les émigrés rassemblés à Turin, à Nice, à Chambéry, à Annecy et sur d'autres points du territoire italien, avaient la main dans les complots dont la police révolutionnaire recherchait les auteurs. Au commencement de 1792, la diplo-

matie française étant impuissante à obtenir les satisfactions qu'elle exigeait, c'est-à-dire la cessation des armements auxquels se livrait le roi de Piémont et la dispersion des rassemblements qui s'étaient formés dans ses États, il n'était plus d'autre issue que la guerre.

On y préluda, dès le mois de mai, par la rupture des relations diplomatiques. Les deux gouvernements se préparèrent alors sans relâche en vue d'une conflagration qui ne semblait plus pouvoir être évitée. Durant quatre mois, on vécut de part et d'autre sur le pied d'une hostilité réciproque, et enfin, dans la première quinzaine de septembre, éclatait à Chambéry la nouvelle, depuis trop longtemps prévue, que le général de Montesquiou, commandant l'armée française du Midi, avait reçu l'ordre d'entrer dans la Savoie et de s'en emparer.

III

LE CHATEAU DES MARCHES

Dans la vallée de Chambéry, à son point de jonction avec celle du Graisivaudan, sur un mamelon pittoresque, au milieu de jardins étagés en terrasses, s'élève le château des Marches. « Il affecte la forme de deux carrés longs reliés entre eux par un parallélogramme contenant la grande salle de réception ; au-devant, la cour d'honneur avec ses portiques à colonnes de marbre. Cette vaste salle des fêtes, d'une dimension de dix-huit mètres sur quatorze, de la hauteur de deux étages, est décorée de fresques exécutées au XVIIIe siècle par les frères Galliari [1]. Sur le côté nord de ce salon, se

1. C'est sur ces fresques qu'ont été photographiés les quatre médaillons que nous donnons dans ce volume, représentant les demoiselles de Bellegarde et leur père.

trouve la chapelle; à côté le grand escalier[1]. »

Le château des Marches est immense. Durant les guerres du moyen âge, quand il défendait la Savoie contre les entreprises de l'étranger, il a pu contenir plusieurs centaines de soldats. De grosses tours rondes lui donnent un aspect féodal. On y accède par plusieurs avenues dont la majesté atteste l'existence séculaire. L'une d'elles traverse un village qui touche au château.

Des terrasses, on découvre un panorama sans rival : en face de soi, sur le premier plan, les montagnes d'Allevard; au-dessus celles de la Maurienne et du Dauphiné; à gauche le massif des Bauges; à droite, le mont Granier dressant son sommet déchiré sur la plaine des « Abymes » qu'en 1248, il couvrit de débris gigantesques, subitement détachés de ses flancs, en ensevelissant du même coup la petite ville de Saint-André, siège du décanat de Savoie, construite à ses pieds.

Dans le vaste espace creusé entre les hauteurs que couronne le château et les sommets altiers qui les dominent, on aperçoit, dans un océan de verdure, la nappe bleue et moirée d'un lac, le

1. Notice distribuée au moment où le château allait être mis en vente. Mlle Costa de Beauregard, religieuse de Saint-Vincent de Paul, y a fondé un orphelinat.



CHATEAU DES MARCHES

Photographie A. Perrin, à Chambery

vieux donjon de Bellegarde, berceau de la famille de ce nom, la chapelle de Notre-Dame de Myans, la pittoresque cité de Montmélian, le bourg de Francin et enfin le manoir d'Apremont qui appartint jadis aux d'Allinges, entouré de deux torrents qui descendent de la montagne à laquelle il est adossé. Au loin, tantôt perdues dans les brumes, tantôt resplendissantes de lumière, les cimes neigeuses des Alpes ferment l'horizon.

Que l'on contemple ce paysage à l'aube naissante ou au déclin du jour ou quand le soleil de midi le dore de ses feux, il apparaît féerique. Il semble que nulle part au monde la nature n'a pu donner une parure plus somptueuse à des constructions élevées par les hommes. Celles des Marches datent de 1342. Autour d'elles, s'est formé avec le temps un vaste domaine qu'on voit passer par diverses mains et de celles de Béatrix de Portugal, duchesse de Savoie, arriver, vers 1530, en la possession de noble François Noyel de Bellegarde.

Il existait déjà plusieurs familles portant ce nom sans qu'on puisse établir si elles ont une origine commune. Il y a eu des Bellegarde en France, en Autriche, en Saxe, en Hollande, en Piémont, en Savoie. En France, un Bellegarde

se distingue sous François Ier. Son fils, le duc de Bellegarde, favori de Henri IV, épouse au nom de ce prince et par procuration Marie de Médicis. Vers le même temps, on fait grand bruit d'un procès que lui intente un de ses bâtards. On raconte que ce jeune homme qui a gagné en Angleterre une fortune au jeu de paume lui a versé cinquante mille livres pour l'obliger à avouer en justice qu'il est son père[1]. Par le mariage de deux enfants légitimes, la maison de Bellegarde s'allie aux Montespan. En 1791, on compte jusqu'à trois Bellegarde dans l'armée de Condé. On en retrouve deux dans les armées impériales. L'aîné périt à Wagram. Le plus jeune fait toutes les campagnes napoléoniennes. La femme de l'un d'eux avait été emprisonnée à Paris pendant la Terreur et ne put se sauver qu'en se déclarant enceinte.

Dans les autres pays où les Bellegarde ont prodigué leurs services, ils font toujours et partout grande figure. Ayant embrassé, presque tous, la carrière des armes, ils atteignent les plus hauts grades. L'Autriche compte un feld-maréchal de ce nom parmi ses plus illustres soldats. A deux reprises, les circonstances font se

1. Registres d'Hozier.

rencontrer et se reconnaître des membres de cette famille sur les champs de bataille où ils combattent dans des rangs opposés.

La branche de Savoie était originaire de Montmélian. Elle portait « d'azur à un crancelin cometé d'or, mis en fasce à cinq flammes aussi d'or, posées en fasce à la pointe, au chef d'or chargé d'une aigle éployée de sable ». Jusqu'en 1470, elle n'est connue que sous le nom de Noyelli devenu Noyel ou Noël. A cette date, Jean Noyel prend celui de Bellegarde en souvenir peut-être du mot d'un duc de Savoie qui, mettant un Noyel en un poste périlleux, lui avait dit qu'il lui confiait « la plus belle garde » de ses États. Ce nom, il le lègue en 1513 à son fils François, l'acquéreur du château des Marches, seigneur de Mons et ministre plénipotentiaire du duc Charles de Savoie à la cour de Charles Quint. Pour honorer dans sa personne la maison de Bellegarde, l'illustre empereur ajoute un aigle aux armoiries de cet envoyé et le crée chevalier du saint Empire.

Le petit-fils de celui-ci, Jean de Bellegarde fut maître des Finances de Savoie. C'est au profit de Janus son héritier, grand chancelier de la cour ducale, qu'en 1682 Victor-Amédée II érige en marquisat le domaine des Marches et en comté



celui d'Entremont. Deux des cinq petits-fils de ce Janus exercèrent des commandements dans l'armée Piémontaise. Deux autres entrèrent au service du prince électoral de Saxe.

Aux approches de la Révolution, cette famille était représentée en Savoie par François-Eugène-Robert, comte de Bellegarde, marquis des Marches et de Cursinge, né à Londres en 1720. Longtemps général au service des États-Généraux de Hollande, il avait épousé une d'Hervilly, sœur du comte d'Hervilly blessé mortellement à Quiberon. Au décès de son père, il vint se fixer en Savoie pour y jouir des grands biens dont il héritait. De son mariage, étaient nées trois filles : Adélaïde-Victoire en 1772[1], Césarine-Lucie en 1774, et, en 1776, Françoise-Aurore-Éléonore, dont la naissance coûta la vie à sa mère. La comtesse de Bellegarde mourut à vingt-trois ans,

1. Je crois devoir donner son acte de naissance, extrait des registres paroissiaux de Saint-François de Chambéry : « 24 juin 1772, est née et a été baptisée Adélaïde-Victoire, fille de François-Robert-Eugène de Bellegarde, marquis des Marches et de Cursinge, général-major au service de leurs Hautes Puissances les États-Généraux, et de Marie-Charlotte-Adélaïde d'Hervilly, marquise de Bellegarde. Parrain : le seigneur Janus de Bellegarde, comte d'Entremont, général d'infanterie, gouverneur d'Alexandrie ; marraine : dame Adélaïde-Victoire de Castille d'Hervilly, aïeule maternelle. » Quatre ans plus tard, les parrain et marraine d'Aurore furent le comte de Nangy, inspecteur général des troupes sardes, et dame Aurore, comtesse de Bellegarde.

laissant à son mari désespéré, avec le souvenir de ses vertus, ces trois enfants à élever.

Le comte de Bellegarde se dévoua à cette tâche avec toute la sollicitude que pouvait lui suggérer sa tendresse paternelle. Elle lui fut facilitée par l'intérêt qu'inspiraient à ses parents et à ses amis domiciliés à Chambéry les petites orphelines. Le nom qu'elles portaient leur assurait des sympathies et des appuis dans la société aristocratique de Savoie, où leur mère n'avait brillé qu'un jour, mais assez pour y susciter de longs regrets.

Elle est singulièrement attrayante cette société savoyarde, telle qu'elle existait avant l'annexion de la Savoie à la France. La correspondance de Joseph de Maistre, les lumineuses études du marquis Costa de Beauregard et de M. François Descostes nous y ont fait pénétrer [1]. Nous savons par eux quels inappréciables trésors d'esprit, de droiture, de conscience et de vertus y avait accumulés le temps et tout ce qu'en ces heures troublées, qui allaient changer brusquement sa destinée, elle révéla de courage dans l'épreuve et de beaux caractères.

1. *Un homme d'autrefois*, par le marquis Costa de Beauregard; *Joseph de Maistre pendant la Révolution*, par M. François Descostes.

Les orphelines trouvèrent donc là des exemples si propres à former leur âme qu'on ne s'explique guère, quand on les suit dans leur vie aventureuse, qu'elles en aient si peu profité. Bientôt, en effet, on les verra se transformer subitement, se livrer sans retenue à tous leurs caprices, oublier les traditions familiales et, sous couleur d'attachement à la France, devenir pour ceux qui les ont connues, un objet de scandale et de réprobation. On se demandera quelles influences mystérieuses se sont exercées sur elles, quelles circonstances les ont faites si différentes de ce qu'elles auraient dû logiquement devenir. Pour répondre à cette question, il faudra se rappeler qu'à leur éducation première a manqué cette sollicitude maternelle que rien ne remplace et à laquelle celle de leur père, si grande qu'elle fût, n'a pu qu'imparfaitement suppléer.

Elles grandirent sans jamais quitter l'agreste pays de Savoie, l'hiver dans le vieil hôtel que possédait à Chambéry, dans la rue Croix-d'or, le comte de Bellegarde, et durant la belle saison, sous les ombrages des Marches. Les documents faisant défaut sur cette période de leur existence, il est plus aisé de se la figurer que de la décrire. Mais, on doit supposer qu'elle porta l'empreinte

de l'incurable mélancolie qui, dans le cœur du père, survivait au trépas prématuré de sa femme. Du reste, et comme les filles étaient de riches héritières, on les élevait en vue d'un brillant avenir. Elles furent pourvues de tous les agréments qu'ajoute l'éducation à ceux que donne la nature.

En 1787, l'aînée d'entre elles, Adélaïde-Victoire — Adèle comme on l'appelait, — était un prodige de grâce et de beauté. Quoiqu'elle atteignît à peine sa quinzième année, elle donnait l'impression d'une plante superbe, poussée librement au grand air. Mince, admirablement faite, brune de peau avec de longs cheveux noirs et des yeux révélateurs d'une âme ardente et passionnée, dans l'enfant qu'elle était encore s'annonçait déjà la créature délicieuse qui, dix ans plus tard, amenée par son amie Mme de Noailles dans l'atelier du peintre David, au moment où il achevait son fameux *Enlèvement des Sabines*, l'impressionnait à ce point, qu'il lui demandait de poser pour l'une des figures de son tableau et qu'il retouchait d'après elle la tête de la femme qu'on voit agenouillée au milieu des ravisseurs [1].

1. Voir le livre de Delécluze sur *Louis David*. Il raconte la visite des dames de Bellegarde dans l'atelier du peintre. Il

En dépit de son jeune âge, son père songeait à la marier. Quoique convaincu que, belle et largement dotée, les prétendants ne lui manqueraient pas, il avait choisi l'homme qu'il lui donnerait pour époux. Il l'avait choisi dans sa propre famille. C'était le fils d'un de ses frères.

Celui-ci, Jean-François de Bellegarde, général d'infanterie dans le royaume de Saxe et ministre de la Guerre, avait épousé à Dresde Antonia de Hardick, décédée depuis et avant lui. Il en avait eu deux fils devenus orphelins par sa mort, en 1769, au moment où l'aîné, Frédéric, entrait dans sa dix-septième année, le cadet, Henri, dans sa quinzième. On leur avait donné pour tuteur un ami de leur père, le général de Farell. Ils étaient déjà dans l'armée saxonne au titre honoraire. Frédéric, appelé le premier à l'activité, était promptement parvenu au grade de capitaine et même fortune semblait promise à son frère passé au service de l'Autriche[2]. En 1774, lui-même, abandonnant la Saxe, s'était engagé en Pié-

ne dit pas qui est la Mme de Noailles, leur amie, qui les y conduisit. Il y avait alors à Paris trois dames de Noailles, l'une née Lecouteulx, l'autre née de Sainte-Afrique, la troisième née d'Hallencourt de Dromesnil. Je n'ai pu découvrir à laquelle des trois Delecluze a fait allusion.

2. C'est lui qui devint feld-maréchal et prit part à toutes les guerres contre la France et s'y couvrit de gloire.

mont, appelé sans doute à cette résolution par le désir de se rapprocher des Bellegarde fixés en Savoie.

En 1786, on le trouve établi à Chambéry, comme chef de bataillon dans la légion dite des campements. Il possédait dans la ville assez de notoriété pour s'être fait élire membre du Conseil municipal. Il frayait avec les plus nobles familles; il était le commensal de celle de son oncle, le comte de Bellegarde dont, à Chambéry comme aux Marches, la maison lui restait toujours ouverte.

Il avait vu grandir Adèle, sa jeune beauté revêtir peu à peu plus d'éclat, et depuis longtemps, il nourrissait le projet d'en faire sa femme. Il ne se laissa effrayer ni par cette beauté ni par la différenee d'âge qui existait entre eux. Qu'il eût vingt ans de plus qu'elle et qu'il fût menacé d'être un vieillard avant qu'elle eût perdu tous les attraits de la jeunesse; qu'il s'exposât à ne jouir que d'un bonheur rapide et fragile, ce sont là des raisons dont on ne tenait guère compte dans les unions de ce temps-là. Ce qui les primait et les voilait à ses yeux, c'est qu'une alliance avec sa cousine fixerait la fortune qu'elle devait posséder un jour dans la famille de Bellegarde.

Est-ce cette considération qui décida le père? Se détermina-il, n'ayant pas de fils, par l'espérance de voir, en s'en donnant un, se perpétuer tout naturellement son nom? Se laissa-t-il convaincre par l'éloquence des prières de Frédéric? Nous en sommes réduits aux conjectures. Ce qui est certain, c'est qu'il donna son contentement, et qu'en fille docile et peut-être aussi désireuse de s'émanciper, Adèle donna le sien.

Le contrat fut passé, le 3 novembre 1787, pardevant Me Gigon, notaire à Chambéry. Mlle de Bellegarde recevait en dot le château et la terre des Marches ainsi qu'une partie de l'hôtel de Chambéry, pour en jouir après le décès de son père. Celui-ci s'engageait à héberger les époux et à les défrayer de tout, à charge par lui de leur servir une pension annuelle de deux mille francs si la vie commune venait à cesser.

Quarante-huit heures après la signature du contrat, le 5 novembre, la cérémonie religieuse fut célébrée dans l'église de Saint-Léger. C'est l'évêque qui donna la bénédiction nuptiale, en présence de toute l'aristocratie de Savoie. Au commencement de l'année suivante, le mari était nommé lieutenant-colonel.

IV

TRANSFORMATION MORALE

Les premiers temps du mariage semblent avoir été heureux. Deux enfants, une fille et un fils, qui vinrent au monde de 1789 à 1791 peuvent être considérés comme un témoignage du bonheur qui régnait à ce foyer. La jeune femme était douée du plus heureux caractère, aimable, enjouée, facile à vivre. Il n'apparaît pas qu'elle eût encore regardé au delà du cadre un peu étroit dans lequel se déroulaient ses journées. En se mariant, elle n'avait pas eu à se séparer des êtres qu'elle chérissait. Elle habitait sous le même toit que son père. Ses sœurs qu'elle adorait y vivaient auprès d'elle, et les deux nouveau-nés dont s'augmenta successivement la famille eurent pour veiller sur leur berceau trois « petites mamans » au lieu d'une. C'etait assez

pour emplir la maison de gaieté, pour lui donner toutes les apparences d'un séjour fortuné, pour empêcher d'y peser trop lourdement les graves préoccupations que commençaient à engendrer en Savoie les événements de France.

A l'improviste, la foudre éclata sur ce bonheur familial et le détruisit, en frappant le chef de la maison, le vieux marquis des Marches et de Cursinge. Il mourut au commencement de 1790. Deux ans plus tard, au mois de mai 1792, la mort, de nouveau, entra au château des Marches; elle faucha, cette fois, une belle fleur de jeunesse, la cadette des filles du défunt, Césarine-Lucie, alors âgée de dix-huit ans. De son trépas date, à coup sûr, la transformation morale de ses sœurs, Adèle et Aurore.

En les privant des conseils et des exemples qui leur étaient encore nécessaires pour se diriger, la disparition de leur père avait eu pour effet d'accroître l'isolement en lequel elles vivaient depuis le mariage de l'aînée, si vite suivi de deux grossesses. La mort de Césarine-Lucie assombrit plus encore cet isolement, rendit plus exclusive et plus vive leur tendresse réciproque, les accoutuma à ne compter que sur elles-mêmes, à s'inspirer uniquement l'une de l'autre dans toutes leurs actions, à n'attacher







MÉDAILLONS D'AURORE, D'ADÈLE ET DE LUCIE DE BELLEGARDE

Dans les frises de la salle des fêtes du château des Marches.

de prix qu'à ce qu'elles sentaient, concevaient et décidaient ensemble.

Adèle étant mariée, peut-être s'étonnera-t-on qu'elle n'ait pas alors subi plus volontiers l'influence de son mari que celle d'Aurore; que son désir de plaire au père de ses enfants n'ait pas amoindri son désir de plaire à sa sœur et qu'elle ait eu surtout le souci de demeurer toujours en bon accord avec elle. Mais, en ces heures de troubles et d'inquiétudes, à la veille d'une guerre que les événements concouraient à rendre inévitable, le comte de Bellegarde, lieutenant-colonel dans l'armée sarde, accablé de préoccupations et de responsabilités, était obligé à des absences fréquentes et longues, auxquelles sa femme s'accoutumait d'autant mieux que ses radieux vingt ans la disposaient à voir dans son mari, qui en comptait alors quarante, plus encore un maître qu'un amant.

Les convenances les avaient unis, non l'amour, et peut-être la jeune femme en se rappelant les circonstances de son mariage, était-elle tentée de croire qu'on avait profité de sa jeunesse pour lui imposer un choix contre lequel, avec une plus grande connaissance de la vie et des choses du cœur, elle eût protesté.

Ceci n'est qu'une hypothèse; mais, ce qui la

rend vraisemblable, c'est qu'à travers les rares souvenirs que nous avons réunis sur le mari d'Adèle, on cherche vainement quelque trace de ces dons de séduction et de ce charme personnel sans lesquels l'époux, quel que soit son dévouement à ses devoirs, n'apparaît à l'épouse si elle est jeune, passionnée, avide de tendresse, que comme un foyer sans flamme, d'où nulle chaleur ne peut lui venir et où bientôt elle n'en cherchera plus. Il n'est que trop certain qu'en dépit de sa probité conjugale, le colonel de Bellegarde ne possédait rien de ce qui eût pu combler, entre sa femme et lui, cette différence des âges, qui s'accusait plus vivement de jour en jour.

Livrée à lui-même, après avoir perdu deux êtres chéris, elle ne trouvait dans le vide de son cœur aucun remède qui pût être efficacement opposé à sa douleur et à la détresse morale qui s'ensuivit. Ce remède elle eût pu le demander à ses enfants. Mais, outre qu'ils étaient au berceau, hors d'état de l'entendre, de la comprendre, de la réconforter, la facilité avec laquelle, bientôt après, elle se résigna à vivre loin d'eux prouve avec évidence qu'encore à cette heure, le sentiment maternel ne s'était pas développé en elle et ne pouvait lui être d'aucun secours contre les suggestions mauvaises, contre les tentations

que la destinée allait faire éclore sous ses pas. Elle ne sera mère, véritablement mère, que plus tard, beaucoup plus tard, et ce sera, non au profit de ses enfants légitimes dont elle va bientôt se séparer et pour toujours, mais au profit d'un fils naturel, fruit d'une liaison contractée au hasard de sa vie aventureuse et désordonnée.

C'est ainsi que dans l'isolement matériel et moral dont j'ai essayé de décrire les effets et les causes, son affection pour sa sœur Aurore puísa l'aliment le plus nutritif, le mieux fait pour le fortifier et créer entre cette jeune femme de vingt ans et cette jeune fille de seize un lien qui devait durer autant qu'elles-mêmes, les tenir associées jusqu'à la mort et leur rendre communes leurs erreurs et leurs fautes, dont il semble que toutes deux aient voulu porter également la responsabilité, sans permettre qu'on pût distinguer ce qui, dans leurs défaillances, était personnel à l'une ou à l'autre.

Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que de cette union naquit la perversité qui les caractérise. On dirait que loin de les rendre meilleures, la permanence de leur contact les a gâtées, qu'elles se sont perverties réciproquement. Il n'est d'ailleurs guère possible de préciser laquelle a commencé, si c'est l'influence

d'Adèle qui s'est exercée d'abord sur Aurore ou celle d'Aurore sur Adèle.

Le fait même que celle-ci est l'aînée ne constitue à cet égard ni une preuve ni un éclaircissement. A étudier les deux sœurs dans la suite de leur existence, on arrive à cette conviction que si la cadette n'égalait pas l'aînée en beauté et en charme, elle possédait, tant au point de vue de l'esprit qu'au point de vue du cœur, une valeur plus grande. Peut-être non moins facile à entraîner sans se laisser arrêter, quand ses passions sont en jeu, par les considérations morales, elle révèle cependant un sens plus pratique de la vie, une promptitude de décision et, ajoutons-le aussi, une générosité de sentiments que la conduite d'Adèle envers ses enfants ne permet pas de lui accorder.

Et il est non moins vrai que, dans leurs rapports quotidiens, c'est Aurore qui prodigue le plus de dévouement; elle aussi qui méritera que sa sœur en rédigeant, le 12 décembre 1826, ses dispositions testamentaires alors qu'elle avait depuis longtemps renoncé à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, lui exprime sa reconnaissance en ces termes :

« Jamais je ne pourrai rendre à ma sœur ce que je lui dois en ce monde. Dieu la récompen-

sera de tout le bien que son indulgente amitié m'a fait, de toute sa générosité à mon égard, de sa patience, de sa bonté. J'ajoute à cette reconnaissance le don de tout ce dont je puis disposer. »

Tel était l'état d'âme des habitantes du château des Marches, au moment où la présence des émigrés en Savoie et la conduite imprudente de la cour de Turin attisaient contre le Piémont les colères de l'Assemblée législative de France.

V

INFLUENCES RÉVOLUTIONNAIRES

On voit alors, dans le conflit qui se prépare, les deux sœurs prendre parti, non pour la maison de Savoie menacée dans cette province, mais pour ces Français qui allaient prononcer la déchéance de leur souverain, l'emprisonner avec sa famille, et proclamer la République.

L'éducation monarchique de ces jeunes femmes et les préjugés de caste qu'on doit leur supposer ne les empêchent pas de souhaiter le succès des doctrines nouvelles auxquelles une active propagande et de fougueux écrits ont ouvert déjà la Savoie en attendant que la fortune des armes les y fasse triompher. Sous leur enveloppe de Savoyardes, une âme française se révèle, celle peut-être des aïeux français que leur ont donnés des alliances de famille. Elles

applaudissent aux conquêtes successives de la Révolution, sans se laisser effrayer par les crimes qu'elle a commis, ni par ceux qu'il y a lieu de redouter encore.

L'idée que la Savoie deviendra française les enthousiasme non moins que l'esprit nouveau qui souffle sur le monde. Entre cet esprit auquel l'avenir est promis et l'ancien régime dont les émigrés qui s'agitent et intriguent sous leurs yeux sont la représentation vivante, leur choix est fait. Si elles l'osaient, elles crieraient : Vive la France! Vive la République une et indivisible! Elles se taisent encore. Ce qu'elles pensent, elles ne se le disent qu'entre elles. Mais d'ardents espoirs gonflent leur cœur, entretenus par les tentatives jacobines dont la ville de Chambéry est à tout instant le théâtre et par les papiers publics que le voisinage de Grenoble leur permet de recevoir.

Elles apprennent, dès le mois d'août, que le général de Montesquiou n'attend plus pour pousser sa pointe en Savoie que d'avoir organisé son armée, déjoué les basses manœuvres de ses adversaires qui s'efforcent à Paris de le rendre suspect afin de le dépouiller de son commandement, et reçu l'ordre d'avancer.

Elles assistent de même aux mesures de

défense, que prend sur sa frontière le gouvernement piémontais. Aux onze régiments d'infanterie nationale dont il dispose, à ses quatre régiments étrangers, à sa légion des campements, à sa division de dragons, il ajoute des effectifs considérables, en mobilisant ses quatorze régiments provinciaux, composés d'anciens officiers et soldats. La maison du roi, quatre bataillons d'artillerie, deux bataillons du génie, grossissent cette armée, la portent à quarante-cinq mille hommes dont une partie est envoyée en Savoie sous les ordres du général de Lazari et du marquis de Cordon. Les nobles de Savoie y ont pour la plupart des commandements. Le mari de Victoire y commande la légion des campements[1].

En ce même mois d'août, six mille hommes occupent Montmélian et les environs; il y en a aussi à Pont-de-Beauvoisin, à Carouge, à Rumilly; les passages du Rhône, de l'Isère et du Guiers sont gardés. La garnison de Chambéry a été renforcée. Le donjon de Bellegarde, le château d'Apremont, la chapelle érigée sous le

1. Ces détails sont empruntés aux Archives de la Guerre, à l'aide desquelles le commandant Krebs et M. Henri Morris ont raconté les *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution*. Paris, 1891.

vocable de Notre-Dame de Myans, sont transformés en redoutes.

Enfin, les habitantes des Marches voient arriver un jour un nombre respectable de canons, qu'on dresse en batterie sur la grande terrasse et dont les feux croisés avec ceux d'Apremont et de Bellegarde barreront la route qui va de Chapareillan à Chambéry.

Mais, ces dispositions militaires ne sauraient décourager les espérances qu'elles cachent dans leur cœur. Elles n'ignorent pas que la bourgeoisie de Savoie ainsi que les avocats, de plus en plus irrités par les vexations des fonctionnaires et officiers piémontais, qui traitent comme « des êtres vils et dégradés » les Savoyards roturiers, sont prêts à se prononcer pour la France. Elles savent que les habitants des campagnes, en dépit des efforts du clergé et des émigrés, céderont à l'irrésistible mouvement qui pousse vers elle la grande majorité des citoyens des villes. Elles restent donc convaincues que les vœux qu'elles forment seront exaucés et qu'avant peu, la République sera proclamée dans la Savoie devenue française.

Peut-être même se réjouissent-elles d'être placées aux premières loges pour bien voir et ne rien perdre de ce qui va s'accomplir. Mais, à



SALLE DES FÊTES DU CHATEAU DES MARCHES

Photographie A. Perrin, à Chambéry.

l'improviste, elles sont contraintes de renoncer à la joie qu'elles se promettaient du spectacle qui se prépare.

Dans le courant de septembre, le colonel de Bellegarde, venu au château des Marches pour quelques heures, leur signifie qu'elles n'y peuvent rester et qu'il faut partir. Les Marches sont devenues une place forte. Il est à craindre qu'elles ne soient le théâtre de sanglants combats. Il ne veut pas exposer sa femme et sa belle-sœur aux outrages de ces Français, desquels, victorieux ou vaincus, on peut appréhender toutes les violences et tous les excès.

Du reste, au même moment, les émigrés qu'hier encore on voyait, impertinents et arrogants, fouler en maîtres les pavés de Chambéry, quittent en masse cette ville. Sur la route tracée au pied de la chaîne des Bauges, on peut suivre la longue file des voitures qui emportent les uns vers la Suisse, les autres vers le Piémont. Ils entraînent avec eux la presque totalité des nobles familles savoyardes.

Tout ce qui n'est pas retenu par le devoir militaire, les vieillards, les femmes, les enfants, imite leur exemple, sous les yeux irrités et railleurs des nombreux partisans de la France qui, dans cet exode, et malgré les préparatifs de défense

auxquels se livrent fiévreusement les autorités piémontaises, voient le présage de sa prochaine victoire.

Mme et Mlle de Bellegarde quittent les Marches, à regret. Après un rapide séjour à Chambéry, elles se remettent en chemin, après avoir reçu les adieux du colonel, pour chercher un refuge en Piémont.

VI

LA SAVOIE CONQUISE

Au commencement de septembre, le général de Montesquiou était prêt pour une action décisive. De l'armée qu'il commandait, il avait formé trois corps. Le premier occupait le département de l'Ain sous les ordres du général d'Oraison et gardait le cours du Rhône; le second, commandé par le général d'Ornac, occupait la partie du département de l'Isère qui touche à la Savoie et les bords du Guiers; le troisième établi dans la vallée du Graisivaudan, avec le général Rossi pour chef, s'étendait sur la frontière depuis Allevard jusqu'à la Grande-Chartreuse. Une légion formée à Grenoble et dite des Allobroges devait appuyer la manœuvre de ces troupes ainsi disposées.

Retardé durant plusieurs jours par les accusa-

tions aussi injustes qu'intéressées dont était l'objet à Paris le général de Montesquiou, l'ordre de se mettre en mouvement ne lui arriva que le 10 septembre. La nécessité d'assurer la communication de ces corps entre eux l'obligea à en retarder l'exécution.

Après d'insignifiants engagements d'avant-garde, ce fut seulement le 21 septembre, à minuit, que de Chapareillan où se trouvait le maréchal de camp Larocque avec quelques compagnies de grenadiers, de chasseurs à pied et de dragons, après s'être fait précéder d'une proclamation destinée à rassurer les habitants de la Savoie et avoir exigé de ses troupes le serment de respecter les citoyens désarmés et les propriétés, Montesquiou ordonna la marche en avant. Elle avait pour objectif immédiat d'enlever les redoutes dressées à Montmélian et dans la vallée de Chambéry et de couper la retraite à leurs défenseurs. Dans l'obscurité et sous un violent orage, les troupes commencèrent à avancer.

On voudrait pouvoir célébrer ici l'héroïsme piémontais et, à travers les péripéties de la brève campagne qui nous livra la Savoie, trouver à citer quelques-uns de ces glorieux faits d'armes d'où a tiré son immortalité le nom des vaillants qui, ailleurs et en d'autres temps, ont vendu

leur vie en disputant le sol natal aux envahisseurs. Mais, rien de pareil ne peut être rappelé dans l'histoire que nous résumons.

Comme s'ils eussent reconnu que la Savoie était conquise d'avance, les généraux chargés de la défendre ne la défendirent pas. A la première attaque, ils lâchèrent pied, se laissant déloger, par quelques coups de feu, des redoutes qu'abordaient les Français. Successivement ceux-ci s'en emparèrent et les détruisirent.

A sept heures du matin, le drapeau tricolore flottait sur Apremont, sur Notre-Dame de Myans et sur Bellegarde d'où le général de Lazari, qui y avait couché, s'était enfui précipitamment en donnant à toutes ses forces l'ordre de se replier sur le Piémont. Le drapeau français flottait aussi sur le château des Marches qui n'avait pas été plus disputé que les autres.

Le même jour, Montesquiou reçu, en l'absence des maîtres, par le régisseur, y établissait son quartier général en ayant soin de faire camper en avant du château deux brigades d'infanterie appuyées par vingt canons, qui rendirent définitive cette facile victoire en coupant en deux tronçons l'armée piémontaise débandée.

Il s'attendait à un retour offensif de l'ennemi. Il n'en fut rien. Le général de Lazari ne tenta

aucun effort pour reconquérir les positions qu'il avait perdues. Après avoir commis la faute de se laisser surprendre, il battait en retraite, poussé par ses troupes saisies de panique, faisant sauter ponts et poudrières, abandonnant derrière lui ses équipages, ceux de ses officiers, une partie de son artillerie et de ses fusils, cent mille cartouches, trois mille sacs de grains, et désertant si bien le pays, qu'à la date du 4 octobre, il ne se trouvait plus un soldat piémontais en Savoie. A ce moment, tout fut dit. La Savoie était conquise et on peut dire qu'elle l'était sans combat.

Quelques jours après, le marquis Henry Costa, acteur et témoin de cette déroute, écrivait à sa femme : « La guerre, de la part de la Savoie, si follement entreprise et si lâchement soutenue, perdra les rois dans l'esprit des peuples et notre misérable breloque de Savoie dédaignée, abandonnée par tout le monde, restera en proie aux malins esprits comme une masure envahie par les spectres ».

Par malheur pour le pays du vaillant gentilhomme dont la colère et le désespoir s'exhalaient en ces termes, ce n'étaient pas des spectres qui venaient d'en prendre possession, mais des êtres vivants, des êtres en chair et en os, soldats prestigieux en lesquels les Savoyards saluaient

des amis, n'attendant que des bienfaits de la nation dont ces conquérants portaient le drapeau, mais derrière qui allait bientôt apparaître le terrorisme dans la personne de ses plus farouches représentants.

Cet avenir de persécutions, de vexations, de misères de toutes sortes, quelques esprits supérieurs et prévoyants l'avaient entrevu. Le plus éloquent d'entre eux, Joseph de Maistre, parti naguère de Chambéry, entraîné par la fuite générale, le prédisait déjà, et d'autres plus obscurs, sans posséder son génie ni sa puissance de vision, exprimaient dans des lettres familières les mêmes appréhensions que lui. Mais ces prophètes de malheur étaient tenus en défiance; ils appartenaient au parti vaincu, à celui que la Révolution dépouillait de ses privilèges. On ne croyait pas à la sincérité de leur langage, et leurs prophéties n'étaient considérées que comme l'expression de leurs dépits et de leurs regrets.

Et puis, à cette heure encore, la présence à la tête de l'armée conquérante d'un gentilhomme ancien serviteur de la monarchie française contribuait à cacher au peuple savoyard les périls de l'annexion à la France, déjà faite dans les esprits avant d'être consacrée par le vote populaire.

En entrant en Savoie, le général de Montesquiou avait lancé une première proclamation exposant les causes de la guerre et propre à rassurer les esprits les plus timorés. Les propos tenus en son nom, dès le 22 septembre, par les émissaires qu'il avait envoyés à Chambéry n'étaient pas moins rassurants. Ils se résumaient en cette phrase que le surlendemain, après être entré dans la ville, il y fit afficher : « Au nom de la nation française, guerre aux despotes; paix et liberté aux peuples ».

Lorsque, dans la matinée du 24, il quitta le château des Marches et se dirigea vers Chambéry, escorté par deux mille hommes, fantassins et cavaliers, tous les fonctionnaires piémontais avaient pris la fuite. La veille, la légion des campements, sous les ordres du colonel de Bellegarde, était sortie se rendant en Piémont. Le Sénat, le conseil municipal, l'évêque et son clergé restaient seuls pour faire accueil au général français à qui, sur le dernier avis du gouverneur fugitif, fut envoyée une députation. Il la reçut aux Marches, au moment de se mettre en route pour Chambéry, l'assura de ses intentions pacifiques et lui promit que la Savoie « resterait maîtresse de ses destinées ».

Jusqu'à Chambéry, ce ne fut pour lui et ses

troupes qu'une longue ovation. Des paysans surgissaient à tout instant sur la route, encocardés aux couleurs tricolores, chantant des airs patriotiques, saluant de leurs acclamations ces Français qu'ils considéraient « comme des frères et des libérateurs ». Aux portes de la ville, un homme de la garde bourgeoise cria : Qui vive? La troupe répondit : Citoyens français, hommes libres.

Là, se trouvait une délégation du Conseil municipal. Elle présenta à Montesquiou les clés de la cité sur un plateau d'argent. Celui de ses membres qui parlait au nom de tous, déclara « qu'ils étaient pleins de confiance dans les décrets et les promesses d'une grande nation. Ils ne se regardaient pas comme un peuple conquis, mais comme les premiers à porter le témoignage de la générosité de la France. Ils invoquaient avec sécurité sa protection sur la propriété et la sûreté des habitants sans distinction ».

A l'Hôtel de ville, où le général s'était rendu avant d'aller établir son quartier général à l'hôtel d'Allinges, se présentèrent toutes les autorités, des députations de diverses villes de Savoie, les notabilités du pays. Il les retrouva le même jour au banquet qui lui fut offert, tandis

que les maisons s'illuminaient et que par des chants et des danses, la population manifestait l'enthousiasme avec lequel elle se donnait à la France. Le lendemain, le Sénat était confirmé dans ses pouvoirs et autorisé à rendre la justice suivant les lois du pays « jusqu'à ce que le peuple souverain ait déclaré sous quelles lois il veut vivre ».

Ainsi, tout s'était passé de manière à donner confiance au peuple conquis. Mais, dès ce moment, le pays va s'ouvrir aux mœurs révolutionnaires. Des mains entre lesquelles étaient restées jusque-là les influences locales, elles passeront rapidement dans celles d'hommes imbus de l'esprit jacobin.

Une société populaire est organisée sur le modèle de celles qui existent dans la plupart des communes de France. Elle ne tarde pas à devenir l'émule du club des Jacobins de Paris. Sur la place Saint-Léger, transformée en place de la Liberté, un corps de garde qui s'y trouvait est démoli par la foule. Elle voit dans sa démolition un symbole de celle de la Bastille. On plante un arbre de la Liberté là où il s'élevait; les portraits du roi de Sardaigne, des princes et princesses de sa famille sont brûlés au bruit des applaudissements et des cris patriotiques. Des

citoyens se montrent vêtus de la carmagnole et coiffés du bonnet rouge. Le *Ça ira* retentit dans les rues. Le régime des assignats est établi; en attendant qu'on en déclare le cours forcé, les gens sont invités à les recevoir au même titre que la monnaie d'or et d'argent.

Ces événements, qui se déroulent avant que les Savoyards aient été appelés à voter pour faire connaître leurs intentions, permettent de prévoir que les meneurs se savent maîtres du vote. Déjà les Jacobins, chaque jour plus nombreux, annoncent le prochain triomphe des doctrines qu'ils professent, la confiscation des biens des émigrés, l'établissement de la constitution civile du clergé.

VII

PHILIBERT SIMOND

A Paris, la nouvelle de l'entrée des Français en Savoie, arrivée dans les derniers jours de septembre, au moment où la Convention nationale tenait ses premières séances, y provoqua une joie qui tenait du délire. Dans les nuages si gros de périls, amoncelés sur la patrie : l'insurrection vendéenne, la marche des armées étrangères vers Paris, la prise de Longwy, l'investissement de Verdun, épisodes douloureux d'une histoire tragique, dramatisée encore par les massacres des prisons, par l'envoi de la famille royale au Temple et par l'abolition de la royauté, dans ces nuages, cette nouvelle ouvrait une éclaircie.

A la Convention, un débat s'engagea aussitôt sur la question de savoir si la Savoie serait

immédiatement annexée et formerait un quatre-vingt-quatrième département ou si la faculté de choisir leur régime futur serait laissée aux habitants du pays. Cette dernière solution prévalut. Il fut décidé que trois des commisaires délégués à l'armée des Alpes : Dubois-Crancé, Lacombe-Saint-Michel et Gasparin se rendraient à Chambéry pour y procéder à une consultation nationale.

Comme le décret qui les désignait venait d'être voté, un député du Bas-Rhin, encore inconnu, nommé Philibert Simond, parut à la tribune. Il y était monté la veille pour la première fois afin de demander le rapport du décret de destitution, antérieurement prononcé contre Montesquiou et dont l'exécution avait été suspendue jusqu'à la fin des opérations de ce général en Savoie. Il y remontait ce jour-là pour solliciter un congé.

« Je suis Savoisien, dit-il, j'ai été proscrit par le gouvernement piémontais; je demande que la Convention m'accorde un congé pour me rendre en Savoie où ma grand'mère, âgée de quatre-vingts ans, et une sœur de vingt-deux ans me reverront avec d'autant plus de plaisir qu'elles connaissent tout mon amour pour la liberté. Je ne doute pas que le plaisir qu'aura ma respec-

table grand'mère ne soit assez vif pour que la durée de ses jours en soit prolongée. Si je peux être aux Savoisiens de quelque utilité pour qu'ils puissent mettre à profit la liberté que nous venons de leur rendre, bien sûrement je m'y emploierai avec le zèle le plus ardent. »

Le congé fut accordé, et, puisque le citoyen Simond se rendait en Savoie, la Convention jugea bon de l'adjoindre aux trois commissaires élus déjà, en l'investissant des mêmes pouvoirs qu'eux.

Si grande qu'ait été la part de Philibert Simond dans les malheurs de la Savoie, sous la Révolution, un récit qui n'est pas destiné à les raconter et ne peut que les rappeler ne saurait lui faire une place aussi large que cette part, si sa destinée ne s'était trouvée liée un jour à celle des châtelaines des Marches. Mais, elles l'ont connu; son influence, si peu que ce soit, s'est exercée sur elles. Mêlé à leur vie, il a contribué à leurs égarements. Aussi, bien que son rôle dans leur histoire et surtout le peu qu'on en sait, doive le faire considérer comme un acteur de second plan, convient-il, sans attendre à plus tard, de profiter de l'occasion qui le met en scène pour reproduire ici sa physionomie telle qu'elle apparaît à travers les événements qui le conduisirent à l'échafaud.

Né à Rumilly, en Savoie, en 1755 et destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, il avait été ordonné prêtre en 1780. Nommé vicaire dans le diocèse d'Annecy, son évêque, au bout de quelques mois, dut le frapper d'interdiction pour cause d'inconduite. Un de ses oncles, curé de Gruffy, pris de pitié pour lui et croyant à son repentir, lui donna les moyens de se rendre à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice, afin d'y suivre les cours de la Sorbonne.

Riche de la pension que lui servait cet oncle débonnaire, il se garda d'aller habiter chez les Sulpiciens, se logea dans un hôtel et, laissant là ses devoirs sacerdotaux, se lia avec quelques partisans de la Révolution, qui le détournèrent à ce point de ses études de théologie que, lorsqu'un peu plus tard, volontairement ou expulsé, il quitta l'université, il n'avait obtenu aucun grade. Il revint alors en Savoie.

Après un court séjour à Rumilly chez un aumônier du couvent de la Visitation, qui l'avait pris comme pensionnaire et ne voulut pas le garder, il vécut, en qualité de vicaire, dans la paroisse de Gruffy, auprès de son oncle qui espérait, par ses conseils et ses exemples, le ramener au bien. Il le paya de sa sollicitude en lui dérobant, un jour, une très grosse somme

avec laquelle, assuré qu'il ne serait l'objet d'aucune plainte, il partit pour l'Alsace.

Professeur dans une maison d'éducation de Strasbourg, il y eut pour élève, de 1788 à 1791, le prince de Metternich, alors adolescent. « C'est à Strasbourg que j'ai fait mes études, racontera plus tard le prince; j'étais là à seize et à dix-huit ans. Je passais des mains de mon gouverneur aux leçons d'un professeur nommé Simond, plus tard devenu célèbre terroriste et qui a péri en passant par le tribunal révolutionnaire. J'ai donc été élevé dans les clubs. Ma chambre était voisine de la chambre de Simond, qui était le rendez-vous des Jacobins de la ville. Les discours et toutes les paroles qui se proféraient dans cette chambre arrivaient jusqu'à moi. J'entendais tout et je compris ainsi toute l'horreur des doctrines révolutionnaires[1]. »

Le zèle que mettait à les propager Philibert Simond méritait une récompense. Elle ne lui fit pas défaut. Déja président du club des Jacobins de Strasbourg, ayant prêté le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il fut nommé vicaire général du diocèse du Bas-Rhin, et, en

1. Propos tenus par Metternich au publiciste Poujoulat, lors d'une visite que celui-ci lui fit à Vienne en 1852, cités par le cardinal Billiet.

1792, élu par ce département député à la Convention nationale. C'était la voie ouverte à toutes ses ambitions et la quasi-certitude du plus brillant avenir. Voilà quel personnage la Convention restituait à la Savoie, tel un don de joyeux avènement.

Il était à Chambéry, le 6 octobre, avec ses collègues. Le même jour, une proclamation des représentants du peuple invita toutes les communes à désigner chacune un délégué qui serait chargé d'exprimer leurs vœux. Du 8 au 14, les communes procèderent au vote et sur six cent cinquante-cinq, plus de six cents se prononcèrent pour la réunion à la France.

Le 21, dans la cathédrale de Chambéry, les délégués se déclarèrent Assemblée nationale sous le nom d'assemblée des Allobroges [1], et prêtèrent le serment « d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant ». Le 24, toutes les autorités du pays vinrent, à la suite du Sénat, abdiquer leurs pouvoirs dans les mains des élus du peuple « dépositaires de sa souveraineté »; le 26, l'assemblée reçut la soumission de l'évêque de Chambéry, qui l'assura de son zèle « à maintenir

1. Les procès-verbaux des séances de cette assemblée existent aux Archives de Chambery.

les vrais principes de la religion et le respect des lois »; le même jour, elle engagea les sociétés populaires qui s'étaient créées de toutes parts « à veiller sur les intérêts de la patrie, à dénoncer les machinations et les efforts tendant à égarer l'opinion »; elle déclara ensuite acquis à la nation les biens des émigrés qui ne seraient pas rentrés dans un délai de deux mois et ceux du clergé régulier et séculier; elle vota un traitement au clergé paroissial et la dissolution de toutes les communautés religieuses.

Enfin, le 27, après avoir prononcé l'abolition des titres de noblesse, des privilèges, des droits féodaux et fait ainsi table rase en Savoie de la presque totalité des institutions du passé, elle décida d'envoyer à la Convention une adresse où serait exprimé, au nom du peuple savoisien, le vœu d'être réuni à la République française. Sa tâche étant alors terminée, elle se sépara, le 29, après avoir désigné quatre députés pour porter son adresse à Paris.

Admis, le 20 novembre, à la barre de la Convention, ils présentèrent les vœux de leurs compatriotes sur lesquels l'Assemblée se prononça, le 27, en votant l'annexion de la Savoie à la France. Par le même décret, elle confiait à trois de ses membres qu'elle se réservait de désigner

l'organisation du département dit du Mont-Blanc. En vue de leur élection, les délégués savoyards émirent le vœu que Philibert Simond fût renvoyé à Chambéry. C'est lui, on le devine, qui avait inspiré leur requête. Mais la Convention n'en tint pas compte. Elle nomma Grégoire, Jagot et Hérault de Séchelles.

Mécontent d'avoir été oublié, Simond s'élança à la tribune et réclama.

« Si mes bons compatriotes ont bien voulu me désigner, je n'ai pas la prétention de croire que c'est pour mes vues et mes moyens transcendants, mais parce que je connais les localités, que je parle tous les patois du pays et que les bons paysans me parlent sans façon, sans se croire obligés de m'ôter leur chapeau. »

La Convention se laissa toucher et se rappelant que déjà Simond avait été adjoint aux commissaires qu'elle avait précédemment envoyés en Savoie, elle l'adjoignit à ceux qu'elle y envoyait de nouveau.

VIII

RETOUR DES DAMES DE BELLEGARDE EN SAVOIE

N'ayant quitté son pays qu'à contre-cœur, Adèle de Bellegarde brûlait du désir d'y rentrer, et ce désir, Aurore le partageait. Mais il se heurtait à la prudence du mari. Les raisons auxquelles avait cédé le comte de Bellegarde en entraînant sa famille loin du château des Marches et de Chambéry existaient toujours. Les dangers dont il s'était effrayé pour elle menaçaient de croître et de devenir plus pressants. Il se fût reproché de l'y exposer sans nécessité.

Brusquement, ses dispositions se modifièrent, lorsque lui parvint la nouvelle du décret prononcé par l'assemblée des Allobroges contre les émigrés et qui confisquait les biens de tous ceux

qui ne seraient pas rentrés dans un délai de deux mois.

Il n'est pas douteux que la crainte d'être dépouillé des propriétés que sa femme lui avait apportées en dot n'ait été alors plus vivement ressentie par lui que l'appréhension de la voir elle-même courir les risques que lui créeraient en Savoie, si elle y retournait, sa naissance, son rang, sa jeunesse, le nom qu'elle portait et les souvenirs qu'il rappelait.

De même, on peut affirmer, en s'autorisant de la conduite qu'elle y tint, dès son retour, que, loin de combattre les dispositions nouvelles de son mari, elle les encouragea. Il lui suffit d'ailleurs d'invoquer la nécessité de sauver à tout prix le patrimoine de leurs enfants comme la part des biens qui appartenait à sa sœur.

Ce sauvetage, elle seule pouvait l'opérer, son mari étant hors d'état, sous peine de se déshonorer, d'abandonner le service du Piémont. Le retour de la jeune femme fut donc décidé ; il le fut d'un commun accord. La décision prise, elle n'eut de cesse qu'elle ne l'eût exécutée. Le délai accordé aux émigrés pour rentrer expirait le 26 décembre. Les époux jugèrent inutile d'attendre son expiration. Dans les derniers jours de novembre, ils se séparèrent, sans savoir

quand ils se retrouveraient, le comte très attristé, souhaitant et espérant leur réunion prochaine, Adèle, toute à la joie, n'ayant en vue que les satisfactions qu'offrait à sa pensée sa liberté reconquise et se promettant sans doute de prolonger son équipée le plus qu'elle pourrait.

Aurore accompagnait sa sœur. Quant aux enfants, ils restaient à la garde du mari, qui ne tint peut-être à les garder qu'avec l'espoir qu'ils ramèneraient plus promptement leur mère auprès de lui.

Le 1er décembre, Mme et Mlle de Bellegarde, devenues les citoyennes Bellegarde, étaient à Chambéry. Les documents nous apprennent qu'elles se présentèrent à la municipalité ce jour-là, afin d'y faire constater leur rentrée en Savoie. Elles déclarèrent qu'elles entendaient y vivre désormais en bonne Françaises, soumises aux lois de la République.

« Et votre mari? demanda-t-on à Adèle.

— Mon mari est absent; je ne sais où il est. J'ignore ses intentions et ne peux être rendue responsable de son absence. »

La réponse fut jugée satisfaisante. On effaça de la liste provisoire des émigrés son nom à elle et celui de sa sœur, tandis qu'on y maintenait celui du « nommé Bellegarde », mesure qui

d'ailleurs ne l'atteignait pas elle-même dans ses biens, puisqu'elle pouvait démontrer que la terre des Marches et l'hôtel de Chambéry avaient constitué sa dot sous réserve de ce qui revenait à sa sœur rentrée avec elle. Dès ce moment, elle était libre avec la perspective bien invraisemblable de ne cesser de l'être que si, la Savoie redevenant piémontaise, son mari recouvrait la faculté d'y reparaître et d'y résider.

La voilà donc délivrée de toute tutelle, de toute surveillance, dépourvue de conseils et d'appui, jetée dans la tourmente qui commence à souffler sur la Savoie. Elle a vingt ans, elle est belle, ardente, passionnée ; tout ce qui se passe autour d'elle l'attire, l'intéresse et la retient. Légère comme l'oiseau, cervelle de linotte, aussi facile à influencer qu'elle est séduisante, elle deviendra fatalement la proie de ceux qui, par des hommages rendus à sa beauté, captiveront son imagination capricieuse et s'ouvriront le chemin de son cœur crédule et mobile.

Dans l'ivresse qui l'emporte, elle entraîne sa sœur, dont les seize ans ne sont une protection ni pour l'une ni pour l'autre. Sans posséder un charme égal au sien, Aurore dégage le frais parfum du fruit vert, et revêt l'attrait de la fleur en train d'éclore. Maintenant, le démon

qui les perdra peut apparaître : elles l'attendent.

Tout concourt à lui ouvrir l'accès de la place, non seulement les dispositions naturelles qu'on s'est efforcé d'analyser et celles qui résultent de l'abandon auquel les jeunes femmes sont livrées, mais aussi le prestige que leur assure, même dans la société nouvelle où les circonstances les ont conduites, leur qualité de dames nobles, ralliées à la République, enthousiastes de la France et toutes prêtes à sacrifier au régime nouveau, à dépenser en fêtes, en plaisirs, en assistance donnée aux œuvres républicaines, leurs revenus qu'on sait considérables.

Elles en étaient à cette première étape de leur métamorphose lorsque arrivèrent à Chambéry les commissaires chargés par la Convention d'organiser le département du Mont-Blanc. C'était le 14 décembre. Malgré la rigueur de la saison, leur entrée fut triomphale. Foule immense venue à leur rencontre, déploiement de troupes, sonneries de toutes les cloches de la ville, quatre-vingt-quatre coups de canon, autant que de départements français, rien ne fut négligé pour relever la majesté de la puissance terrible dont ils étaient les représentants.

Dans les voitures escortées de cavaliers, où

ils étaient assis, on se les montrait : Philibert Simond, enfant du pays, qu'on y avait déjà vu et qui répondait par des sourires protecteurs aux saluts de ses créatures rangées sur son passage ; Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, l'un des premiers prêtres de France qui se fût soumis à la Constitution civile du clergé et qui longtemps encore devait faire parler de lui; l'ancien juge de paix Jagot, accidentellement tiré de son obscurité où il devait bientôt disparaître, et enfin le plus populaire et le plus beau des quatre, Hérault de Séchelles, « un grand brun » élégant d'attitude et de gestes, resplendissant de grâce hautaine, sous son chapeau empanaché et dans son uniforme de conventionnel, militarisé par le sabre qu'il tenait entre ses genoux.

La tradition et la vraisemblance sont d'accord pour établir que la première rencontre des dames de Bellegarde avec lui eut lieu ce jour-là. Elles n'étaient pas femmes à se priver de l'extraordinaire spectacle qu'offrait en ces circonstances la ville de Chambéry, et à ne pas témoigner de leur zèle révolutionnaire.

Elles assistèrent, assurément, de quelque place d'honneur, en compagnie de notables citoyennes, à l'imposant défilé durant lequel la population savoyarde, soit de son plein gré, soit

à contre-cœur, acclamait les délégués de la Convention par les rues où ils passaient pour se rendre à l'hôtel du marquis de Cordon, où leurs logements avaient été préparés; elles furent présentes à la messe d'actions de grâces que, le lendemain, Grégoire célébra dans la cathédrale sans que l'évêque du diocèse osât protester.

Les relations qui s'ensuivirent devinrent rapidement confiantes, lorsque dans ces jeunes femmes, Françaises de fraîche date et ardentes patriotes, l'aristocrate Séchelles eut reconnu ses égales par la naissance et l'éducation. Elles parlaient son langage, partagaient ses goûts. Il pouvait les fréquenter sans se compromettre.

La beauté de la ci-devant comtesse acheva de le fixer dans leur maison. Il y conduisit son collègue Philibert Simond. Elles accueillirent d'autant mieux ces omnipotents personnages que leurs assiduités les flattaient et qu'ayant tout à craindre du régime nouveau qui se fondait en Savoie, elles étaient intéressées à s'assurer leur protection. Mais, en les accueillant, elles brisaient le lien qui les attachait encore à leur milieu social. Dès lors, elles furent considérées comme ayant pris parti pour les persécuteurs contre les victimes.

IX

FAITS ET GESTES DE TERRORISTES

Hérault de Séchelles et Philibert Simond, arrivés en Savoie avec Grégoire et Jagot, procédèrent sans retard à l'application rigoureuse des lois républicaines dont la Convention entendait établir le règne dans ce pays, bien qu'il ne se fût donné à la France avec tant d'allégresse que parce qu'il était convaincu qu'elle respecterait ses antiques coutumes, ses croyances, ses prêtres, ses mœurs.

S'il y eut des protestations, elles furent promptement étouffées et, si la Terreur n'atteignit pas sur-le-champ le degré d'intensité auquel elle fut portée quelques mois plus tard, lorsque le représentant du peuple Albitte vint remplacer les commissaires nommés par la Convention au mois de décembre 1792, il n'en

est pas moins vrai que ceux-ci, et notamment Simond et Hérault, la préparèrent et en facilitèrent l'exercice à leurs successeurs.

Nous avons énuméré précédemment les mesures décrétées par eux. Elles suffisent à démontrer qu'ils avaient résolu de pousser les violences à l'extrême et que, s'ils n'exécutèrent pas entièrement leurs projets, ce fut par suite de lenteurs et de tâtonnements indépendants de leur volonté.

Les Savoyards durent à ces circonstances de ne pas être témoins des forfaits que connurent les Parisiens avec Robespierre, les Bordelais avec Tallien, les Nantais avec Carrier, les Lyonnais avec Fouché, les Marseillais avec Fréron, les habitants de Vaucluse avec Maignet, les Cévenols avec Javogues. Mais, quoique leur part de supplices ait été moindre, le régime auquel ils furent soumis eut pour effet, peu de temps après l'annexion, de leur rendre lourde et haïssable la domination française.

Il fut aisé de s'en rendre compte lorsqu'en août 1793, le roi de Piémont tenta de reprendre la Savoie. Si cette province, qui s'était naguère jetée avec enthousiasme dans les bras de la France n'eût été alors enchaînée et terrorisée, elle se fût remise volontairement sous le pou-

voir de son ancien souverain dont la défaite finale la livra sans défense au despotisme de la Convention.

Quelques semaines après leur arrivée en Savoie, les citoyens commissaires y étaient exécrés autant que redoutés. Ils ne comptaient de partisans que parmi la plus basse lie du peuple dont, avec le concours de quelques hommes dévorés d'ambition ou pervertis par la peur, ils flattaient les passions et excitaient les convoitises. Si les haines et les ressentiments inspirés par leurs vexations avaient osé se manifester, on aurait vu tout le pays se soulever comme se soulevaient Lyon et diverses contrées du Midi, et, pour le réduire, il eût fallu faire marcher une armée. Mais la peur paralysait les intentions, glaçait les courages. A l'image de la France, la Savoie courbait la tête sous la puissance jacobine qui s'ouvrait, au même moment, une voie sanglante en envoyant Louis XVI à l'échafaud.

Absents de Paris, les représentants du peuple en mission dans la Savoie auraient pu se dispenser de s'associer au vote de la Convention qui prononçait la mort du roi. Mais ils revendiquèrent leur part de responsabilité et s'associèrent à ce crime. C'est Hérault de Séchelles

qui rédigea la lettre que le 13 janvier 93, ils envoyèrent de Chambéry, revêtue de leurs quatre signatures :

« Citoyens collègues, nous apprenons par les papiers publics que la Convention nationale doit prononcer demain sur Louis Capet. Privés de prendre part à vos délibérations, mais instruits par une lecture réfléchie des pièces imprimées et par la connaissance que chacun de nous avait acquise depuis longtemps des trahisons non interrompues de ce roi parjure, nous croyons que c'est un devoir pour tous les députés d'annoncer leur opinion publiquement et que ce serait une lâcheté de profiter de notre éloignement pour nous soustraire à cette obligation. Nous déclarons donc que notre vœu est pour la condamnation de Louis Capet par la Convention Nationale sans appel au peuple. Nous proférons ce vœu dans la plus intime conviction, à cette distance des agitations où la vérité se montre sans mélange, et dans le voisinage du tyran Piémontais. »

Cette manifestation permettait de prévoir que les signataires de cette lettre ne reculeraient plus devant aucun excès et qu'ils avaient adopté le terrorisme comme le plus efficace moyen de gouvernement et de domination.

En quelques semaines, sous l'active impulsion des conventionnels, les projets à peine ébauchés par l'assemblée des Allobroges se précisent et se transforment en mesures arbitraires et vexatoires. Toutes les lois de la République sont appliquées en Savoie. La nation s'empare des biens du clergé et des émigrés. « Ils seront vendus comme en France, et quiconque en deviendra acquéreur pourra les payer en assignats[1]. » C'est le cours forcé des assignats établi. Sont successivement décrétées la création d'un tribunal criminel, la liberté de la presse, l'application de la constitution civile au clergé. C'est Hérault de Séchelles qui suggère la plupart de ces mesures et réglemente leur mise en pratique. Il est déjà l'homme impitoyable qui, l'année suivante, en Alsace, déclarera que « la Terreur seule peut établir la république ». A la violence des paroles il commence à joindre celle des actes. Ayant appris la présence en Suisse du général Dumouriez, il se vante d'y avoir envoyé un agent « qui purgera la nature de ce monstre ». La musique d'un régiment en garnison à Chambéry, ayant joué à la Cathédrale : *O Richard, ô mon roi*, il menace de

1. Ces détails et ceux qui suivent nous sont fournis par les documents conservés aux Archives de Chambéry.

traiter les musiciens comme des révoltés. A toutes ses décisions, il exprime ainsi un caractère révolutionnaire, donnant des exemples que ne manqueront pas d'imiter ses successeurs.

Alors ce sera pire. Tandis que, d'une part, on changera le nom des rues « afin de former l'esprit public en faisant disparaître les anciennes nomenclatures qui pourraient entretenir l'idée de fanatisme et de féodalité », tandis qu'on fêtera le culte de la déesse Raison et qu'on la promènera processionnellement dans les communes, d'autre part, on dépouillera les couvents et les églises. Cloches, vases sacrés, ornements sacerdotaux, riches bibliothèques, tout sera versé au trésor public, pêle-mêle avec l'argenterie des émigrés dont les biens ont été saisis.

Les arrestations commencent et promptement se multiplient. On emprisonne l'évêque dans son palais et, s'il y est laissé, « c'est que son âge et la caducité de ses organes ne permettent pas de le traiter avec plus de rigueur ». Mais, on n'use des mêmes ménagements ni envers les prêtres et les moines qui refusent le serment constitutionnel, ni envers les nobles, les bourgeois et les paysans déclarés suspects soit en raison des opinions qu'on leur attribue, soit parce qu'ils

sont pères et mères d'émigrés. Ceux de ces rebelles qui n'ont pu s'enfuir sont incarcérés.

Les maisons de détention, bien qu'on en ait fait partir les criminels condamnés aux fers, ne suffisent bientôt plus à contenir tous les infortunés qu'on y a logés et dont le nombre s'accroît sans cesse. Alors, on déporte les prêtres. C'est dans la nuit qu'on procède à cette opération précédée de la menace de tirer sur les curieux « qui se mettraient aux fenêtres pour les voir passer ».

Malgré ces mesures, la place continue à manquer dans les prisons. Le 15 septembre 1793, le procureur-syndic du Mont-Blanc écrit de Chambéry à Philibert Simond : « Les prisons de cette ville sont engorgées depuis quelque temps et au point qu'elles ne peuvent plus suffire aux besoins de la sûreté publique et que, par le trop grand rapprochement des prisonniers, la dysenterie et autres maladies putrides s'y manifestent et deviennent de jour en jour plus nombreuses. Hier encore, l'on nous a annoncé que, si l'on n'y remédiait bientôt, les pharmacies de cette ville ne suffiraient plus aux remèdes ».

Pour faire cesser cet encombrement, le procureur-syndic imagine de demander à l'administration du département de l'Isère de recevoir

le trop-plein des prisonniers. Celle-ci consent. Mais les réquisitions du magistrat éveillent dans le Conseil général de Chambéry de vives protestations suggérées par les craintes que cause aux protestataires l'éventualité d'un retour offensif du roi de Sardaigne. On leur répond qu'en ce cas, on aura des otages contre lui, et les réquisitions sont approuvées. On entasse les prisonniers sur des charrettes et on les expédie à Grenoble, enchaînés comme des malfaiteurs.

En même temps, les propriétés ecclésiastiques, celles des émigrés et des condamnés sont mises en vente, contenant et contenu. Sur les murs de Chambéry, on commence à lire des affiches comme celle-ci :

« Ceux qui voudront acheter en gros ou en détail les appartements au troisième étage de la maison dite de Faverges, située en la rue Cathédrale, pourront s'adresser au notaire Girard, qui leur donnera tous les renseignements qu'ils désireront. »

Enfin, comme couronnement à tant d'exactions, le comité de salut public du département vote un crédit de six cents francs, destiné à l'achat d'une guillotine. Il est juste d'observer que cette guillotine, soit qu'on ait hésité à la mettre en mouvement, soit qu'elle ne soit jamais arrivée à

sa destination, n'a pas fonctionné[1]. Mais, on n'en saurait conclure que la Savoie n'a pas payé à la Terreur son tribut de sang. Sur la frontière du Piémont, il y a eu des victimes tombées sous les balles, sans qu'il soit possible d'en établir le nombre. D'autre part, la liste qu'on a pu dresser des natifs de Savoie exécutés en l'an II à Paris, à Lyon, à Grenoble, à Toulon, à Orange ne comprend pas moins de cinquante noms et, assurément, elle est incomplète.

Au mois de mai 1793, au moment où la mission de Hérault de Séchelles et de Philibert Simond allait prendre fin, la Terreur régnait en Savoie comme dans le reste de la France. Cinq mois avaient suffi à son organisation.

Ce qui la facilita et lui imprima une force invincible, c'est qu'elle trouva dans l'armée, parmi les généraux, des instruments et des appuis. Ayant par deux fois, en sa qualité de commandant en chef de l'armée des Alpes, établi son quatier général à Chambéry, Keller-

1. Il existe aux Archives de la Justice une Correspondance de laquelle il résulte que le fabricant de guillotines ne pouvait suffire à toutes les commandes. On lui adressait des réclamations et des plaintes où l'on peut voir qu'en plusieurs départements, les sentences capitales prononcées par les tribunaux révolutionnaires n'étaient pas exécutées parce que l'instrument de mort manquait.

mann, docile aux ordres des représentants, se fit ouvertement leur complaisant et leur complice. Bien loin de prévoir qu'à quelque temps de là, victime des suspicions jacobines devant lesquelles déjà Montesquiou avait dû s'enfuir, il serait emprisonné et ne sauverait sa tête que par miracle, il donna publiquement aux actes les plus arbitraires une approbation chaleureuse.

Le général d'Albignac, qui le remplaça provisoirement, imita son exemple. On entendit cet aristocrate, ancien serviteur de la monarchie, protester de son amour pour la liberté, « de sa haine pour les tyrans », protestation à laquelle le président de l'administration du Mont-Blanc répondait, nous dit un procès-verbal, « avec l'énergie d'un homme libre et la dignité d'un chef d'une administration supérieure ». Il n'est que trop vrai que la peur en ces temps néfastes avait perverti et fanatisé les plus vaillants et les plus purs.

X

SCANDALEUX ÉCLATS

Alors que des généraux populaires tremblaient et s'humiliaient devant les commissaires de la Convention, il eût été surprenant que parmi les citoyens sur la tête desquels pesaient des lois de mort et que guettaient sans cesse des dénonciateurs autorisés, se manifestât plus d'indépendance et d'audace. Les uns, quoique d'esprit modéré, s'enrôlaient dans les rangs des violents; les autres affectaient de vivre obscurément, s'efforçaient de se faire oublier et tous, de quelque manière, flattaient les maîtres du jour, tantôt par leurs propos, tantôt par leur servilité.

Crainte d'être dénoncées comme aristocrates ou plaisir de vivre dans le mouvement, sans discipline et sans contrainte, les citoyennes Bellegarde, résolues à ne plus quitter la Savoie,

étaient fatalement destinées à subir la contagion et la perversité de la peur.

C'est alors qu'on les voit figurer dans les solennités civiques, ouvrir l'hôtel de Chambéry et le château des Marches aux représentants du peuple, aux généraux, aux présidents des sociétés populaires, aux notables jacobins, à tout le personnel nouveau que la Révolution avait fait surgir d'entre les pavés, donner des dîners et des bals où étaient conviés les pontifes du nouveau régime.

Chez elles et dans les rues, elles avaient adopté les modes républicaines. Elles paradaient, ceinturées d'écharpes tricolores, une cocarde à la poitrine, la taille serrée dans une carmagnole, et même coiffées d'un bonnet rouge avec des sabots aux pieds, lorsqu'elles allaient fraterniser avec la populace, afin de témoigner publiquement de leur civisme.

Leurs compagnes ordinaires étaient les épouses et filles des sans-culottes les plus qualifiés. Elles se montraient publiquement avec une élégante et farouche patriote que les habitants de Chambéry ne désignaient entre eux que sous le nom de « Princesse Pistolet ». Ainsi, « elles hurlaient avec les loups » et précipitaient la dégringolade morale qui faisaient d'elles un objet d'opprobre

pour les malheureux que persécutaient et terrorisaient les amis qu'elles s'étaient donnés.

C'est sans doute vers ce temps, qu'une main vengeresse traçait sur les murs de l'hôtel de Bellegarde cette inscription qu'on y pouvait lire encore en 1824 et qui visait sûrement Hérault de Séchelles :

Loin d'ici, noir aristocrate,
Vil bâtard de la Nation,
Du venin de ton âme ingrate
Porte ailleurs la corruption.
Ne souille plus de ta présence
Ce lieu constitutionnel.
De Caïn la maudite vengeance
Fait horreur aux enfants d'Abel.

Le bruit ne tarda pas à se répandre que les citoyens commissaires ayant osé tout demander avaient tout obtenu, Hérault de la charmante Adèle et Philibert Simond de la candide Aurore. La médisance alla plus loin et représenta les deux sœurs comme aisément infidèles à leurs nouveaux maîtres. Sur ce qui se passait dans leur hôtel de Chambéry et au château des Marches quand elles y résidaient : les parties fines, les intrigues libertines, les rivalités amoureuses, la malignité publique s'exerça sans retenue et probablement enjoliva. Après l'arrivée du général Kellermann à Chambéry, on parla

d'une lettre de lui dans laquelle, en racontant qu'il avait passé une nuit au château, il faisait des gorges chaudes sur « l'hospitalité complète » qu'il y avait reçue[1].

On voudrait pouvoir affirmer que ces propos étaient calomnieux, qu'à l'exemple de plusieurs généraux de son temps dont la délicatesse, dans leur rapports avec les femmes, n'est pas au-dessus du soupçon, Kellermann s'est vanté, et de même que, si la liaison de la comtesse de Bellegarde avec Hérault de Séchelles ne peut être niée, ce qu'on a dit des rapports de Philibert Simond avec Aurore est sans fondement.

On le voudrait d'autant plus qu'on ne peut, sans révolte, se figurer cette adolescente de seize ans, presque une enfant, sous le charme de ce défroqué de trente-huit, en qui n'avaient jamais brillé les vertus du prêtre, et qui conservait dans sa personne, ses manières et ses sentiments, les basses apparences d'un rustre sans éducation, doublé d'un politicien pourri de vices, dévoré d'ambition et dépourvu de toute élévation d'âme.

Peut-être même serait-il juste de rappeler

1. Il ne m'a pas été possible de retrouver cette lettre. Mais, une personne digne de foi m'a formellement déclaré l'avoir eue dans les mains, il y a quelques années, et avoir gardé de son contenu le souvenir le plus précis.

qu'on ne le voit qu'à ce moment dans la vie d'Aurore; qu'on ne l'y retrouve plus dans la suite, et de faire bénéficier cette jeune fille de l'absence totale de preuves propres à confirmer ce que le cardinal Billiet nous a dit d'elle en une page où il est possible que la légende ait eu plus de part que la vérité. Lorsque le vénérable prélat rédigeait ces lignes accusatrices, soixante et dix ans avaient passé sur les faits qu'elles rappellent. Ces faits, il ne les avait pas vus; il ne les connaissait que par ouï-dire, et on constatera bientôt qu'en plus d'un point, il les a confondus et dénaturés. Il se peut donc qu'Aurore ait été victime d'une calomnie. Mais, il faut reconnaître que cette calomnie, personne plus qu'elle-même n'a contribué à l'accréditer et à la répandre, ne serait-ce qu'en s'affichant publiquement avec Philibert Simond, comme sa sœur s'affichait avec Hérault de Séchelles. Leurs rapports étaient si peu cachés qu'elle y gagna de n'être plus appelée que la Simonnette.

Au surplus, il n'y a pas lieu d'insister sur ce pénible incident d'une existence où, par la suite, rien de pareil ne paraît s'être produit et qui pourrait braver la calomnie si le tendre dévouement que Mlle de Bellegarde ne cessa de témoigner à sa sœur ne l'avait trop souvent associée

aux faiblesses de celle-ci. Elle en fut la confidente et le témoin; elle les approuva par sa présence. Il semble bien que ce fut là sa plus grande faute.

A cette heure, elle n'ignorait rien des relations d'Adèle avec le séduisant Hérault de Séchelles, et, d'autre part, liées avec de tels hommes, n'ayant pas craint de passer, au mépris de leurs traditions de famille, dans le camp jacobin et de fouler aux pieds toute pudeur en contractant avec les puissants du jour une liaison scandaleuse, les dames de Bellegarde s'étaient vouées elles-mêmes au mépris public.

On doit toutefois constater qu'elles le portaient allégrement, sans en garder rancune à ceux chez qui elles le soupçonnaient. Il est vrai qu'on s'efforçait de le leur dissimuler. Il en eût coûté trop cher d'offenser les populaires amies des citoyens représentants. Mieux valait ne pas manifester en leur présence les sentiments qu'elles inspiraient et, en feignant de leur conserver le respect et l'estime, s'assurer leur protection qu'elles ne refusaient pas quand on y avait recours.

Devenues des puissances, elles restaient exemptes de méchanceté, ce qui permet de dire non seulement qu'elles n'ont fait de mal qu'à

elles, mais encore qu'elles firent quelque bien à autrui en usant assez souvent de leur influence pour porter aide à leurs compatriotes victimes des persécuteurs dont elles s'enorgueillissaient d'être les adoratrices[1]. Le culte qu'elles professaient pour eux, quelqu'en fût le mobile, avait abouti à l'union la plus étroite, de la part d'Adèle surtout, qui considérait Hérault de Séchelles comme un dieu. Elle s'était irréparablement compromise pour lui, et, loin de concevoir des regrets ou des remords, elle rêvait maintenant de le suivre à Paris, afin de ne pas s'en séparer quand il quitterait la Savoie.

1. Au mois d'octobre 1793, les nobles de Savoie qui étaient emprisonnés à Grenoble furent ramenés à Chambéry et mis en liberté. On attribua cette mesure de clémence à Philibert Simond et à Hérault de Séchelles, influencés par les dames de Bellegarde. Joseph de Maistre écrivait au marquis de Sales : « Supposez que la rare humanité de ces souverains ait été aidée par quelque tripot bienveillant de Hérault de Séchelles avec Aurore de Bellegarde, on comprendrait un peu la chose. » Il est à remarquer que Joseph de Maistre, mal informé, attribuait à la plus jeune des deux sœurs, le rôle qu'en réalité jouait l'aînée.

XI

EN ROUTE POUR PARIS

Peut-être semblera-t-il extraordinaire que l'inconduite avérée des deux sœurs durant les cinq mois que Simond et Hérault de Séchelles passèrent en Savoie n'ait pas été connue du comte de Bellegarde. C'est cependant la vérité, et nous en avons des preuves irrécusables.

Après avoir vu partir sa femme et confié ses enfants à des mains amies, il avait rejoint sa légion dans les gorges du Petit Saint-Bernard, où se rassemblait l'armée sarde en vue d'un retour offensif en Savoie pour lequel le gouvernement piémontais espérait l'appui de l'Autriche. Là, lui étaient parvenues quelques lettres de la comtesse, sobres de détails, emplies de mensonges et muettes naturellement sur tout dont il aurait pu s'offenser ou prendre ombrage.

Il ne savait donc rien et ne pouvait rien savoir, personne n'ayant osé lui révéler l'étendue de son malheur. La correspondance avait même cessé tout à coup. Aux mois d'avril et de mai, il demandait en vain des nouvelles à tous les échos et priait un de ses officiers, le marquis Henry Costa, de tâcher de s'enquérir par la marquise, plus à proximité que lui de Chambéry, du sort de sa femme [1].

Les informations que parvint à recueillir le jeune officier étaient telles qu'il n'osa les communiquer à son colonel. Sans révéler toute la vérité, elles disaient que les citoyennes Bellegarde étaient parties pour Paris en compagnie de Hérault de Séchelles et de Philibert Simond qu'avait rappelés la Convention, leur mission terminée.

C'était vrai. La fugue des jeunes femmes avec les deux conventionnels, dont la présence à côté d'elles, durant ce voyage, équivalait à l'aveu public de leur liaison, était à Chambéry le sujet de tous les entretiens. Bientôt, plusieurs lettres arrivèrent au comte de Bellegarde. Elles ne lui parlaient pas des compagnons que sa femme et sa belle-sœur s'étaient donnés. Les raisons à

1. Voir *Un homme d'autrefois*, p. 181 et 182.



COMTESSE ADELE DE BELLEGARDE
D'après un portrait appartenant à la famille de Bellegarde.

l'aide desquelles elles lui expliquaient leur départ pour Paris ramenèrent la paix dans son âme.

« Je vous ai dit les malheurs et les inquiétudes bien légitimes de mon pauvre colonel, écrivait le marquis Costa. Nous sommes ou plutôt il est rassuré aujourd'hui sur le sort de ses femmes dont il a reçu plusieurs lettres à la fois. »

Quelques jours plus tard, Costa confirmait ses premiers dires dans un langage où la pitié le dispute à la raillerie :

« Le mari est tout consolé de voir que sa femme, dont il ne savait rien, n'est point morte. Mais il l'aimerait, je crois, mieux ailleurs qu'à Paris. Le pauvre homme était tenaillé d'inquiétudes et les larmes lui sortaient des yeux comme des flèches. C'est quelque chose que d'en être soulagé. Vous sentez que, sans souffler mot des compagnons, je répète tant que je puis à Bellegarde qu'il y a un Dieu qui veille particulièrement sur les jolies femmes, qu'il faut les laisser courir quand on ne peut faire mieux, que c'est folie d'en prendre des cheveux gris, qu'assez d'autres calamités nous tombent sur la tête sans celle-là, et que, les pèlerines étant jeunes, pleines d'esprit, hardies, heureuses, elles s'en tireront

sans que nous nous en mêlions. N'écrivez donc pas, ainsi que je vous l'avais demandé, pour avoir des nouvelles de ces gentilles fugitives. Nous avons, vous et moi, trop à faire pour nous confondre à chercher ce qui se perd de cette façon.... Malgré la beauté de mes raisonnements, évitez, mon amie, de courir le monde avec des généraux constitutionnels ou des commissaires de la Convention, car ils sont de détestable compagnie. »

Pendant ce temps, les « pèlerines » se dirigeaient vers Paris avec leurs protecteurs. Ce que fut ce voyage en partie carrée, il est facile de s'en rendre compte, quand on sait quels étaient alors le prestige et la puissance des représentants du peuple, la terreur et le désir de plaire qu'ils inspiraient, les privilèges dont ils jouissaient, la docilité avec laquelle on exécutait leurs ordres.

C'était, partout où ils passaient, un agenouillement. Aux auberges auxquelles on s'arrêtait, le soir venu, les chambres les plus confortables étaient pour eux, comme, à la table, la meilleure place et les plus fins morceaux. Aux relais des postes, quand les chevaux manquaient pour tout le monde, on en trouvait pour leur service. C'est timides et tremblants qu'en exécution des

lois égalitaires du jour, les agents des districts leur demandaient leurs papiers et que les présidents des sociétés populaires avides de prouver leur zèle civique se portaient à leur rencontre. Omnipotents et redoutables, s'ils daignaient adresser à ces humbles quelques paroles cordiales, c'est bien respectueusement qu'on les en remerciait.

L'étonnement que pouvait causer la présence dans leur voiture d'une ou plusieurs femmes, élégantes et jolies, personne n'eût osé le leur exprimer. Tout au plus, les purs qu'effarouchait l'étalage de leur luxe se promettaient-ils d'écrire au Comité de Salut public pour dénoncer ces représentants du peuple qui voyageaient en compagnie d'aristocrates. Mais il en était bien peu d'assez téméraires pour donner suite à ce projet au risque de se briser contre plus puissant que soi; et, pour de jeunes femmes à l'âme indépendante et sans préjugés, c'était en vérité tout plaisir que de courir les chemins sous une telle protection, le plus sûr moyen d'éviter les périls et les inconvénients auxquels les mesures vexatoires décrétées par la Convention et la vigilance des soi-disant patriotes exposaient quiconque s'éloignait de son foyer.

La route est longue de Paris à Chambéry; elle

exigeait alors plus d'une semaine. Mais, elle dut paraître courte aux « gentilles fugitives », à Adèle surtout, objet des attentions et des prévenances de Hérault de Séchelles. Le beau conventionnel était ardemment épris, et, tel que nous le connaissons, nous avons quelque raison de supposer qu'il manifestait ses sentiments sous les formes les plus propres à flatter l'orgueil de sa maîtresse et à toucher son cœur.

Tout était d'ailleurs sujet d'étonnement pour les voyageuses. N'ayant jamais quitté leur province, chaque étape leur réservait quelque surprise, non comparable cependant à celle qu'elles éprouvèrent à leur entrée dans ce Paris qui depuis si longtemps les attirait.

XII

A PARIS

En décidant de s'y rendre et de s'y fixer, elles avaient fait preuve d'une rare intrépidité. Il fallait être intrépide en effet pour oser se montrer dans la capitale alors que tant de gens ne songeaient qu'à s'enfuir, que les nobles et les riches étaient traqués, les prisons remplies, le tribunal révolutionnaire en plein fonctionnement et la guillotine en permanence. Mais, ces dangers ne semblent pas les avoir effrayées, ni même préoccupées, puisque, loin de se cacher, elles se mêlèrent aussitôt à toutes les manifestations de la vie publique, confiantes dans les protecteurs qu'elles s'étaient donnés.

On voudrait pouvoir préciser ici en quel logis elles s'installèrent. Ce fut peut-être chez Hérault de Séchelles, qui, dans la maison de sa

grand'mère Hérault, rue Basse-du-Rempart, occupait deux étages. Les papiers dont la saisie suivit son arrestation font allusion, sans la nommer, à une « citoyenne » qu'on voyait chez lui, comme à demeure, et à qui s'adressaient parfois les solliciteurs qui venaient présenter quelque requête au député. Il n'est pas impossible que cette citoyenne fût Adèle de Bellegarde. Mais ce n'est là qu'une hypothèse qu'on ne peut, malgré sa vraisemblance, transformer en affirmation.

Nous sommes mieux imformés en ce qui touche le genre d'existence qu'adoptèrent les deux sœurs une fois à Paris. Ce qu'a écrit sur elles une personne qui les a connues vers ce temps permet de se le figurer.

« Elles étaient contentes de devenir Françaises, et ce que cette époque avait de désastreux frappait à peine des étrangères sans parents, sans habitudes, dont la jolie figure, la jeunesse, plaisait à tous les yeux, qui réfléchissaient peu sur les mesures publiques et n'avaient personne ni aucune chose à regretter.... Rien ne leur faisait donc partager le deuil commun, et cette première indifférence, quand tout le monde dans le pays répandait des larmes, a imprimé sur elles une singularité qui ne manque pas d'un

certain attrait piquant, mais qui repousse l'attachement et la confiance. N'éprouvant pas ces haines passionnées contre le sang et contre les persécuteurs, leur porte était ouverte à tout le monde et, leur curiosité pour voir les personnes célèbres de cette époque n'étant arrêtée par aucune répugnance, on peut se figurer les gens qui sont entrés dans leur chambre [1]. »

Bien que ces notes d'une observatrice attentive et clairvoyante se rapportent à la période postérieure au 9 thermidor, elles éclairent d'une lumière précieuse, en ce qui touche les dames de Bellegarde, la période antérieure, celle qui suivit leur arrivée à Paris. Leur curiosité les poussant, elles voulaient tout voir et tout connaître, les hommes et les choses, les acteurs et le théâtre des grands événements qui se déroulaient à leur portée. Pour circuler à travers ces agitations mémorables, elles avaient un guide sûr, c'était Hérault de Séchelles. Il mettait quelque orgueil à les produire partout où lui-même brillait.

Il est logique de penser qu'elles étaient dans les tribunes de la Convention lorsqu'il fit casser la fameuse Commission des Douze, lorsqu'il

1. *Mémoires* d'Aimée de Coigny, duchesse de Fleury, publiés par M. Étienne Lamy.

réclama la mise en liberté d'Hébert, et pendant les tragiques séances de mai et de juin, alors qu'il la présidait et dut tenir tête au farouche Hanriot déclarant « que le peuple ne s'était pas levé pour écouter des phrases, mais pour donner des ordres ».

Le 10 juillet, elles assistèrent sans doute à son élection comme membre du Comité de Salut public et, probablement, l'entendirent défendre la Constitution dite de 1793, en qualité de rapporteur. Enfin, elles le virent figurer comme président de la Convention, dans la fête solennelle qui fut donnée le 10 août pour célébrer la mise en œuvre de la charte nouvelle et commémorer la prise de la Bastille.

A la place de l'antique forteresse, on avait élevé une colossale statue de la Nature; l'eau coulait de ses seins. Hérault, tenant enlacé un vieillard, vénérable doyen de la Convention, s'avança, une coupe à la main; il remplit cette coupe, et tous deux y burent. Puis, à l'aide d'une torche, il mit le feu à un bûcher sur lequel on avait entassé les attributs de la royauté. Il apparut alors resplendissant sous la lueur des flammes qui les dévoraient, au bruit des applaudissements et des acclamations de la foule, laquelle n'avait d'yeux que pour le beau Séchelles.

Ses amis eurent la joie de constater qu'il était le triomphateur du jour. Elles se fussent moins réjouies, si elles avaient pu surprendre le regard jaloux, soupçonneux et chargé de haine que, durant cette solennité théâtrale, Robespierre dirigeait sur son collègue dont la popularité subitement lui portait ombrage. Elles auraient deviné que, dès ce moment, Hérault était marqué pour la guillotine. Mais, trop peu clairvoyantes pour prévoir ce féroce dénouement, l'arrêt de mort prononcé ce jour-là leur échappa.

Hérault de Séchelles, il est vrai — et c'est peut-être là l'excuse de leur imprévoyance, — s'appliquait à leur dissimuler les préoccupations et les craintes que lui suggéraient les manœuvres des ennemis qu'il devait à son passé d'aristocrate et à sa popularité naissante. Il ne voulait pas qu'elles y fussent associées, et devant elles il affectait de traiter à la légère les faits les plus propres à lui prouver la fragilité de son influence.

Au moment où il venait d'être appelé à présider la Convention et à figurer à ce titre aux solennités théâtrales du 10 août, on avait arrêté son grand-oncle Magon de la Balue, ancien fermier général et ancien banquier de la Cour. Magon de la Balue, octogénaire en 1793, possé-

dait une grande fortune, ce qui suffisait alors à rendre suspect. Dénoncé comme entretenant des relations avec l'étranger, les scellés mis sur ses papiers firent découvrir qu'il avait fait passer des fonds considérables en Angleterre et converti en assignats des valeurs s'élevant à quinze cent mille francs. C'en fut assez pour le faire incarcérer. On arrêta du même coup son frère Magon de la Blinaye, et divers autres membres de leur famille.

Un avocat dont la réputation devait être dépassée plus tard par celle de son fils, Berryer, à qui Magon de la Balue avait confié sa défense, crut devoir recourir à Hérault de Séchelles, convaincu que le crédit du président de la Convention serait assez puissant pour tirer de peine son client. Il alla donc le trouver afin de le solliciter. Mais il ne rencontra que froideur et refus d'intervenir.

« En ma qualité de président, je suis tenu à plus de circonspection que personne, lui dit Hérault. En m'intéressant à mon oncle, je me compromettrais en vain. Je ne le sauverais pas, je ne peux rien [1]. »

Il consentit cependant à donner à l'avocat une

1. Voir les *Mémoires* de Berryer père.

lettre pour son collègue Dubarran, membre du Comité de sûreté générale. Mais Dubarran se montra encore plus inhumain que lui. Il apostropha durement l'avocat des Magon.

« C'est donc toi, lui dit-il, qui te constitues le défenseur des ennemis de la République, des aristocrates, des conspirateurs? Tu feras mieux, je te le conseille, de les oublier et de nous laisser faire. »

Ce souvenir est écrasant pour la mémoire de Hérault de Séchelles. Mais, on ne saurait sans injustice ne pas tenir compte à ce malheureux des difficultés qui, déjà, se multipliaient autour de lui. Elles auraient rendu son intervention inefficace et en se déclarant impuissant à sauver les siens, il ne disait rien qui ne fût vrai. On verra bientôt son impuissance éclater de nouveau au moment où furent arrêtés son oncle Magon de la Lande, le propre frère de sa mère, et le maréchal de Contades qui l'avait jadis comblé de soins. Qu'aurait-il pu pour eux alors qu'encore quelques mois, il n'allait rien pouvoir pour lui-même? Robespierre et Saint-Just le guettaient. Il ne l'ignorait pas. Mais, il ne disait rien à son amie qui fût de nature à lui révéler le péril qu'il courait et, pas plus elle que sa sœur, elles n'étaient femmes à le deviner.

Ainsi, l'existence des dames de Bellegarde se poursuivait agitée, distrayante, émouvante, les mettant en relations avec les puissants que fréquentait leur ami, et notamment avec Danton. Ces rencontres avaient lieu tantôt à Paris, tantôt au château d'Epone où, fidèle à d'anciennes habitudes, Hérault continuait à réunir nombreuse compagnie [1]. De plus en plus mêlées à sa vie, elles étaient de toutes les réunions de plaisirs, y coudoyaient sans scrupules les politiciens et les agioteurs dont il aimait à s'entourer.

Vers ce temps, dans des circonstances qui nous échappent, elles se trouvèrent accidentellement rapprochées de leur grand-père maternel, le marquis d'Hervilly. Elles allèrent le voir à Chenoise, aux environs de Provins, où il vivait retiré. Cette terre, qui avait compté d'illustres possesseurs et entre autres un des Strozzi, Pierre de Gondi, archevêque de Paris, le maréchal de Retz, était devenue, en 1773, à la mort de la marquise d'Hervilly, la propriété de son fils.

1. Parmi les familiers de la maison, il faut citer le peintre David, qui siégeait alors dans la Convention. Jusqu'en ces dernières années, on a pu voir sur les murs d'un pavillon, au fond du parc d'Épone, un soldat dessiné au fusain et signé de lui. C'est dans ce pavillon que fut rédigé, Danton présent, le projet de la Constitution de 1793.

Dès les débuts de la Révolution, ce jeune homme, officier dans les armées du roi, avait passé en Angleterre. Son père, n'ayant pas voulu émigrer, était resté au château de Chenoise ou plutôt dans un pavillon qui demeurait debout parmi les ruines de cette construction féodale, élevée au XV[e] siècle, et détruite par un accident qui témoigne de l'excentricité du marquis d'Hervilly. Possédé de la manie de multiplier les portes et fenêtres, il en avait tant et tant ouvert dans les façades de son château qu'un matin les murailles percées de part en part s'étaient effondrées [1]. Les communs et un pavillon avaient seuls échappé à la destruction.

C'est là que le vieux gentilhomme habitait et qu'il reçut ses petites-filles la cocarde au chapeau, vêtu d'habits tricolores. Il avait adopté cette tenue pour donner un gage de son civisme et de sa soumission aux lois. Mais ce déguisement, pas plus que son langage, ne trompait personne. Il avait beau prodiguer aux paysans les : « Bonjour, citoyen », ceux-ci lui répondaient :

« Bien le bonjour, monsieur le marquis. »

1. *Notice manuscrite sur Chenoise et ses dépendances*, par I. Debeuge, communiquée par M. Bouvrain, maire de Chenoise.

Mécontent, il répliquait :

« Citoyens, tous les hommes sont égaux.

— Vous êtes bien bon, monsieur le marquis. C'est vrai pour nous autres, mais pas pour vous. »

Ayant reçu cordialement ses petites-filles, il voulut les présenter à la municipalité de Chenoise. Quand il entra avec elles dans la salle de la mairie, tous les conseillers se levèrent avec respect et, malgré ses adjurations, refusèrent de s'asseoir devant « ces demoiselles » et devant lui. Irrité par ces marques de déférence, il prétendait que ceux qui les lui prodiguaient cherchaient à le rendre suspect et à le faire arrêter.

Il ne tarda pas à l'être après avoir vécu caché durant plusieurs semaines dans les caves de la ville haute à Provins, où tous les jours, une femme à son service, allait, au péril de sa vie, lui apporter des vivres. Ses nièces ne devaient pas le revoir, bien que, ayant échappé à l'échafaud, il eût recouvré sa liberté après thermidor et qu'il ait survécu jusqu'en juillet 1802 à son fils, l'un de chefs de l'armée royaliste à Quiberon.

A la même époque, Adèle de Bellegarde entreprit de faire prononcer son divorce. En se donnant tout entière à Hérault de Séchelles, et

en laissant sa sœur se compromettre avec Philibert Simond, elle n'avait pu se dissimuler le caractère définitif de leur chute commune. Le chemin glissant qu'elles venaient de descendre avec une rapidité vertigineuse, elles ne le remonteraient jamais. Les liens de famille qu'elles avaient volontairement brisés ne se renoueraient pas. Elles le savaient au moment où elles quittaient la Savoie. Le séjour de Paris ne pouvait que fortifier cette conviction. De là, sans doute, le désir que conçut la jeune femme de consommer la séparation conjugale dont elle avait pris si lestement l'initiative.

La loi sur le divorce récemment promulgée lui fournissait le moyen de se rendre libre. Les exemples de quelques femmes de son monde qui ne craignaient pas d'en user eurent pour effet de transformer son désir en décision. Quelque usage qu'elle comptât faire de sa liberté, et peut-être avec l'espoir qu'Hérault de Séchelles l'épouserait, elle se livra aux démarches qui devaient la conduire à son but.

Ces démarches n'étaient pas bien compliquées. Les mesures édictées contre les émigrés contribuaient à les faciliter. Il suffisait à l'un des époux de faire constater l'absence de l'autre pour obtenir le divorce. Le comte de Bellegarde

étant inscrit sur la liste des émigrés, et sa présence dans l'armée sarde ne pouvant être contestée, sa femme avait beau jeu pour prouver ses droits à l'annulation de son mariage. Le 7 octobre 1793, armée d'un acte de notoriété dressé par le comité civil de la section du Mont-Blanc, établissant l'absence de l'époux, elle se présentait à la municipalité de Paris, où, sur sa requête, le divorce fut aussitôt prononcé.

A ce moment, Philibert Simond et Hérault de Séchelles avaient quitté la capitale, le premier pour se rendre en Savoie où un retour offensif de l'armée sarde avait décidé la Convention[1] à l'envoyer en le chargeant, avec son collègue Dumas et le général Kellermann[2],

1. Séance du 25 avril.

2. Le 11 septembre, Kellermann était à Chambéry et assista à la séance du Conseil général. Accueilli par des acclamations enthousiastes, il déclara, dans un discours emphatique, qu'il aurait promptement raison des brigands qui menaçaient la liberté et qu'il ne demandait d'autre récompense, lorsque, sa carrière terminée, il viendrait se fixer en Savoie, que le commandement des gardes nationales du Mont-Blanc. Dans un ordre du jour voté à l'unanimité, le Conseil général rendit hommage « à son courage, à son civisme épuré, à ses talents militaires, à ses principes de morale, de philosophie et d'humanité », et prit acte de ses engagements fraternels « pour servir de garantie réciproque et de monument eternel des services qu'il a rendus à la liberté dans ce département, de ceux qu'il veut encore lui rendre, de l'estime, de la confiance,

d'organiser la défense; le second pour remplir dans le Haut-Rhin une mission de même nature, ce département frontière étant menacé par la coalition et travaillé par la faction contre-révolutionnaire. Leur absence devait être de courte durée. Adèle, qui n'avait vu partir qu'à regret son amant, attendait avec impatience son retour, impatience d'autant plus vive qu'elle la savait partagée.

de la reconnaissance et de l'amour de tous ses habitants ». Huit jours plus tard, il était destitué, rappelé à Paris et arrêté en y arrivant.

LIVRE TROISIÈME

LA FIN D'UN ROMAN D'AMOUR

I

HÉRAULT DE SÉCHELLES MENACÉ

En s'éloignant de Paris pour obéir aux ordres de la Convention, Hérault de Séchelles n'ignorait pas qu'il y laissait des ennemis acharnés à sa perte. A leur tête figuraient Robespierre et Saint-Just, qu'offusquaient sa popularité, son luxe, son élégance, ses liaisons avec d'Espagnac, Proly, Dubuisson, Pereyra et autres suspects arrêtés déjà ou à la veille de l'être.

Au sein même du Comité de Salut public, il avait saisi maints témoignages de cette malveillance qui transperçait, encore qu'elle voulût se dissimuler, dans l'attitude défiante de quelques-uns de ses collègues. Lorsque Proly avait été

décrété d'arrestation, Hérault avait protesté, plaidé, avec des larmes et vainement, la cause de ce compagnon de ses plaisirs. Son attitude avait paru surprendre ceux qui en étaient témoins. Dans ces faits, il pouvait lire son propre destin. Il était donc parti contre son gré et brûlait du désir d'être rappelé à la Convention avec l'espoir de déjouer par sa présence les intrigues nouées contre lui.

Il semble qu'à ce moment, il ait voulu, en donnant à ses paroles et à ses actes un caractère révolutionnaire plus accusé, démontrer l'injustice des soupçons dont il était l'objet. Pas plus à cette époque qu'à aucune autre de sa vie, on ne relève à sa charge ces traits de cruauté froide dont quelques-uns de ses émules ont été prodigues et nulle part dans les documents officiels, on ne retrouve la phrase abominable que lui attribue un de ses biographes [1], comme extrait d'une lettre adressée à la Convention au cours de sa mission dans le Haut-Rhin : « J'ai dressé quelques guillotines sur ma route et je vois qu'elles ont produit un excellent effet. » Mais combien d'autres propos démontrent que s'il n'a pas dressé des guillotines, il a

1. Feller, *Dictionnaire biographique.*

pactisé par ses approbations avec les tigres qui les dressaient.

« J'ai lu tes lettres au Comité de salut public, écrit-il le 20 septembre à Carier, le féroce organisateur des noyades de Nantes; elles sont pleines de vigueur et d'énergie. Continue, brave collègue, c'est en poursuivant ainsi les coquins et les hommes douteux, c'est en déménageant cette engeance que tu sauveras la République. Adieu, mon ami; je t'embrasse. »

Il mande encore au même personnage :

« Quand un représentant est en mission et qu'il frappe, il doit frapper de grands coups et laisser toute la responsabilité aux exécuteurs; il ne doit jamais se compromettre par des mandats écrits, » recommandation hypocrite, dont celui à qui elle s'adressait n'a tenu aucun compte et qui nous livre peut-être le secret des apparences de modération relative que, vus à distance et comparés à ceux de ses complices, présentent les actes de Hérault de Séchelles.

Quand il arrive dans le Haut-Rhin, animé du visible souci de dissiper, par son zèle révolutionnaire, les suspicions dont il était l'objet à la Convention, il n'y avait plus lieu de recourir à ces habiletés et à ces subterfuges. Il fallait égaler en activité ceux qui dénonçaient ses liaisons, son

modérantisme imité de celui de Danton et les lui imputaient à crime. Aussi, son premier cri en entrant en Alsace, le 8 novembre, est-il :

« Que la terreur soit à l'ordre du jour! »

D'accord avec Pichegru, il fait établir un camp retranché à Belfort, d'où il écrit :

« J'ai fermé à l'instant les portes de la ville, arrêté les gens suspects. Je tiens aujourd'hui dans une vaste église une assemblée où tout le peuple est convoqué et le sort des magistrats, des aristocrates, des hommes dangereux y sera agité et décidé. Je me propose d'opérer dans le pays qui m'est confié rapidement et avec rigueur. »

Puis, « il tourne son attention vers la conservation d'Huningue, et ravive dans cette ville les couleurs et les signes sensibles d'un patriotisme qui s'éteignait aux yeux ainsi que dans les cœurs ». Dans tout le département, il prend des mesures pour l'élever au niveau de la République. « L'esprit public était entièrement corrompu. Partout des intelligences avec l'ennemi, l'aristocratie, le fanatisme, le mépris des assignats, l'agiotage et l'inexécution des lois. »

Il combat tous ces fléaux, casse les autorités, les comités de surveillance, installe partout « de bons sans-culottes »; il crée un comité d'acti-

vité révolutionnaire, le place sous la surveillance du peuple, un tribunal révolutionnaire « qui mettra le pays à la raison ». Il supprime aux façades des maisons les images de la Vierge et des saints, les croix dans les cimetières, « signes de superstition qui souillent les regards de l'homme libre ». Il suspend les passeports, multiplie les visites domiciliaires, pourchasse les suspects dans les campagnes comme dans les villes. Il organise en un mot « le mouvement de terreur qui seul pouvait consolider la République ».

Enfin pour couronner son œuvre, il fait célébrer dans la cathédrale de Colmar « une fête simple et grave ». Au sommet d'une montagne « emblème de la République », couronnée par la flamme « emblème de l'Intelligence », une femme était assise, figurant la Raison que célébrèrent du haut de la chaire les représentants de la Convention. « Le peuple chanta la liberté, et le reste du jour consacré à l'égalité fut égayé par le bonheur de se retrouver et de s'entretenir fraternellement. » Une fête pareille fut ordonnée dans toutes les villes d'Alsace.

Le 5 décembre, la Convention prit connaissance du rapport dans lequel Hérault de Séchelles énumérait ces mesures et se félicitait

d'avoir, en peu de jours, transformé le département du Haut-Rhin. Mais, déjà l'orage qui depuis longtemps se formait sur sa tête avait fait entendre ses premiers grondements. Un membre de la Convention, Bourdon (de l'Oise), à l'appui d'un projet de loi tendant à exclure du Comité de salut public les prêtres et les nobles qui en faisaient partie, s'était écrié le 16 novembre : « Je vous dénonce le ci-devant avocat général, le ci-devant noble Hérault de Séchelles, membre du Comité de salut public et maintenant commissaire à l'armée du Rhin pour ses liaisons avec Pereyra, Dubuisson et Proly ».

L'Assemblée avait frémi en entendant accuser un de ses membres les plus populaires, et dans le silence d'effarement qui suivit l'accusation, Hérault de Séchelles ne trouva que deux défenseurs. Son collègue Bentabolle fit timidement remarquer que Lepelletier Saint-Fargeau « avait siégé comme Hérault dans le ci-devant Parlement et qu'il n'en avait pas moins mérité le Panthéon ».

Couthon prit aussi la parole pour déclarer qu'il ne serait pas juste de condamner Hérault sans l'avoir entendu :

« J'ignore s'il a des liaisons avec des personnes suspectes. Je l'ai connu au Comité de salut public et je ne me suis jamais aperçu qu'il

ne marchât pas dans le sentier du patriotisme. Il est maintenant absent. Attendez qu'il soit arrivé et qu'il puisse répondre à l'inculpation qui lui est faite. »

Couthon était l'ami de Robespierre. Il n'ignorait pas les sentiments de haine, voués par celui-ci à Hérault de Séchelles. Son intervention était donc aussi extraordinaire qu'inattendue. Elle dispose à conclure que Robespierre était moins pressé d'assouvir sa vengeance que soucieux de la rendre plus sûre et plus éclatante en accordant à l'accusé le temps de préparer sa justification qu'il savait devoir être vaine, puisque déjà il l'avait secrètement condamné.

Hérault de Séchelles reçut à Colmar le compte rendu de ce court débat. Il se disposait à rentrer à Paris, à la suite d'un autre incident non moins grave et qui ne pouvait laisser aucun doute sur l'existence du complot ourdi contre lui. Son collègue Lemaire, délégué par la Convention aux armées du Rhin, était venu, tout ému, lui communiquer une lettre adressée au maire de Strasbourg, signée marquis de Saint-Hilaire, dans laquelle il était dit que lui, Hérault, trahissait et se préparait à livrer Colmar à l'étranger. « Il m'a tout promis », affirmait le signataire.

La lettre était apocryphe, le nom de son auteur inconnu et l'affirmation qu'elle contenait calomnieuse. Hérault fut convaincu que le coup partait de Paris. Il convoqua le même jour la société populaire de Colmar et lui donna lecture du document accusateur.

« Vous me connaissez, ajouta-t-il. Mais, il importe au salut public que vous employiez toute votre sagacité, tous vos efforts pour découvrir une trame infernale dont un des fils vient de paraître et se renoue sans doute à quelque conspiration nouvelle. Voilà principalement l'objet pour lequel je vous ai rassemblés tous. Il est temps que cette manœuvre tombe et que le peuple connaisse les maux qu'on lui prépare en décriant et en s'efforçant de décrier ses plus sincères, ses plus fidèles amis. »

Pour finir, il annonça qu'il allait demander son rappel à la Convention. Des protestations éclatèrent. On l'adjurait de rester, on ne voulait pas qu'il partît. Peut-être eût-il définitivement cédé. Mais la nouvelle de l'attaque dirigée contre lui par Bourdon (de l'Oise) lui parvint. Elle le convainquit de la nécessité d'aller reprendre son siège de représentant, afin de confondre ses ennemis et de reconquérir son influence.

II

SUPRÊME DÉFENSE

Un fait douloureux qu'il apprit en rentrant à Paris dut lui prouver que cette influence était singulièrement ébranlée. Le Comité de sûreté générale avait, en son absence, ordonné l'arrestation du maréchal de Contades, épargné jusque-là. Le 8 décembre, les agents porteurs du mandat, n'ayant pas rencontré le vieux soldat à son hôtel de la rue d'Anjou, étaient aussitôt partis pour Livry. S'étant présentés au Grand-Berceau, chez les dames Hérault, ils les avaient sommées de les mettre en sa présence. Elles ne pouvaient qu'obéir. Le maréchal occupait deux chambres au second étage, et s'y trouvait fort souffrant.

« Êtez-vous le citoyen Contades ?

— Moi-même.

— Nous avons l'ordre de vous arrêter. Êtes-vous ici chez vous? »

Sur sa réponse affirmative, on avait fouillé dans ses armoires et ses commodes sans découvrir aucun papier compromettant. Les agents auraient voulu l'emmener. Mais l'état de sa santé ne le leur permettant pas, ils se contentèrent de le mettre en arrestation dans sa demeure où, sans doute, on l'eût oublié si, quelques jours plus tard, il n'avait commis l'imprudence de venir à Paris.

Sa présence ayant été signalée, son hôtel de la rue d'Anjou vit se renouveler, le 25 décembre, les mêmes scènes que la maison de Livry. Puis on le fit monter en voiture pour l'incarcérer. Mais alors se produisit ce fait, peut-être unique dans l'histoire de la Terreur, d'un inculpé refusé par toutes les prisons où on le présentait, aucun gardien ne voulant recevoir ce vieillard de quatre-vingt-dix ans, courbé par l'âge et les infirmités, qui ne pouvait marcher que soutenu par deux hommes. Il fallut se décider à le ramener chez lui. On l'y laissa sous la garde d'un surveillant à ses gages, qui répondait de sa personne [1].

1. Tous ces détails sont extraits des procès-verbaux d'arrestation.

Nos documents ne mentionnent aucune démarche faite par Hérault de Séchelles à l'effet d'obtenir la mise en liberté du vénérable ami de sa mère et de sa grand'mère. Mais, il faut répéter que s'il n'intervint pas en sa faveur, on ne saurait lui en faire un grief. Il était trop menacé lui-même pour s'entremettre utilement en faveur d'un autre. Tenter de délivrer le maréchal eût été sans doute consommer sa perte en attirant l'attention sur lui. Mieux valait le laisser en tête à tête avec un gardien qui, grassement payé, était intéressé à voir se prolonger son existence et, par conséquent, à le faire oublier.

L'arrestation d'un ci-devant maréchal de France chez la mère d'un conventionnel considéré jusque-là comme un des plus fermes soutiens de la République n'en constituait pas moins une menace terrible non seulement pour lui-même, mais aussi pour tout ce qui lui était cher : les dames de Bellegarde dont les relations avec lui n'étaient plus un mystère pour personne et les nobles habitantes de la maison de Livry. Celle-ci étaient exposées aussi à une dénonciation. Elles avaient encouru la rigueur des lois en cachant sous leur toit un prêtre et une chapelle où, tous les jours, il célébrait la messe en leur présence.

Enfin, Hérault de Séchelles pouvait voir un autre symptôme des périls qui le menaçaient dans les poursuites dont à Saint-Malo, au même moment, était l'objet son oncle Magon de la Lande, le propre frère de sa mère. Ce malheureux, comme on l'a vu, venait d'être arrêté au château de la Chipaudière, et on l'envoyait rejoindre à Paris les autres membres de la famille Magon, incarcérés déjà.

C'est avec le sentiment de ces périls redoutables que, le 29 décembre, Hérault de Séchelles parut à la tribune de la Convention et répondit aux attaques dont, en son absence, il avait été l'objet. Après avoir tracé un tableau sommaire de sa mission dans le Haut-Rhin, il continua :

« Actuellement, qu'il me soit permis de vous entretenir un instant d'une autre inculpation dirigée contre moi, inculpation non moins facile à détruire que toutes les autres et que ne méritait pas d'éprouver un ami sincère de la liberté, un homme dont le patriotisme ardent et pur n'a pas varié une seule minute depuis le commencement de la Révolution.

« J'ai appris, citoyens, par les papiers publics, qu'un membre de la Convention, m'attaquant en mon absence, avait cherché à vous présenter en moi, des liaisons intimes et suspectes avec Proly,

Pereyra et Dubuisson. Ma réponse est bien simple. J'ai vu quatre à cinq fois dans ma vie Pereyra et Dubuisson; je les connais à peine. Quant à Proly, je l'ai rencontré, non pas habituellement, mais plus souvent. Il était répandu au milieu des patriotes; il n'a jamais proféré en ma présence une seule parole qui m'eût mis à portée de le dénoncer, comme je n'y aurais pas manqué si j'eusse découvert qu'il fût en contradiction avec les intérêts de la liberté et de la République.

« Au surplus je déclare que je l'ai beaucoup moins connu que plusieurs excellents patriotes dont la vertu républicaine est aussi notoire qu'irréprochable. Je déclare aussi que je n'ai jamais eu de correspondance avec ces hommes auxquels on me suppose si intimement lié. Au commencement de l'année, j'ai été six mois absent dans le Mont-Blanc; je viens encore d'être absent deux mois. Pendant ces huit mois, je n'ai jamais entendu parler d'eux que par les gazettes. Appréciez maintenant cette grande intimité, et voyez à quoi elle se réduit. Je vais plus loin : quand même je me serais trompé sur le compte d'individus qui, suivant un décret de la Convention nationale, avaient bien mérité de la Patrie en accusant Dumouriez, mon erreur ne pourrait

m'être imputée à crime qu'au moment où je persisterais à les soutenir en dépit de l'opinion publique et des découvertes qu'on a pu faire postérieurement à mon départ.

« Au surplus, qu'on me juge, non par mes paroles, mais par mes actions. On accuse ces hommes de projets ultra-révolutionnaires, capables de provoquer la perte de la République en outrant avec malveillance la démocratie. Eh bien! je suis en état de prouver, par toutes les mesures que j'ai prises dans le département du Haut-Rhin, que j'avais en quelque sorte pressenti vos décrets, et que je n'ai pas cessé de me conformer à l'esprit qui anime le Comité de Salut public. D'avance je me suis tenu dans la double limite où le bien que l'on fait ne peut devenir un mal, et où l'ardeur révolutionnaire hâte et mûrit la liberté sans la compromettre.

« Veut-on encore une autre preuve? On accuse ces hommes d'avoir cherché à diviser les patriotes de la Montagne. Eh bien! moi fidèle à des principes bien opposés, j'ai, le premier, dénoncé et fait arrêter au Comité de sûreté générale, un étranger, un Français parricide, qui, semant mystérieusement les propos les plus infâmes, s'efforçait de nous désunir d'avec Danton, de le rendre suspect, et d'annuler la brûlante et

redoutable énergie de ce soutien de la liberté. Citoyens, voilà ma conduite. Ah! comment serais-je assez vil pour m'abandonner à des liaisons criminelles, moi qui, dans le monde, n'ai jamais eu qu'un seul ami intime depuis l'âge de six ans. Le voilà... (*en montrant le tableau de Lepelletier*). Michel Lepelletier! ô toi! dont je ne me séparerai jamais, dont la vertu est mon modèle; toi qui fus en lutte comme moi aux haines parlementaires, heureux martyr! j'envie ta gloire. Je me précipiterais comme toi, pour mon pays, au-devant des poignards liberticides; mais fallait-il que je fusse assassiné par le poignard d'un républicain?...

« Voici ma profession. Si d'avoir été jeté par le hasard de la naissance dans cette caste que Lepelletier et moi nous n'avons pas cessé de combattre et de mépriser est un crime qui me reste à expier; si je dois encore à la liberté de nouveaux sacrifices; si un seul membre de cette assemblée me voit avec méfiance au Comité de Salut public; si une prorogation, source de tracasseries continuellement renaissantes peut nuire à la chose publique, devant laquelle je dois disparaître, alors je prie la Convention nationale d'accepter ma démission de ce comité, et de permettre que je n'en fasse plus partie. Rentré tout

à fait dans le sein de l'Assemblée, j'inviterai mes collègues à vérifier mes fautes en patriotisme; j'appellerai le témoignage du vertueux Couthon, qui nous préside en cet instant. Je le prie de vous dire si, lorsque j'ai eu le bonheur de concourir avec lui à la rédaction de la Déclaration des Droits et de l'Acte constitutionnel, mes collègues dans ce travail ne m'ont pas toujours vu rechercher avec ardeur jusqu'à la dernière limite ce qu'il y avait de plus populaire, de plus démocratique, de plus sacré dans les intérêts du peuple et dans la dignité de la nature humaine.

« Citoyens, mes plus chères affections, ma vie entière, appartiennent nécessairement, irrévocablement à cette constitution, à la République; et quand on me suppose des relations contre-révolutionnaires, je serais le dernier des hommes, et en même temps le plus stupide, si j'en pouvais avoir à côté de pareils souvenirs! »

Couthon ne répondit pas à cette adjuration. Mais, l'assemblée émue par ce discours vibrant et ces accents de vérité en ordonna l'impression et n'accepta pas la démission que Hérault lui offrait. Elle le maintint dans le Comité de Salut public. Les ennemis qu'il comptait dans ce Comité, déçus dans leur espoir de le perdre, lui

tendirent un piège. A l'instigation de Robespierre, on lui adressa la lettre suivante :

« Citoyen collègue, tu avais été dénoncé à la Convention nationale qui nous avait renvoyé cette dénonciation. Nous avons besoin de savoir si tu persistes dans la démission que tu as, dit-on, offerte hier à la Convention Nationale. Nous te prions d'opter entre la persévérance dans ta démission et un rapport au Comité sur la dénonciation dont tu as été l'objet, car nous avons ici un devoir indispensable à remplir. Nous attendons ta réponse écrite dans ce jour ou demain au plus tard : ROBESPIERRE; COLLOT D'HERBOIS; BILLAUD-VARENNES; CARNOT; B. BARRÈRE. »

Hérault flaira le piège. Fort du vote de la Convention, il ne répondit pas à cette lettre et put se croire sauvé.

III

SOUS LA TERREUR

Les six derniers mois de l'année 1793 et les six premiers de l'année 1794 marquent l'apogée de la Terreur. Durant cette période, Paris fut un véritable enfer où démons et damnés s'agitaient frénétiquement, les uns sans cesse en quête de victimes, les autres cherchant en vain à échapper aux supplices, ou s'y résignant.

La tribunal révolutionnaire fonctionnait sans trêve; l'exécuteur de ses sentences suffisait à peine à la tâche que lui donnaient chaque jour les « fournées » de condamnés. Les vides quotidiens faits dans les prisons par ces assassinats étaient quotidiennement comblés par des arrestations nouvelles. La loi des suspects, les pouvoirs arbitraires des sections, les encouragements accordés aux dénonciateurs, autant d'instruments de

meurtre, dont ceux qui s'en étaient emparés usaient avec furie.

Il était alors plus difficile de vivre que de mourir. Personne n'était sûr du lendemain, pas même ceux qui avaient forgé ces lois de sang, pas davantage ceux qui les appliquaient tantôt dans l'entraînement d'un fanatisme farouche ou de passions haineuses, incessamment surexcitées, tantôt sous l'empire de la peur, comme s'ils eussent craint que, s'ils laissaient à autrui le soin de les exécuter, elles se retournassent contre eux-mêmes.

La luxueuse capitale qu'avait naguère été Paris offrait l'aspect d'une ville conquise, dévastée par ses conquérants. Dans les quartiers riches, le silence avait succédé aux agitations élégantes d'autrefois. Les somptueux hôtels de l'aristocratie étaient clos, transformés en clubs ou en magasins; leurs mobiliers somptueux confisqués et dispersés par les enchères.

Dans les quartiers pauvres, errait une population hâve et déguenillée, sans moyens d'existence, criant famine. Les enfants mouraient faute de nourriture et de soins. Les femmes affolées se rangeaient en longues files aux portes des boulangers dans l'espoir souvent trompé d'obtenir du pain, ou se portaient en troupes vers les

Halles en proférant des imprécations contre les accapareurs. Démoralisés par l'oisiveté que leur créait la suspension de tout commerce et de toute industrie, les artisans allaient grossir les attroupements formés autour de la Convention et de l'échafaud, emplissaient les rues de récriminations et de menaces, toujours prêts aux émeutes et aux violences.

Le soir venu, la voie publique cessait d'être sûre. Il ne restait apparence de mouvement qu'aux abords du Palais-Royal où, dans les cafés, se montrait, discutait, pérorait tout un monde d'agioteurs, d'espions, d'hommes en vue. Partout ailleurs, régnait un calme sinistre que troublait seule la marche des escouades de gardes nationaux, qui allaient procéder à des visites domiciliaires ou arrêter les citoyens suspects et qu'évitait le passant attardé, qui se hâtait de rentrer chez lui, en proie à l'inquiétude, à la défiance, à l'effroi.

Dans le sein de la Convention, au Comité de Salut public, au Comité de sûreté générale, à la Commune, dans les clubs, en tous ces antres d'où partaient chaque jour des décrets exterminateurs, les rivalités des tribuns, celles des partis engendraient d'ardentes querelles que dénouait l'échafaud. Après avoir participé à la

condamnation du roi, les Girondins avaient péri; les Hébertistes étaient emprisonnés; les Dantonistes allaient l'être. La puissance de Robespierre, de Saint-Just, de Couthon promettait, en s'affirmant, de nouvelles hécatombes.

La suspicion transformée en moyen de despotisme n'épargnait ni les Conventionnels, même ceux qui s'étaient déclarés partisans du terrorisme, ni les généraux qui avaient, comme Hoche, défendu vaillamment la République et la patrie. Hoche était emprisonné. En dénonçant à la tribune Dubois-Crancé et Kellermann qui venaient de vaincre les Lyonnais révoltés, Billaud-Varennes s'écriait : « Il faut faire rentrer dans le devoir des hommes qui paraissent dirigés par des intérêts personnels ». Sous ce prétexte, réciproquement invoqué, les agitateurs s'entre-dévoraient sous le regard hypocrite de Robespierre qui profitait de leurs divisions pour fonder son pouvoir, les pieds dans le sang, en invoquant l'Être suprême, en le célébrant en des solennités pompeuses et théâtrales.

Ce tableau qu'ont décrit tour à tour les innombrables historiens de la Révolution ne donne, tel qu'il vient d'être rappelé, qu'une idée incomplète de ce que fut Paris durant cette année maudite. Mais il suffit pour démontrer ce

qu'il y eut d'extraordinaire dans la résolution prise par les dames de Bellegarde de ne pas s'éloigner alors que leur nom, leur qualité d'aristocrate, leur fortune constituaient pour elles des dangers incessants.

Qu'elles soient restées dans cet enfer, malgré ces dangers, quand s'enfuyait tout ce qui pouvait s'enfuir et lorsque nul ne pouvait se flatter d'y échapper même en se cachant, on ne saurait se l'expliquer que par l'attachement passionné qu'avait voué Adèle à Hérault de Séchelles. Arrivée avec lui et ayant, par amour pour lui, foulé aux pieds tous les devoirs, elle ne voulait plus s'en séparer, comptant sans doute qu'il les protégerait elle et sa sœur en cas de péril. Ce qu'elle faisait pour son amant, on aime à croire qu'Aurore le fit pour elle et non pour Philibert Simond, bien que, cependant, de plus en plus lié avec son collègue depuis qu'il connaissait les dames de Bellegarde, il continuât à vivre, lui aussi, dans leur intimité.

Quoi qu'il en soit, elles restèrent à Paris, non, comme on pourrait le croire, en femmes timides, alarmées, pénétrées d'horreur devant tant de tragiques spectacles qui alimentaient la vie publique, mais en curieuses, jalouses de n'en rien perdre et d'en fixer le souvenir dans leur

mémoire. Cette curiosité que rien ne lassait est le trait indélébile de leur physionomie et justifie le jugement que la duchesse de Fleury, leur contemporaine et leur amie, a porté sur elles dans un passage de ses *Mémoires*, que nous avons déjà cité. Elles n'ont éprouvé de haine « ni contre le sang, ni contre les persécuteurs » et leur indifférence explique dans une certaine mesure leur témérité.

Elles vécurent donc dans la fournaise parisienne, en une sorte de quiétude qu'encourageait leur protecteur, fréquentant ses amis, assistant aux séances de la Convention, aux audiences du tribunal révolutionnaire le jour où la reine y comparut, montrant partout « leur jolie figure, et leur jeunesse », et cette insouciance dont se sont étonnés tous ceux qui les ont connues. Il en fut ainsi jusqu'au jour où la foudre qui menaçait Hérault de Séchelles et dont, à son retour du Haut-Rhin, il avait détourné les coups, subitement éclata dans des circonstances sur lesquelles ont peut-être trop légèrement passé les historiens et qu'il y a lieu de rappeler en les complétant.

IV

L'ARRESTATION

Quinze mois avant, durant son séjour en Savoie, s'était fait présenter à lui un jeune commissaire des guerres à l'armée des Alpes, que les pièces de police désignent simplement sous le nom de Catus et qui s'appelait en réalité Charles-Ignace Pons de Boutier de Catus. Originaire de Belfort, entré comme noble, en 1782, à l'École militaire, il avait été promu ensuite au grade de lieutenant dans le régiment d'Aunis. Envoyé en cette qualité à la Martinique, il s'y trouvait en 1791, investi des fonctions d'adjudant-major de son bataillon, au moment où le général comte de Béhague, gouverneur de la colonie, s'efforçait de la maintenir sous l'autorité du roi.

Apôtre zélé de la Révolution, Catus encourut

le ressentiment du gouverneur, et resta assez longtemps emprisonné. A son retour en France, il dénonça Béhague au Comité colonial. On le récompensa de son attitude en le nommant commisaire des guerres et en l'employant aussitôt à l'armée des Alpes. Hérault de Séchelles, qui l'y rencontra, s'intéressa à lui, et le fit charger par le ministre des Affaires étrangères d'une mission dans la petite république de Mulhouse[1].

Cette mission remplie, Catus revenait à Paris, lorsque, sur la route, il rencontra le représentant qui se rendait à Colmar, en vertu des ordres de la Convention. Catus connaissait l'Alsace, parlait l'allemand; Hérault pensa qu'il trouverait en lui un auxiliaire précieux. Il se l'attacha comme secrétaire et, lorsqu'il rentra à Paris, il le ramena.

Catus s'était fait au préalable accorder un congé de deux mois. En vue de son séjour dans la capitale, il avait loué un appartement rue Gaillon. Mais, il n'alla pas l'habiter. Il descendit rue Basse-du-Rempart, chez Hérault de Séchelles qui voulait utiliser ses services pour le règlement de ses affaires privées que ses

1. Elle fut réunie à la France, sur sa demande, en 1798.

occupations l'obligeaient, depuis longtemps, à négliger[1].

Rien en tout cela n'offrait prétexte à une accusation. Mais, les espions qui surveillaient la maison de Hérault de Séchelles prirent ombrage de la présence chez lui de ce jeune inconnu. Ils suivirent le domestique de Catus, qui logeait dans l'appartement de la rue Gaillon et venait tous les jours rue Basse-du-Rempart recevoir les ordres de son maître. Ils l'arrêtèrent et, l'ayant interrogé, conclurent de ses réponses que Catus, jadis émigré, s'était fait réintégrer par surprise dans l'armée, avait été ensuite destitué et conspirait.

Ces griefs présentaient si peu de fondement qu'ils portent à croire qu'on les forgea de toutes pièces dans l'unique but de compromettre Hérault de Séchelles, en l'accusant d'avoir donné asile à un homme prévenu d'émigration et de complot. Ils furent en tout cas la cause de l'arrestation de Catus. Les agents chargés de se saisir de lui le trouvèrent le 16 mars, au matin, dans la chambre qu'il occupait chez Hérault de Séchelles.

1. Ces détails sont extraits de la lettre que Hérault de Séchelles écrivit à la Convention après avoir été arrêté. Les documents officiels témoignent de leur exactitude.

Quoiqu'il fût d'assez bonne heure, celui-ci était déjà sorti pour se rendre à la Convention. C'est là qu'il reçut un avis de son secrétaire. Catus s'empressait de l'avertir qu'il était détenu au « violon » de la section Lepelletier. Il y courut, s'entretint avec lui en présence de l'officier du poste et lui promit de faire immédiatement des démarches à l'effet de hâter sa mise en liberté. Il revint quelques heures après.

Cette fois, il n'était pas seul. Philibert Simond l'accompagnait. Une telle démarche constituait la plus dangereuse et la plus incompréhensible imprudence. La loi interdisait tous rapports avec les prévenus de conspiration, « à peine d'être traité comme leur complice ». En outre, le Comité de Salut public était saisi de l'affaire, et tenter d'entraver son action, c'était courir au-devant de ses rigueurs. La sentinelle préposée à la garde de la prison, ayant voulu s'opposer au passage des deux députés, ils aggravèrent leur imprudence en s'autorisant de leur qualité de représentants du peuple pour forcer la consigne et pénétrer auprès de Catus.

A ce moment, arriva un membre de la section Lepelletier, celui-là même qui avait opéré l'arrestation. Il le prit de très haut avec les députés, les sommant de sortir.

« Que faites-vous là? leur dit-il. Je vous connais; je sais que vous êtes représentants du peuple. Vous n'êtes pas à votre poste. »

Ils durent obéir et se retirer, tandis que le sectionnaire, après avoir grondé la sentinelle, allait rendre compte au Comité de Salut public de ce qui venait de se passer.

Dans ce Comité dont Hérault de Séchelles avait cessé de faire partie siégeait Saint-Just, le confident et souvent l'inspirateur de Robespierre, ennemi juré comme lui de l'ami des citoyennes Bellegarde. A sa demande, le Comité de Salut public invita le Comité de sûreté générale à venir conférer avec lui. Dans ce conseil, l'arrestation de Hérault de Séchelles fut décidée et le mandat rédigé immédiatement :

« Les Comités de Salut public et de sûreté générale réunis, informés par la section Lepelletier qu'un homme prévenu d'émigration recherché depuis longtemps comme tel, vient d'être trouvé dans l'appartement de Hérault député; considérant la gravité des renseignements reçus sur son compte et la conduite suspecte qu'il a tenue, arrêtent que Hérault et ceux qui habitent avec lui seront mis sur-le-champ en état d'arrestation au Luxembourg et que les scellés seront apposés sur leurs papiers. »

Un mandat analogue fut décerné contre Philibert Simond.

Dans la soirée, vers onze heures, Hérault de Séchelles, en rentrant chez lui, vit avec surprise sa maison investie [1]. Il demanda ce que cela signifiait. Pour toute réponse, on mit sous ses yeux l'ordre d'arrestation dont il était l'objet. Il se récria, protesta, revendiqua le droit d'en référer avant tout au Comité de sûreté générale. On se contenta de lui objecter que les membres du Comité s'étaient séparés et, tandis qu'on apposait les scellés sur les portes de son appartement, on le conduisit au Luxembourg où il fut écroué en même temps que Philibert Simond qui venait d'y arriver.

Le lendemain, il écrivit à la Convention :

« Enfermé cette nuit dans la prison du Luxembourg, je frémis d'indignation en vous annonçant de quelle absurde et atroce calomnie je me trouve victime. Est-il possible qu'un représentant du peuple se voie privé de sa liberté et enlevé à ses fonctions sur une simple dénonciation qui ne m'a point été communiquée, dont j'ignore le lâche auteur, sans explication préalable, sans que j'aie été appelé ni entendu au

1. C'est lui-même qui le raconte dans la lettre citée plus haut dont l'original existe aux Archives nationales.

Comité de sûreté générale suivant l'usage qui s'observe entre nous et surtout suivant le décret qui charge le Comité de sûreté générale de prendre connaissance des dénonciations contre les députés. »

En exhalant ces plaintes, le malheureux oubliait qu'il n'était pas un des détenus, parmi lesquels il se trouvait jeté subitement, qui n'eût eu le droit d'en exprimer de toutes pareilles. Il oubliait que pour eux aussi comme pour les victimes déjà sacrifiées, on s'était contenté de « simples dénonciations », qu'on ne les avait même pas confrontés avec leurs accusateurs et que, pour les frapper plus sûrement, on avait violé les règles de la justice, les lois de la défense, les devoirs que commande le respect de la liberté et de la vie humaine. Ces crimes, il les avait approuvés; il en avait, par ses votes, préparé et facilité l'exécution. Comment pouvait-il s'étonner d'être à son tour frappé par les armes qu'il avait mises aux mains des bourreaux!

Après avoir donné cours à son indignation, il exposait les faits, racontait l'origine de ses rapports avec Catus, le passé de celui-ci, et s'appliquait à démontrer l'invraisemblance de l'accusation dirigée contre lui.

« Pardonnez, citoyens collègues, ces longs

détails, disait-il en finissant; ils ne sont point minutieux quand il s'agit d'un patriote et d'un représentant cruellement outragé. Cette injustice navre mon cœur. Dans quel moment suis-je arrêté? A l'époque où l'on saisit tous les conspirateurs. Serais-je donc, ne fût-ce qu'un instant, confondu avec eux par les rumeurs publiques, moi qui n'ai jamais respiré que le bonheur de mon pays; moi, qui, dans toutes mes pensées comme dans toutes mes actions, n'ai cessé d'être, comme je le devais, fermement et irrévocablement identifié avec la représention nationale; moi qui devais partager l'honorable et sanglante proscription que les traîtres nous destinent à tous? O mes collègues, la seule idée d'un tel soupçon, jusqu'à ce que ma justification soit connue de la France, déchire et soulève mon âme. Incapable de trahir mes serments, les lois et la patrie, si dans ma vie j'ai commis des fautes, — et quel est l'homme qui n'en commet pas? — soyez certains que mes fautes ne furent jamais que d'excusables erreurs. J'appelle en finissant le glaive de la loi sur moi ou sur mon calomniateur. Il n'y a pas de milieu. »

Lecture de cette lettre aurait dû être faite à la tribune de la Convention. Hérault de Séchelles comptait encore dans l'assemblée des amis et

des partisans. Peut-être se fussent-ils laissé émouvoir par ces accents pathétiques. Or, c'est là justement ce que Robespierre ne voulait pas. La protestation du prévenu fut passée sous silence. Il n'en est même pas question dans le fougueux et haineux réquisitoire que Saint-Just prononça le même jour à l'ouverture de la séance, en annonçant que Hérault de Séchelles et Philibert Simond étaient arrêtés.

Après avoir tracé le récit des incidents qui justifiaient selon lui la décision des Comités, Saint-Just ajoutait :

« Si l'on examine la conduite antérieure de ces deux hommes, ils nous étaient déjà suspects. Le Comité de Salut public avait déclaré, depuis environ quatre mois, au premier qu'il ne délibérerait plus en sa présence, qu'on le regardait comme un ami de l'étranger et comme suspect pour avoir réclamé, les larmes aux yeux, la liberté de Proly, s'être saisi des papiers diplomatiques du Comité, les avoir compromis de manière qu'ils ont été imprimés dans les journaux et répandus au dehors.

« Si l'on examine la conduite de Simond, il n'est point sûr qu'il n'ait point été du parti populaire de la Savoie, sa patrie. Il était le vicaire général de l'évêque de Strasbourg et le

partisan de Schneider, prêtre autrichien, accusateur public du Bas-Rhin qui, aujourd'hui, est détenu à l'Abbaye pour ses attentats et qu'on a découvert hier comme étant à la tête du mouvement qui devait ouvrir les prisons.... Nous avons une lettre entre les mains, écrite par Hérault à un prêtre réfractaire, dans laquelle il parle d'une manière indécente de la Révolution et promet à ce prêtre de l'emploi. Ce prêtre a été guillotiné depuis. Simond fut le collègue de Hérault dans sa mission du Mont-Blanc. Leur liaison en ce moment atteste qu'ils n'ont jamais cessé d'agir de concert depuis et qu'ils sont complices. »

Ce n'étaient pas là les seuls griefs invoqués par Saint-Just contre Hérault de Séchelles. Il les compléta en dressant bientôt après un autre réquisitoire contre Fabre d'Églantine. On y lit en effet :

« Hérault, placé à la tête des affaires diplomatiques, mit tout en usage pour éventer les projets du gouvernement. Par lui les délibérations les plus secrètes du Comité sur les affaires étrangères étaient communiquées aux gouvernements ennemis. Il fit faire plusieurs voyages à Dubuisson en Suisse, pour y conspirer sous le cachet même de la république. Nous nous rappelons qu'Hérault fut avec dégoût le témoin muet des

travaux de ceux qui tracèrent le plan de constitution dont il se fit adroitement le rapporteur déhonté.... Nous avons intercepté des lettres de Las Casas, ambassadeur d'Espagne à Venise, dans lesquelles il rapporte les délibérations diplomatiques du Comité au temps de Hérault. »

Terribles en ce temps-là étaient de telles accusations. Qu'elles fussent fondées ou non, il suffisait de les avoir encourues pour que ceux qui les formulaient fussent dispensés d'en faire la preuve. Saint-Just couronna les siennes par cette péroraison véhémente :

« Vous avez dit que la justice et la probité étaient à l'ordre du jour dans la République française; l'un et l'autre vous commandent une raideur inflexible contre tous les attentats. Si vous voulez établir la liberté, l'une et l'autre vous commandent d'immoler toute considération à l'intérêt public. Quelle est cette audace de franchir une loi terrible qui punit de mort les violateurs? ou plutôt quelle épouvante et quel désespoir de la part des coupables ont pu les porter à cet acte de témérité? Ne se sont-ils point jugés eux-mêmes? Voilà donc le fruit de ces crimes que tant de gouvernements se sont épuisés à ourdir? Tous les trésors des rois sont vides, tous les forfaits sont épuisés, et la liberté

triomphe, et vous êtes plus grands que vous n'avez jamais été. Le Sénat de Rome fut honoré par la vertu avec laquelle il foudroya Catilina, sénateur lui-même. En vain les rois avaient préparé l'avilissement ; vous ne pouvez être plutôt atteints des insultes de l'étranger que la Providence des imprécations de l'impie. Hérault et Simond sont prévenus de complicité dans la conspiration. Je vous ai rendu un compte préliminaire. Les Comités de sûreté générale et de Salut public vous proposeront demain le décret et l'acte d'accusation entièrement motivés contre eux. »

Ce langage équivalait à un arrêt de mort. Aucune voix ne s'éleva en faveur des accusés. Qui eût osé les défendre quand on les savait perdus? Qui eût osé braver Robespierre et Saint-Just, artisans fougueux de leur condamnation?

V

ACCUSATIONS DÉMENTIES

Si peu disposé qu'on soit à prendre la défense de Hérault de Séchelles, alors que les fautes de sa vie obligent à considérer la mort à laquelle il était voué comme un châtiment et une expiation, le souci de la vérité ne permet pas de passer sous silence les faits qui contredisent les allégations de ses accusateurs. Saint-Just avait menti en l'accusant d'avoir conspiré. Tout était faux dans les preuves qu'il avait essayé d'en fournir, comme dans celles qui furent opposées, durant la brève instruction du procès de Hérault, à ses protestations d'innocence.

En ce qui touche Catus, il fut impossible d'établir que celui-ci eût émigré. Le contraire fut même démontré. Il prouva aussi que, loin d'avoir été destitué, il avait donné des gages de

dévouement à la République et mérité qu'on lui confiât des missions importantes. On dut renoncer à le traduire devant le tribunal révolutionnaire. Le 22 août 1794, six mois après l'exécution de Hérault de Séchelles, trois semaines après la chute de Robespierre, le nouveau Comité de sûreté générale ordonna sa mise en liberté.

Innocent quant au fait d'avoir donné asile à un suspect, Hérault de Séchelles ne l'était pas moins quant à cet autre qu'on lui imputa d'avoir intrigué en vue du rétablissement de la royauté. On n'apporta de ce chef aucune preuve et il n'en existe aucune.

Il est vrai qu'un des historiens de la Révolution, Louis Blanc, qui ne recule pas devant les insinuations les plus hasardées quand il s'agit de prendre la défense de Robespierre et de justifier ses forfaits, s'attache à démontrer que les soupçons qui entraînèrent la perte de Hérault de Séchelles avaient quelque raison d'être et cite à l'appui de ses dires ceux du prince de Hardenberg[1] d'après lesqûels Hérault de Séchelles se serait entremis pour arracher Marie-Antoinette à la mort :

1. Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État.

« A la nouvelle de la translation de Marie-Antoinette à la Conciergerie, raconte l'homme d'État prussien, le comte de Mercy, alors à Bruxelles, dépêcha un émissaire à Danton pour l'engager à épargner la Reine[1]. On lui offrit pour ce service une somme d'argent considérable; il la rejeta, disant qu'il consentait à protéger la reine sans aucune vue d'intérêt personnel. Plein de confiance dans la protection de Danton, le comte de Mercy crut d'autant mieux qu'elle suffirait à la sûreté de la reine que, pendant plus d'un mois, l'illustre captive parut oubliée à la Conciergerie. Mais on vit bientôt tout le vide et l'inefficacité de cette négociation clandestine. Il paraît certain que Danton et ses amis cherchèrent à en tirer parti dans des vues de domination particulière. Danton s'étant

1. On retrouve un écho de ces dires, qui tiennent moins de la vérité que de la légende, dans ce passage d'une notice où il est longuement question du comte de Mercy, publiée en 1851, à Liège par son petit-fils sous ce titre : *La Chapelle de Notre-Dame au bois d'Argenteau.* « Pendant les derniers temps de son séjour à Bruxelles, en 1792 et 1793, le comte de Mercy avait reçu des instructions relatives au sort de l'infortunée famille royale de France, que l'on voulait tenter d'arracher aux fureurs révolutionnaires. Des négociations secrètes, dont le comte était l'âme, furent établies avec des hommes influents de Paris, que l'on espérait rattacher à la cause de la Cour. » La révélation s'arrête là et il reste bien évident qu'elle a la même origine que celle du prince de Hardenberg.

concerté avec Hérault de Séchelles, ce dernier se rendit mystérieusement en Savoie et, là, il se servit pour ses relations au dehors de son intimité avec les demoiselles de Bellegarde. Il eut même avec Barthélemy, ambassadeur en Suisse, des conférences que le Comité de Salut public à qui elles furent révélées regarda comme suspectes. On répandit que Danton rêvait de faire la paix et qu'il aspirait à être régent. Peu de mois après, lui et ses amis montèrent sur l'échafaud. »

En dépit de l'autorité que donne à ce récit la haute situation de son auteur, l'invraisemblance, à défaut même des documents que nous sommes parvenu à nous procurer et qui les contredisent, en est éclatante. Si les faits qu'il révèle avaient été portés, comme le prétend Hardenberg, à la connaissance du Comité de Salut public, quelles raisons auraient empêché celui-ci de les faire figurer dans l'acte d'accusation qu'il dressa contre Hérault de Séchelles et contre Danton, alors qu'il cherchait vainement des preuves positives de leur alliance avec les royalistes?

Celles-là n'eussent-elles pas été écrasantes et n'eussent-elles pas dispensé le Comité de recourir, pour prouver la culpabilité de ceux qu'il voulait perdre, à des hypothèses qui donnent

à ses décisions un caractère révoltant d'iniquité? Or, toute l'infâme procédure qui précéda l'exécution est muette à cet égard. Ni de près ni de loin, il n'y est fait mention des tentatives attribuées par Hardenberg à Hérault de Séchelles et aux dames de Bellegarde. Ce silence suffit déjà à prouver que leur mémoire ne mérite pas de bénéficier de ce qu'aurait d'honorable et de propre à la relever le souvenir d'un effort en faveur de l'infortunée Marie-Antoinette, s'il était prouvé.

Mais il y a mieux. Il résulte de nos documents qu'Hardenberg a accueilli, sans les contrôler, des rumeurs dépourvues d'exactitude et que tout autre est la vérité. Si le comte de Mercy alors à Bruxelles a eu les intentions qu'on lui prête, il n'a pu les réaliser, soit parce que ses émissaires ont été impuissants à convaincre Danton ou n'ont pu arriver jusqu'à lui, soit parce qu'il s'est constamment heurté au mauvais vouloir de la Cour de Vienne.

Longtemps encore après la mort du Roi, chargé de surveiller de Bruxelles les événements de France, il ne pense que par lueurs au danger que courent les jours de la Reine. Le 24 juin 1793, il discute longuement dans une lettre à Thugut les chances d'une Restauration. Il voit les con-

ventionnels forcés par les circonstances intérieures de mettre Louis XVII sur le trône et de confier la régence à sa mère[1]. Il tourne et retourne ces idées sans en sortir ni concevoir une autre issue.

Le 4 août, un de ses émissaires qui ne signe pas sa lettre lui écrit de la frontière :

« S'il prenait envie au parti de Danton de rétablir le Roi, on serait exposé ou à reconnaître une Constitution pire peut-être que la République ou à continuer la guerre avec un nombre moindre d'alliés. On doit croire que les royalistes de la Vendée mettraient bas les armes et il serait bien difficile que les ministres anglais pussent se dispenser de négocier la paix dès qu'il y aurait en France une forme quelconque de gouvernement. »

Cependant, le 12 du même mois, Mercy, à la nouvelle du transfert de la Reine à la Conciergerie, semble se réveiller. Il mande à Thugut :

« Peu de jours éclairciront les vues plus ou moins atroces que les scélérats ont eues contre la Reine. Il n'y a que la terreur qui puisse les arrêter. Mais il existe un embarras extrême dans le choix des moyens propres à l'inspirer. »

1. Ces détails et les pièces qui suivent proviennent des Archives impériales d'Autriche.

Puis, il envoie une note pressante au prince de Cobourg qui commande les armées alliées et l'engage à marcher sur Paris. Cobourg oppose une fin de non-recevoir.

« Plus on a réfléchi, plus on a calculé, moins la combinaison des localités, des événements et des circonstances a permis de trouver quelque expédient praticable et avantageux pour atteindre ce but salutaire. »

Finalement, il propose de menacer la Convention de rouer vif Beurnonville et les Conventionnels qu'a livrés Dumouriez si l'on assassine la Reine. Il trouve, il est vrai, le procédé peu humain « et peut-être serait-il préférable et plus simple de négocier un échange ». Mais la proposition en reste là.

De son côté, à la même époque, 24 août, le duc de Polignac refugié à Pentzing, une bourgade aux portes de Vienne, essaie de rappeler à l'Empereur les périls qui menacent la reine de France et suggère l'idée d'un appel à Danton.

« Au moment du départ du courrier que M. le régent m'a dépêché, la nouvelle de l'affreuse position de la Reine venait d'arriver à Ham et y avait produit une consternation générale et aura sans doute empêché M. le maréchal de Castries de songer à ajouter aux motifs faits pour déter-

miner Sa Majesté Impériale à recevoir M. le régent de France dans les places conquises et à reconnaître son titre le motif des dangers actuels de la reine de France.

« Quand les régicides verront M. le régent entrer en France, protégé par les armées des puissances alliées, on peut espérer que les scélérats conserveront la Reine comme otage de leur propre sûreté et qu'enfin éclairés sur leurs dangers, ils iront même jusqu'à lui conférer la régence pour l'opposer à celle de Monsieur, frère du Roi. On est d'autant plus fondé à le croire que Danton qui, depuis la mort de Marat, a réuni toute la popularité qu'il partageait avec les rebelles a déjà proposé dans un comité tenu à Bagatelle de *lâcher le petit tigre* — ce sont ses propres expressions, — c'est-à-dire de rétablir le Roi et que, depuis, il a fait sentir à la Convention nationale que leur gouvernement était trop faible pour la circonstance et qu'il fallait se presser de créer un gouvernement provisoire.

« Quel peut être ce gouvernement provisoire autre que celui d'un Roi et d'une régente? Et s'ils prenaient ce parti, sans doute ils préféreraient la régence de la Reine qui est en leur pouvoir et qui pourra, pour condition première de sa délivrance, faire grâce aux coupables qui

lui auraient rendu le pouvoir. L'Empereur ne pourrait-il pas même faire insinuer à Danton le moyen de réparer ses crimes au moment où Monsieur entrerait à Valenciennes avec le titre reconnu de régent du royaume? De quelle gloire et de quel bonheur Sa Majesté Impériale se verrait comblée si, par ce moyen, il sauvait les jours de son auguste tante.

« Mais les moments sont chers et chaque jour, chaque heure perdus peuvent détruire tout espoir de salut pour la Reine. C'est en frémissant de terreur que le serviteur le plus fidèle et le plus reconnaissant de son auguste souverain et bienfaiteur prend la liberté de tracer à Sa Majesté l'Empereur le danger de la Reine et de lui indiquer le seul moyen possible peut-être de la sauver. »

Cette supplique de Polignac reste sans réponse. Trois semaines plus tard, Mercy reçoit une nouvelle lettre de son correspondant inconnu :

« Quoique je désespère du salut de la Reine, y est-il dit, et croie à sa mort certaine plus ou moins retardée, je n'ai pas été plus effrayé par le décret qui fixe l'époque de son procès que je ne l'étais auparavant.... Au reste, j'ai fait sur tout cela deux réflexions bien cruelles : la première, c'est qu'on n'a rien fait pour la Reine; la

seconde, c'est qu'il est impossible de donner aucun conseil parce que la chose la mieux imaginée en apparence pour la sauver serait peut-être celle qui la perdrait et cette effrayante responsabilité excède le courage du zèle le plus pur. Ainsi, par exemple, la marche sur Paris paraissait capable de produire un bon effet et peut-être n'aurait-elle excité que plus de rage à moins qu'il n'eût été question d'une marche rapide de quelques jours. Il aurait mieux valu tenter quelque négociation.

« M. Ribes[1] n'a aucune nouvelle des divers moyens qu'il a pris; il n'a même aucune réponse, et aucun des hommes envoyés n'est revenu. On pourrait, ce me semble, envoyer un officier français prisonnier et lui donner une espèce de mission sans conséquence, tel que de le charger d'une lettre à Danton et de vingt passeports en blanc pour assurer le passage en Amérique de vingt de ses amis s'ils sauvaient la Reine. Le prisonnier se disant échappé arriverait. Il sup-

1. Ancien directeur de la Monnaie à Perpignan, devenu receveur des finances de la généralité d'Orleans. Ayant émigré, il se fixa à Bruxelles où Mercy parait avoir utilise son devouement. Ribes avait laissé a Paris un frère ancien magistrat, qui fut arrête sur la dénonciation d'un domestique qui gardait la maison du fugitif. Ce frère mourut à l'hôpital avant qu'on instruisit son procès.

poserait qu'il a besoin de rendre compte de ce qu'il a vu et peut-être que Danton ferait alors des ouvertures d'un autre genre. Je me rappelle que, pendant le procès du Roi, le parti Brissot s'attendait que les puissances entameraient une négociation.

« Au reste, j'ai fait remarquer une fois combien il serait affreux de commencer une négociation si la Reine devait être sacrifiée par la nécessité où seraient peut-être quelques puissances de refuser les conditions proposées et il me semble que Votre Excellence a suffisamment excité l'attention de la Cour de Vienne sur ce que le salut de la Reine peut être à l'abri de toute responsabilité intérieure et publique. »

Le 17 septembre, Mercy de nouveau exprime à Thugut ses alarmes. Il vient d'apprendre qu'à la Convention, on a pris l'engagement de mettre à mort les traîtres, dont la Reine.

« Dans de telles circonstances, est-il de la dignité ou même de l'intérêt de Sa Majesté l'Empereur de voir le sort dont son auguste tante est menacée sans rien hasarder pour l'arracher ou la soustraire à ses bourreaux? »

Il reconnaît l'impossibilité de mesures communes auxquelles peu des alliés voudraient s'associer. Mais, ne serait-il pas possible pour le

bon renom de Sa Majesté de faire quelques démarches d'éclat? Ne pourrait-on avoir recours si peu que ce soit à une déclaration, à une démonstration militaire, ou même puisque les puissances ne peuvent ou ne veulent rien, à une intervention des puissances neutres. Le 11 octobre, il déclare que le danger est extrême. Mais c'est en vain qu'il attend des instructions pour agir. Le 17, il apprend que Marie-Antoinette a été immolée.

Que résulte-t-il de cet ensemble imposant de pièces révélatrices de l'inertie de l'Autriche, sinon qu'on n'a rien fait pour la Reine et qu'en conséquence, Hérault de Séchelles ne méritait pas d'être accusé d'avoir voulu la sauver?

D'autres griefs relevés à sa charge n'étaient pas plus fondés. Lorsqu'on lui lut parmi les pièces d'accusation la fameuse lettre signée marquis de Saint-Hilaire qui dénonçait sa prétendue trahison, c'est avec raison qu'il la déclara mensongère, et s'écria :

« Si vous admettez de pareilles dénonciations, si vous lancez l'anathème contre les dénoncés, bientôt, vous allez voir disparaître du sol de la liberté les patriotes les plus vrais, les plus utiles à la chose publique. Les agents des despotes qui nous reconnaissent invincibles

n'ont d'autres moyens que de nous diviser et faire périr en détail. »

Relativement aux papiers diplomatiques que, sur l'affirmation de Billaud-Varennes, on l'accusait d'avoir dérobés, il eût pu répondre que s'il y avait eu détournement, le seul membre du Comité qui méritât d'être incriminé, c'était justement le dénonciateur[1]. Mais, soit ignorance, soit dédain, il se contenta de demander des preuves ; on ne put les lui présenter.

Il affirma que ses rapports avec Proly n'avaient rien eu de criminel. Il rappela ses actes et toute sa conduite depuis les débuts de la Révolution, ses missions dans le Mont-Blanc et le Haut-Rhin, la part qu'il avait prise à l'assaut de la Bastille et, plus tard, à la constitution de 1793. « C'est

1. « Billaud-Varennes trahissait. Ses lettres passaient par Venise et Toulon pour aller en Espagne avec laquelle il s'entendait. A la prise de Toulon, on saisit sur des officiers espagnols, chargés de porter des messages, une correspondance non signée, contenant des renseignements qu'un membre du Comité pouvait seul fournir. Elle fut remise à Robespierre qui se rendit au milieu de ses collègues et leur dit qu'il se doutait bien qu'il y avait un traître parmi eux, qu'il en avait des preuves. Là-dessus, il les leur montra. Alors Billaud pour détourner le coup qui le menaçait s'écria qu'il n'y avait qu'Hérault de Séchelles capable d'une pareille conduite. Cela donna lieu au procès de ce dernier. » Note citée par les auteurs de l'*Histoire Parlementaire* qui la déclarent émanée de M. Gravenreuth, président de la régence d'Ausbourg, sous l'Empire.

par cette Constitution que j'ai sauvé la patrie. » Il fit, en un mot, justice de tous les griefs invoqués contre lui. Puis, lorsqu'il eut constaté qu'on ne tenait aucun compte de ses protestations et compris que sa mort était résolue, il se résigna. Il n'opposa plus qu'une indifférence dédaigneuse à ses accusateurs et conserva cette attitude jusque sous le couteau.

Il n'en fut pas de même de Philibert Simond. Privé de sa liberté, cet homme qui avait un jour exprimé devant la Convention le vœu que les suspects arrêtés « allassent grossir le limon de la Loire » perdit toute non arrogance et ne songea qu'à user de subterfuges.

Il invoqua sa qualité d'étranger. Né en Savoie lorsque cette province appartenait au Piémont, il prétendait n'être point passible des lois françaises. Cette prétention repoussée, il s'agita pour sauver sa tête, bien qu'il eût senti depuis longtemps « qu'elle ne tenait pas trop sur ses épaules ». Dans sa prison, de concert avec quelques-uns de ses codétenus, il complota pour assurer son évasion sans atteindre d'autre résultat que celui de hâter sa fin.

VI

A L'ÉCHAFAUD

L'arrestation de Hérault de Séchelles avait eu un douloureux retentissement parmi ceux qui lui étaient attachés. Elle jeta dans la consternation les dames de Bellegarde. Pour Adèle qui avait tout sacrifié à cet homme : sa réputation, ses enfants, son mari, son état dans le monde, il représentait tout l'avenir. Non seulement elle l'aimait et se savait aimée, mais encore, il était pour elle un protecteur; elle lui devait la sécurité dont elle avait joui jusque-là, malgré la violence des orages déchaînés autour d'elle et sans doute se flattait-elle que leurs existences demeureraient à jamais confondues. Elle se sentait donc cruellement atteinte par le coup qui le frappait. Il ne semble pas cependant que sa douleur se soit manifestée sous des formes bruyantes ni que son dévouement se

soit prodigué de manière à la compromettre. On n'en saurait cependant conclure qu'elle n'a rien fait pour venir en aide à son amant. Il est probable qu'elle a couru chez les amis de Hérault de Séchelles, chez Danton qui d'ailleurs ne pouvait plus rien, chez David peut-être dont il n'y avait rien à attendre tant il avait peur pour lui-même, chez d'autres encore; et ce qui permet de le supposer, c'est la lettre suivante qu'au lendemain de l'arrestation, elle écrivait au citoyen Alexandre, ordonnateur en chef de l'armée des Alpes, qu'elle avait connu à Chambéry, dans la société de Hérault et de Philibert Simond.

« Hérault et Simond sont arrêtés et détenus au Luxembourg pour avoir réclamé à la Section Le Pelletier Catus prévenu d'émigration. Les journaux répandent des calomnies absurdes et atroces sur les deux représentants; vous savez quelle a été leur conduite dans le département du Mont-Blanc; vous connaissez particulièrement Hérault, voyez ce que vous avez à faire. Proclamer l'innocence, rendre à la liberté deux de ses plus zélés défenseurs, c'est une tâche qu'un patriote tel que vous doit être jaloux de remplir. ADÈLE BELLEGARDE [1] ».

1. Je dois communication de cette lettre et l'autorisation de la reproduire en autographe dans ce volume à

[illegible]

C. Herault et Simonne sont arrêtés et détenus au Luxembourg pour avoir donné a la lettre le prêtre Catus prevenu d'émigration ——
les journaux repandent des calomnies atroces sur les deux représentans. vous savez quelle a été leur conduite dans le département du mont blanc, vous connoissez particulièrement Herault, voyez ce que vous avez a faire. proclamer l'innocence, rendre a la liberté deux de ses plus zélés deffenseurs, est une tâche qu'un patriote tel que vous doit être jaloux de remplir

Adèle Bellegarde

a paris le 29 ventose, deuxième année de la republique une et indivisible ——

AUTOGRAPHE DE LA COMTESSE ADÈLE DE BELLEGARDE
Collection de M. Piquemal.

Alexandre était loin de Paris et son éloignement, pas plus que sa situation subordonnée, ne lui permettait de s'entremettre pour un homme accusé de conspiration. Lorsqu'il le fit savoir à Adèle, Hérault avait péri ; elle-même était incarcérée, ce que nous apprend l'annotation tracée de sa main en marge de la lettre à laquelle il avait répondu : « Avis qu'elle me donne de l'arrestation de Hérault. Chose étonnante ! Cette lettre m'est parvenue intacte, et, ce qui ne l'est pas moins, c'est que, quoiqu'elle fût en prison, ma réponse lui fut remise. Depuis, elle m'a demandé pardon de cette lettre qu'elle présumait non sans vraisemblance pouvoir me compromettre ».

Il est à remarquer qu'en tout ceci, il n'est pas question d'Aurore ce qui autorise à penser que Philibert Simond n'a pas joué dans sa vie le rôle que lui attribue le cardinal Billiet, ou que tout au moins le lien qui l'avait unie à ce triste personnage n'existait plus. Mais, elle portait à sa sœur une tendresse trop vive pour n'être pas malheureuse de son malheur et pour ne pas mêler

M. Alphonse Piquemal, un érudit, grand chercheur d'archives, qui l'a trouvée dans les papiers d'Alexandre, à l'aide desquels il prepare une étude sur le rôle politique de Hérault de Séchelles en Savoie.

ses larmes aux siennes. Elle s'associa à ces angoisses et suivit avec elle, partagée comme elle entre la terreur et l'espérance, toutes les phases du procès qui se préparait.

A Livry, où continuaient à vivre la mère et la grand'mère de Hérault de Séchelles, le désespoir fut plus grand encore. Là aussi, son arrestation succédant à celles du maréchal de Contades et de divers membres de la famille Magon, atteignait à la fois les cœurs et les intérêts, et assombrissait brusquement l'existence. Au milieu des agitations de sa vie, au cours de ses innombrables égarements dont, enfouies dans leur retraite, gémissaient du matin au soir ces infortunées et que, chaque jour, elles suppliaient le ciel de lui pardonner, il n'avait pas cessé de se conduire envers elles comme un fils aimant et respectueux. S'il s'était refusé, craignant de se compromettre, à intervenir en faveur de ses grands-oncles Magon de la Balue et Magon de la Blinaye, il n'avait pas résisté aux prières de sa mère lorsqu'elle avait sollicité ses services pour ses parents dans des conditions moins périlleuses pour eux et pour lui. Ce qu'elle lui écrivait, à la date du 6 août 1793, nous prouve qu'il s'était efforcé de lui plaire :

« Je n'ai pu, mon enfant, vous remercier par

M. Romeron d'avoir trouvé un moment pour me donner de vos nouvelles, je suis charmé qu'elles soyent bonnes malgré tout ce que vous faites pour qu'elles ne le soient pas. Je voudrais que vous puissiez trouver le temps de vous baigner, de vous raffraîchir, et de ne pas tant compter sur vos forces qui ne résistent pas toujours à un travail forcé.

« Je vais mander à mon père ce que vous me marqués sur son affaire; votre empressement soulagera sa perplexité qui est considérable et vous en allés juger par un extrait de sa lettre que je vais vous copier :

« Rien de plus embarrassant, de plus impos-
« sible, que de faire mes déclarations pour mes
« impositions : je voudrais payer les foncières
« pour faire recevoir en déductions des mobi-
« liaires, et il est impossible de payer les imposi-
« tions foncières, les rôles ne sont ni arrêtés, ni
« en recouvrement; les départements où je dois
« payer ne sont pas d'accord avec la Convention,
« et on est exposé à payer deux fois; le contri-
« buable soumis comme moy à la loy est dans
« l'impossibilité d'y satisfaire. Voudra-t-on recon-
« noître qu'il n'y a pas de ma faute, et attendre
« qu'on soit d'accord sur une décision qui ne
« dépend pas de moi, voilà où j'en suis; vous

« voyés que c'est une hydre de difficultés, que je « n'ai pas le pouvoir d'applanir. Romeron me « mande qu'il ne doute pas que mon petit-fils ne « se donne tous les soins pour obtenir les modifi- « cations et réductions que je suis en droit de « demander; mais il ne sait pas toutes les occu- « pations qu'il a, qui l'empêcheront de donner « les soins nécessaires et suivis pour ce qui me « regarde, et je ne puis m'en flatter ni y compter. »

« Je vais lui mander ce que vous me marqués, mon enfant, d'après quoi il verra qu'il peut compter sur votre zèle! Bonsoir, mon enfant, je vous embrasse de tout mon cœur[1]. »

Cette lettre ne constitue pas seulement une preuve de la sollicitude de Hérault pour sa mère, elle démontre aussi qu'autour de lui, on avait renoncé à lui adresser des reproches. Il n'en entendait plus quand il allait à Livry; il y était reçu avec joie et avec tendresse; il n'y pouvait surprendre qu'un visible empressement à tout faire pour le disposer à revenir. Son arrestation en laquelle on était contraint de voir le prélude de sa mort, y apporta la terreur en rouvrant les plaies anciennes et en rappelant le trépas tragique, mais du moins glorieux, qui,

1. Archives nationales.

trente ans plus tôt, avait ravi un fils unique à la veuve de René Hérault et à sa bru un époux.

Pour comble d'infortune, partout où l'on pleurait sur le sort de Hérault de Séchelles, on était impuissant à le secourir. Son ami Danton, qui n'aurait pas refusé de s'entremettre pour le sauver, avait perdu tout pouvoir et toute influence. A quelques jours de là, il allait être arrêté, lui aussi, avec la plupart des hommes de son parti. Il ne pouvait rien pour Hérault et quiconque eût été assez audacieux pour paraître s'intéresser à celui-ci se serait irréparablement compromis.

Le silence des documents ne permet pas d'affirmer qu'il eut au moins, dans sa prison, la consolation de recevoir quelques témoignages des sentiments qu'excitait son malheur? Les dames de Bellegarde purent-elles arriver jusqu'à lui? Lui accorda-t-on la faculté de leur écrire ou de lire leurs lettres? Eut-il la visite de sa mère? Put-elle lui faire ses adieux? Autant de questions auxquelles il est impossible de répondre et qui laissent aux hypothèses le champ le plus étendu.

Cependant, on arrivait à la fin de mars; Hérault de Séchelles était en prévention depuis quinze jours et la date de sa comparution devant

le tribunal révolutionnaire n'avait pas encore été fixée. Mais ce retard n'allait servir qu'à faciliter à ses ennemis l'exécution de leurs desseins. Ayant reconnu l'impossibilité de fournir des preuves des faits particuliers qui lui étaient imputés, Robespierre et Saint-Just avaient résolu de le confondre dans l'accusation générale que, depuis plusieurs semaines, ils préparaient dans l'ombre contre Danton, Lacroix, Camille Desmoulins, et d'autres.

On les arrêta dans la nuit du 30 au 31. Le matin venu, on les envoya rejoindre au Luxembourg Hérault de Séchelles. Un trait mérite d'être cité qui témoigne de cette indifférence sincère ou jouée que nous avons constatée et qu'affectait Hérault à l'approche de la mort. Il jouait à la galoche avec d'autres prisonniers quand Lacroix parut. Il quitta sa partie et courut l'embrasser. Il accueillit de même les autres accusés, déployant un calme qui contrastait avec leurs plaintes, leurs récriminations et leurs ricanements.

Le 2 avril, il comparut avec eux devant le tribunal. Bien que l'accusation ne relevât à leur charge que des crimes politiques, elle n'avait pas reculé devant l'infamie de les faire asseoir à côté de Chabot, Fabre d'Églantine, Bazire.

Julien (de Toulouse) et Delaunay, poursuivis comme coupables de faux publics.

Devant ses juges, Hérault conserva son attitude simple et digne. Quand on lui demanda son nom, il répondit :

« Je m'appelle Marie-Jean, noms peu saillants même parmi les saints. Je siégeais dans cette salle où j'étais détesté des parlementaires. »

Le président l'ayant sommé de répondre aux griefs sur lesquels s'étayait l'accusation, il se défendit sobrement, ainsi qu'il l'avait fait durant ses interrogatoires, négligeant même d'invoquer en leur totalité les arguments qu'il avait déjà fait valoir. Il affirma ne s'être jamais mêlé de négociations en dehors du Comité et n'avoir jamais divulgué des secrets d'État, ni fait imprimer des pièces diplomatiques. Il reprocha à ses accusateurs de ne l'avoir pas confronté avec Proly, avant de mettre à mort ce malheureux dont ils le prétendaient complice.

« Cette tactique ne m'étonne pas, déclara-t-il. Elle est digne de ceux qui ont soif de notre sang. »

Il se renferma ensuite dans un silence hautain, sans prendre aucune part aux bruyants débats qui s'étaient engagés entre le président et les accusés. Du reste, malgré sa popularité et bien

qu'il eût été le rapporteur acclamé de la Constitution de 1793, sa personnalité disparaissait à cette heure devant celle de Danton et de Camille Desmoulins. Il avait passé au second rang. Il semblait n'être là que pour la forme et pour faire nombre. Tel il reste dans l'histoire avec une physionomie un peu effacée, ainsi qu'un comparse.

En entendant prononcer sa condamnation, il murmura :

« J'y m'y attendais. »

Sur son voyage de la prison à l'échafaud, 4 avril, nous n'avons que de rares détails. Mais tous s'accordent quant à sa fermeté devant la mort, et le plus malveillant ne dément pas les autres.

« Mon ami, montrons que nous savons mourir », dit-il à Camille Desmoulins qui s'agitait éperdu.

L'académicien Arnault qui, dans les *Souvenirs d'un sexagénaire*, lui reproche de s'être écrié au passage des Hébertistes marchant au supplice : « Cela rafraîchit », nous le décrit tel qu'il l'a vu sur la charrette des condamnés.

« Le calme de Hérault de Séchelles était celui de l'indifférence, le calme de Danton celui du dédain. La pâleur ne siégeait pas sur le visage

de ce dernier; mais celui de l'autre était coloré d'une teinte si ardente qu'il avait moins l'air d'aller à l'échafaud que de revenir d'un banquet. Il paraissait enfin détaché de la vie dont il avait acheté la conservation par tant de lâchetés et d'atrocités. »

Un autre de ses biographes nous le montre placé seul sur le dernier banc, la tête haute sans affectation, rien en lui ne trahissant une grande agitation d'âme et promenant ses regards sur la foule sans chercher à fixer l'attention ni à inspirer l'intérêt. « On eût dit, en le voyant, que des idées riantes occupaient son imagination. »

Il descendit de la charrette le premier. « Il regardait du côté du Garde-Meuble une main de femme qui, à travers les volets entr'ouverts, lui envoyait un dernier adieu. » Cet adieu, est-ce Adèle de Bellegarde qui le lui adressait?

Le même soir, on donnait à l'Opéra une sans-culottide en cinq actes : *La Réunion du 10 août ou l'Inauguration de la République française*. On y voyait Hérault de Séchelles livrant aux flammes les emblèmes de la royauté [1].

1. Jules Claretie, *Camille Desmoulins et les Dantonistes*, p. 361.

VII

TRÉPAS SUR TRÉPAS

Philibert Simond n'avait pas figuré dans le procès des Dantonistes. On le réservait pour une des fournées suivantes. Son tour vint six jours plus tard, le 10 avril. Nous avons dit qu'il avait tenté de s'évader. Le 7 avril, la Convention était en séance quand le président reçut de l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire Fouquier-Tinville la lettre suivante, dont il donna sur-le-champ lecture à l'Assemblée :

« J'ai l'honneur d'informer la Convention qu'il résulte des dépositions faites par plusieurs détenus qu'Arthur Dillon et Simond avaient formé le projet de s'emparer des clefs du Luxembourg, de se porter au Comité de Salut public et d'en égorger les membres. Dillon devait commander la force armée, et Simond indiquer les

avenues du Comité. Le premier va être mis en jugement; quant à Simond, mon respect pour la représentation nationale m'ordonne d'attendre la décision de la Convention. »

Plusieurs voix s'élevèrent pour demander le renvoi de cette affaire au Comité de Salut public. Mais l'un des membres de ce Comité s'écria que ce renvoi était inutile, les faits étant déjà connus. Un autre député, Legendre, demanda que le décret d'accusation fût rendu sans retard.

« Une lettre anonyme qui m'a été envoyée ne me laisse point de doute que les coupables qui ont péri sur l'échafaud n'eussent des complices dans la prison du Luxembourg pour exciter un mouvement. J'ai remis au Comité de Salut public cette lettre, dans laquelle des hommes qui se disaient patriotes, en flattant mon amour-propre et mon ambition, m'invitaient à porter le premier coup à la Convention, à m'armer de deux pistolets et à assassiner dans le sein de la Convention Robespierre et Saint-Just. Je demande le décret d'accusation contre Simond. »

La proposition fut votée séance tenante :

« La Convention nationale après avoir entendu la lecture d'une lettre qui lui a été adressée par l'accusateur public près le tribunal révolution-

naire et des pièces qui y sont jointes, relativement à Simond, député, détenu au Luxembourg, comme prévenu de complicité avec les conspirateurs, décrète Simond d'accusation et le renvoie au tribunal révolutionnaire. »

Le procès s'ouvrit et se termina le 10 avril. Il y avait vingt-cinq accusés, parmi lesquels le général Arthur Dillon, Gobel l'évêque constitutionnel de Paris, Chaumette, Lucile Desmoulins, l'ex-religieuse Françoise Goupil, veuve d'Hébert. On en condamna dix-neuf. Il furent exécutés le même jour [1]. La justice révolutionnaire était expéditive.

Elle recula cependant devant la cruauté de plonger la grand'mère et la sœur de Philibert Simond dans la misère en confisquant les biens qu'il laissait. A la prière de quelques amis, le Comité de sûreté générale consentit à les abandonner aux héritiers qui, sans cette décision, eussent manqué de pain.

Il n'usa pas de la même clémence relativement à l'héritage de Hérault de Séchelles. Tout ce que contenait l'appartement de la rue Basse-du-

1. D'après une version dépourvue d'ailleurs d'authenticité, Simond aurait reçu dans sa prison la visite de l'abbé Emery, qui fut plus tard supérieur de Saint-Sulpice ; d'après un autre, il serait allé à l'échafaud « en poussant des cris affreux ». On ne peut que mentionner ces dires.

Rempart fut saisi pour être vendu au profit de la nation; saisi aussi le château d'Épone avec son mobilier qu'on mit aux enchères, en attendant de procéder pour les terres à la même opération[1].

On ne s'en tint pas là. La mère de Hérault fut arrêtée dans des circonstances sur lesquelles les documents sont à ce point muets qu'il ne reste de cette arrestation d'autre preuve que l'arrêté du comité de Salut public qui ordonna, après le neuf thermidor, la mise en liberté de la détenue. Les parents du conventionnel, depuis longtemps incarcérés, furent envoyés au tribunal révolutionnaire. Parmi les malheureux qui montèrent sur l'échafaud dans la journée du 1er thermidor se trouvaient sept membres de la famille Magon. Deux d'entre eux, Magon

1. Ces ventes eurent lieu en thermidor an II et en frimaire, ventôse et pluviôse an III. Celle du domaine d'Épone produisit 297 925 francs, que la dépréciation des assignats réduisit à 153 221 francs. Cette somme fut remboursée en 1829, par la Restauration, aux survivants de la famille Magon, héritière de Hérault de Séchelles. L'un d'eux, Félix Bessier, était alors possesseur du château qu'il avait acheté en 1803 et qui passa depuis en d'autres mains. Pendant la Terreur, et dans des conditions d'ailleurs aussi confuses qu'elles semblent romanesques, il avait prodigué à Mme Magon de la Lande, après l'arrestation de son mari, ainsi qu'à leurs filles, une assistance généreuse. L'une de celles-ci lui témoigna sa reconnaissance en l'épousant.

de la Balue et Magon de la Blinaye, étaient octogénaires. Au nombre de ces victimes figurent Mme de Saint-Pern, l'une des cousines de Mme Hérault de Séchelles, son frère Magon de la Lande, le jeune de Saint-Pern, âgé de dix-sept, qui fut exécuté, quoiqu'il eût été arrêté par erreur à la place de son père et ne fût l'objet d'aucune accusation. Mme de Cornullier, fille de Mme de Saint-Pern, s'étant déclarée enceinte échappa à la mort, après avoir vu périr son mari; il avait vingt-deux ans, elle seize.

Elle comparut, quelques mois plus tard, comme témoin, dans le procès de Fouquier-Tinville. Elle tenait à la main la liste des jurés qui avaient condamné toute sa famille. L'auditoire frissonna en entendant la jeune femme révéler qu'avant de mourir, son mari lui avait envoyé de ses cheveux enveloppés dans cette liste. La branche des Magon de Coetizac fournit aussi au bourreau, quelques jours plus tard, son contingent de victimes.

On ne s'en tint pas à ces vengeances. La commune de Livry, que la protection de Hérault de Séchelles semble, durant de longs mois, avoir mise à l'abri des mesures arbitraires en usage en ce temps-là, devint subitement l'objet des suspicions du Comité. On y vit arriver un jour

une expédition militaire, appuyée de canons, sous la conduite de délégués des sections de Paris. Trente personnes environ furent arrêtées et expédiées dans les prisons de la capitale où elles restèrent jusqu'après la chute de Robespierre. C'est sans doute à ce moment que la mère de Hérault fut décrétée d'arrestation.

On est surpris de n'avoir pas à constater la présence, au milieu de ces prévenus, de la veuve de Réné Hérault, l'ancien lieutenant général de police Hérault. Est-ce son malheur qui en imposa ou son grand âge? On ne trouve aucune autre cause à la décision qui respecta sa retraite à jamais en deuil. Ayant recouvré sa liberté, sa belle-fille y revint. Le maréchal de Contades les y rejoignit bientôt après. Il venait de perdre sa femme. Elles attendirent avec lui que la mort vînt mettre un terme à leurs tourments et à leurs regrets. Le maréchal mourut le premier, le 27 janvier 1795. Une tradition non démentie entoure son trépas de circonstances quasi tragiques. Il était, malgré son âge, sujet à des emportements dont souvent ses domestiques subissaient les effets : un jour où sa colère s'était manifestée plus violente que de coutume, ils résolurent d'en tirer vengeance. S'étant constitués en tribunal, ils contraignirent

le maréchal à comparaître devant eux et, après un simulacre de débats, ils le condamnèrent à mort. L'exaspération indignée qu'il ressentit se dénoua par une attaque d'apoplexie, à laquelle il succomba.

Mme Hérault de Séchelles le suivit dans la tombe quatre mois plus tard, le 5 juin.

Son testament, que j'ai sous les yeux atteste l'étendue de son affection pour sa belle-mère :

« Au nom de la Très Sainte Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, Ainsi soit-il.

« Je fais ce présent testament comme un acte de religion que j'offre à Dieu, en implorant sa divine miséricorde pour moi et tout ce qui m'est cher, y mettant entièrement toute ma confiance. Je défends l'ouverture de mon corps.

« Je supplie ma belle-mère, que j'ai toujours aimée et honorée comme ma pauvre mère, d'accepter soit une boîte ou petite table à son choix, quelque chose qui m'ait appartenu, comme un gage qui lui rappelle sans cesse tous les sentiments tendres de respect et d'attachement que ses bontés m'ont inspirés. »

La veuve de René Hérault survécut à sa belle-fille durant près de trois années. Quand elle rendit l'âme, le 1er septembre 1798, il y avait longtemps que le vide s'était fait autour d'elle

comme si elle eût encouru l'horreur qu'inspirait le nom de son petit-fils.

Les dames de Bellegarde avaient trop vécu dans l'intimité de Hérault pour n'être pas atteintes par sa condamnation. Elles n'en étaient pas encore consolées lorsque le 23 avril, dix-neuf jours après son supplice, sur des dénonciations qui les signalaient comme ayant participé aux crimes qu'on lui avait imputés, le Comité de sûreté générale ordonna leur arrestation [1].

« Le Comité arrête que les nommées Bellegarde, ex-nobles dont le mari de l'une est émigré et porte les armes contre la République au service du tyran sarde, seront saisies par le citoyen Perès, porteur du présent, autorisé pour cet effet à faire toutes réquisitions civiles et militaires. Examen sera fait de leurs papiers et

1. Lorsqu'en 1795, intervinrent, entre la comtesse de Bellegarde et son mari, les arrangements que nécessitaient l'étrangeté de leur situation vis-à-vis l'un de l'autre et les intérêts de leurs enfants restés à la garde du père, elle déclara qu'elle avait été arrêtée au mois de janvier. Mais elle fut trompée par sa mémoire ou elle voulait établir, pour dissimuler devant son mari le caractère de ses relations avec Hérault de Séchelles, que son arrestation avait eu lieu quand le conventionnel était encore en possession d'assez d'influence pour la faire mettre en liberté, ce pourquoi il se fût entremis si elle avait été sa maîtresse. La date inscrite en tête de son mandat conservé aux Archives nationales infirme sa déclaration et ne laisse aucune place au doute.

extraction de ceux trouvés suspects qui seront apportés au Comité; perquisitions seront faites, les scellés apposés, procès-verbal dressé et les susnommées et tous autres chez elles trouvés suspects, conduits dans des maisons d'arrêt pour y rester détenus par mesure de sûreté générale. »

Sur leur détention à laquelle mit fin la journée du 9 thermidor, nous ne pourrions rien dire, si la duchesse de Fleury, qui les connut à ce moment dans la prison où elle était elle-même enfermée, ne nous apprenait, par quelques lignes de ses *Mémoires*, « qu'elles ont été traitées avec douceur et que c'est même là qu'elles ont contracté des liaisons de société ». Alors qu'on sait combien de femmes nobles qui furent aussi de nobles femmes étaient à cette époque enfermées dans ces antichambres de la mort, ce que ce renseignement permet de se figurer ne fait qu'en rendre plus regrettable la concision. Il faut cependant s'en contenter en ce qui touche la captivité des dames de Bellegarde puisqu'il nous a été impossible d'en recueillir d'autres.

VIII

ADÈLE CONSOLÉE

Les grandes épreuves, a-t-on dit, sont propices aux réflexions salutaires et disposent au repentir. Il arrive souvent, en effet, que le malheur, en traversant des existences qui se sont déroulées en dehors du devoir, les y ramène et les y fixe à jamais. On pourrait donc croire que la comtesse de Bellegarde, frappée dans son cœur par la mort de son amant, dans sa sécurité par son arrestation, dans sa tendresse fraternelle par l'arrestation de sa sœur, devait sortir de sa prison, après avoir subi tant d'angoisses, avec le désir de se réunir à son mari et à ses enfants. Il n'en fut rien.

Soit que la douleur eût glissé sur cette âme mobile; soit qu'en dépit de ce qu'offraient de tragique et de menaçant pour elle-même les

17

spectacles auxquels elle assistait, elle eût acquis la conviction qu'elle échapperait aux dangers; soit enfin que les relations contractées avec des vivants durant sa captivité eussent suffi pour la distraire et pour lui faire oublier les morts, elle avait, au jour de sa délivrance, recouvré sa sérénité. Ce n'est pas pour étonner lorsqu'on se rappelle avec quelle résignation calme et hors nature, elle s'était séparée, à la fin de 1792, de sa fille et de son fils.

De cette sérénité si rapidement reconquise l'amie des dames de Bellegarde, Aimée de Coigny, dont nous avons invoqué déjà le témoignage, donne une explication qui la peint elle-même tout entière et nous révèle sa propre mobilité.

« M. Hérault, le député avec lequel elles étaient venues en France, écrit-elle, périt bientôt après. Mais elles le voyaient depuis si peu de temps que, malgré le grand attachement qu'il leur avait inspiré, le regret très vif aussi qu'elles en conçurent fut bientôt calmé. »

Cette manière de subordonner la force et la constance posthume de l'amour à sa durée et d'admettre que moins longtemps on a aimé et plus vite on se détache, ne laisse pas d'être contestable. On pourrait objecter plus d'un exemple

d'où il résulte que des amants de fraîche date, quand ils ont été séparés par une cause indépendante de leur volonté, ne demeurent pas moins longtemps meurtris et fidèles à de doux et brûlants souvenirs que ceux à qui la longue durée de leur liaison a permis d'épuiser toutes les ivresses de l'amour et de souffrir de ses déceptions. Et de même si c'est la mort qui a brisé des nœuds volontairement formés, il est fréquent que celui des deux amants qui survit à l'autre puise les causes de sa souffrance non dans la durée de la liaison, mais dans les circonstances qui lui permettaient de la croire indestructible. Plus on y regarde et plus on est convaincu qu'en ceci, le temps ne fait rien à l'affaire.

Que la comtesse de Bellegarde ait promptement pris son parti de la mort de Hérault de Séchelles, cela est hors de doute. Mais que ce soit parce qu'elle le connaissait depuis peu, Aimée de Coigny se trompe lorsqu'elle le prétend. Adèle oublia vite et fut vite consolée parce que c'était une âme légère et frivole, sur qui les impressions passaient fugitives sans y laisser une empreinte profonde, peut-être aussi parce qu'après avoir assisté à tant de sanglantes calamités, le désir de les oublier fut plus puissant que

la douleur d'y avoir perdu un être cher. Elle ne serait pas la seule ni la première qui aurait immolé à ce besoin d'oubli total ce qui semblait inoubliable quand la tourmente était déchaînée.

Quoi qu'il en soit, sa liberté recouvrée, elle fut une femme nouvelle ou, pour parler plus exactement, elle se trouva telle qu'elle était, lorsqu'en Savoie, dix-huit mois avant, elle avait cédé à l'indomptable besoin de n'obéir qu'à son caprice, de donner carrière à ses curiosités de jeune femme à qui sont lourdes les chaînes, fussent-elles de fleurs.

Du reste, le théâtre qui s'offrait à ses regards était singulièrement attirant et bien fait pour lui suggérer la volonté d'y jouer un rôle. La société sortait de la mort et rentrait dans la vie. On s'étonnait d'être encore de ce monde alors qu'on pouvait compter par centaines les infortunés que le bourreau en avait arrachés. D'avoir vu de si près la fin de tout, on se croyait revenu à un recommencement, à l'aube d'un avenir hier encore inespéré, qui reconstituerait sur des bases nouvelles l'édifice détruit et à de stupéfiantes catastrophes ferait succéder de légitimes réparations.

La volonté de prendre sa place dans cet avenir, quels sont ceux parmi les contemporains

qui ne l'ont pas conçue? Le terrain sur lequel il va se dérouler est subitement envahi et de toutes parts. Pour se le disputer, voici les victimes délivrées, après n'avoir échappé à la mort que par miracle, qui commencent à sourire à travers leurs larmes; voici même les puissants de la veille, qui ne se résignent pas à croire que leur règne est fini. C'est à qui s'assurera la possession de l'influence; c'est à qui en orientera à son gré les éléments divers. Tout est à reconstruire et par conséquent toutes les ambitions, comme toutes les bonnes volontés, trouveront à s'exercer.

Si volages qu'elles fussent, Adèle et Aurore de Bellegarde semblent avoir entrevu dans cette confusion le retour inévitable de réactions solennelles et discerné l'ardent désir de relever les ruines, qui était dans tous les cœurs. C'est encore Aimée de Coigny qui le constate et qui subitement grandit nos héroïnes, en nous les montrant attelées à la louable besogne d'une reconstitution sociale.

« Mmes de Bellegarde sont du petit nombre des personnes qui, en 1794, ont eu le courage de tirer les matériaux de l'ancienne société du chaos sanglant où ils étaient tombés et qui ont contribué à édifier la nouvelle. On doit même ajouter que ces matériaux se sont nettoyés chez

elles quoiqu'elles ne soient jamais arrivées à les ranger en ordre. En effet, on a rencontré dans leur maison, séparément ou ensemble, les éléments les plus opposés. Mais le fond de leur société est resté le même, composé d'artistes et de gens de lettres. »

Voilà certes une révélation inattendue. Elle l'est d'autant plus que, dans tout ce qu'on nous a raconté du lendemain de Thermidor, jamais les dames de Bellegarde n'étaient apparues. Les historiens, les chroniqueurs, les mémorialistes du Directoire n'en font pas mention. Tous les honneurs sont pour Mme de Staël, pour Mme Tallien, pour Joséphine de Beauharnais, pour Mme Hamelin, pour quelques autres parmi lesquelles les dames de Bellegarde ne figurent pas.

C'est à peine si, çà et là, on leur consacre en deux lignes un souvenir. Mme Vigée-Lebrun s'en tient à une brève allusion à la visite qu'elles lui firent à Meudon où Aimée de Coigny les présenta. Elles invitèrent Mme Vigée-Lebrun à les aller voir à Épinay-sur-Orge Elles avaient loué en commun avec leur amie une maison de campagne. Toutes trois étaient si aimables que leur voisine confesse qu'elle en fut charmée. La duchesse d'Abrantès qui les rencontra chez

Mme de Genlis rend hommage à leur amitié fraternelle, à la douceur et à la bienveillance de leur commerce.

Plus tard le biographe de Louis David trouvera dans les papiers du peintre des notes qui lui permettront de nous apprendre que la comtesse de Bellegarde qui, à la prière du peintre, a posé pour l'*Enlèvement des Sabines* « était une brune extrêmement jolie, mais avec l'élégance et la liberté de costume de ce temps. Elle profitait de sa jeunesse et de sa réputation de femme à la mode pour vivre et s'exprimer comme bon lui semblait. Tandis que cette dame profitait du laisser aller des mœurs républicaines à Paris, tout en affectant l'élégance de la Cour, que l'on avait détruite, son mari officier supérieur au service de l'Autriche se battait contre les armées de la France, et devait quelque temps après succéder à Mélas comme général en chef de l'armée d'Italie [1]. »

Au même narrateur nous devons de savoir que les deux sœurs, la plus jeune aussi blonde que l'aînée était brune, fréquentaient l'atelier de David où les avait conduites une Noailles leur amie, ce à quoi nous pouvons ajouter qu'elles

1. Le biographe de David confond ici le général de Bellegarde mari d'Adèle avec son frère, le feld-maréchal.

connaissaient déjà l'ancien conventionnel; il était des familiers du château d'Epone du vivant de Hérault de Séchelles, et elles s'y étaient trouvées avec lui.

A ces détails trop brefs et trop rares, Aimée de Coigny en ajoute un autre :

« La vicomtesse de Laval, je ne sais ni pourquoi ni comment, vint à connaître Mmes de Bellegarde et elle en fit aussitôt ses esclaves, ce qui n'étonnera aucun de ceux qui la connaissent. Maîtresse de M. de Talleyrand quand elle était jolie, actuellement son amie devenue très exigeante, la seule au fond qui ait de l'empire sur lui, elle poussa ces dames à organiser chez elles un dîner hebdomadaire qui réunissait des artistes et des hommes de lettres : Lemercier, Alexandre Duval, le peintre Gérard, Talleyrand lui-même. Ces réunions se prolongèrent quatre ou cinq ans. »

A cela, et à de rares traits, tels que l'intimité de leurs rapports avec Talleyrand, se réduisent les informations que nous donnent sur les dames de Bellegarde leurs contemporains. On reconnaîtra que c'est bien peu, alors que ce qu'ils en disent autorise à penser qu'elles ont été répandues dans la société du Directoire et du Consulat, et que dans leur salon ou dans ceux



FRAGMENT DE L'ENLÈVEMENT DES SABINES

Par David.

Adèle de Bellegarde fut conduite par Mme de Noailles dans l'atelier de David
qui la pria de poser pour celle des Sabines qui est à genoux
et retoucha d'après elle la figure d'Hersilie.

qu'elles fréquentaient, chez la princesse de Vaudémont ou ailleurs, elles ont reçu les hommages des hommes marquants de leur temps : Saint-Aignan, Pasquier, Molé, Lavalette, Montliveau, Dalberg, Vitrolles, et combien d'autres.

En résumé, nous ne savons rien ou presque rien de leur vie à cette époque. En ces années qu'on croit si bien connaître, elles ne nous apparaissent qu'enveloppées d'obscurité, à ce point enveloppées que le grave cardinal Billiet, convaincu qu'il dit la vérité, forgera plus tard tout un roman inspiré par des informations mensongères.

A l'en croire, Adèle de Bellegarde, dont il a ignoré l'arrestation après la mort de Hérault de Séchelles, a eu un fils de son amant; elle est allée faire ses couches à Grenoble, et ne sachant comment nommer cet enfant qu'il lui était impossible d'avouer, elle lui a donné le nom de la rue Chenoise où elle se cachait quand il est venu au monde.

« Sa sœur Aurore l'adopta, ajoute le cardinal; elles le firent élever avec soin sous le nom de M. de Chenoise. Elles prirent à la maison pour précepteur un jeune homme nommé Genoud, natif des Marches, mais domicilié depuis quelque temps à Grenoble avec son père. Ce M. Genoud

se fit connaître avantageusement dans la suite sous le nom de M. de Genoude[1]. M. de Chenoise est devenu plus tard lieutenant dans un régiment des gardes de Louis XVIII. »

Tout est ici confondu et dénaturé : les personnages, les faits, les époques. Mais ce qui est plus grave, c'est que depuis 1865, date de la publication des *Mémoires* du cardinal, ces erreurs n'ont pas été rectifiées et que la Savoie où s'est conservé le souvenir des dames de Bellegarde vit, en ce qui les touche, sur cette légende. On va voir que tout autre est la vérité.

1. Né en 1798, ce qui, disons-le en passant, ne lui eût donné qu'une année de plus que l'élève dont le gratifie à tort le cardinal Billiet, il reçut ses lettres de noblesse en 1822.

« Nous allons lui donner du *de* par devant et du *de* par derrière », dit plaisamment Louis XVIII en les signant.

C'est ainsi que le petit Genoud, fils d'un débitant de tabac de Grenoble, devint M. de Genoude. Il se maria. Devenu veuf en 1834, il entra dans les Ordres l'année suivante. Il a dirigé longtemps la *Gazette de France.*

IX

LOUIS DE BELLEGARDE-CHENOISE

Au moment où elles résidaient sous le même toit que Mme de Coigny, celle-ci était en liaison réglée avec Mailla-Garat, neveu du conventionnel Garat, ministre de la Justice pendant la période révolutionnaire. Mailla avait un frère de quelques années plus jeune que lui, l'illustre chanteur Garat, un bellâtre, fat et vaniteux, homme à bonnes fortunes, véritable bourreau des cœurs qui trouvait bien peu de cruelles quand il se mettait en tête de séduire. Le brilant artiste étant venu à Épinay — c'était pendant l'automne de 1800, — y vit la comtesse de Bellegarde, alors dans tout l'éclat de sa beauté. Il s'éprit d'elle et osa l'avouer. Elle l'écouta sans colère, tomba vite sous le charme et non guérie du goût des aventures, quoique la première eût si mal

tourné, « elle couronna la flamme » de ce soupirant habile et roué.

Des nouvelles amours d'Adèle de Bellegarde, de leur caractère, de leur durée, de leur dénouement, nous sommes aussi ignorants que de tant d'autres épisodes de sa vie. Nous savons seulement qu'il y eut deux enfants : un fils, Louis François Aurore, qui naquit à Épinay-sur-Orge, le 16 octobre 1801 et dont on négligea de déclarer la naissance[1], et une fille, Pauline, venue au monde le 16 juillet de l'année suivante, qui fut inscrite le même jour à l'état civil de Paris sous les noms de ses père et mère.

Mlle Garat resta aux mains de son père qui avait voulu se charger de son éducation, ce qui explique pourquoi il n'est à aucun degré question d'elle dans les papiers des dames de Bellegarde, comme si elles se fussent entièrement désintéressées de la nouveau-née, qui plus tard se maria, et mourut en 1827. Toute leur sollicitude fut pour le fils.

1. La transcription de son acte de naissance, sur les registres de l'état civil d'Epinay-sur-Orge, eut lieu seulement le 12 juin 1826 en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de la Seine, le 2 du même mois, — circonstance qu'a ignorée l'historien de Garat, M. Paul Lafond, qui, d'autre part, fait naître la sœur avant le frère, alors que c'est le contraire qui est vrai.

Au moment de sa naissance, résolues à ne plus résider en Savoie, elles venaient d'acheter le château de Chenoise en Seine-et-Marne, qui avait appartenu à leur grand-père d'Hervilly. A l'enfant sans nom, elles donnèrent celui du château. Il s'appela Louis de Chenoise. En outre, la mère ne pouvant le reconnaître, tante Aurore déclara qu'elle l'adoptait.

Plus tard, en 1816, quand elle substitua à cette adoption de fait l'adoption légale qui devint définitive en 1826, elle put déclarer et prouver « qu'elle l'a adopté au moment de sa naissance, que ses père et mère lui ont remis leurs pouvoirs; qu'elle l'a élevé, qu'il ne l'a jamais quittée et que sa tendresse s'augmentant avec l'âge et par les sentiments qu'il lui a voués, elle lui fait don de sa terre de Chenoise qui lui appartient à elle en toute propriété par la liquidation de sa fortune avec sa sœur ».

Il ne faudrait pas conclure de cette déclaration de la tante que la mère lui a abandonné l'éducation de l'enfant. Les deux sœurs vivaient ensemble; il était auprès d'elles et la tendresse vigilante de sa mère adoptive n'enleva rien à celle de sa mère naturelle. Il eut deux protectrices pour une.

Toute démontre qu'il les aima également. C'est

sous le nom de Louis de Chenoise qu'elles l'élevèrent, sans qu'il soit établi que le jeune de Genoude qu'on retrouve plus tard parmi leurs amis[1] ait été son précepteur. Sous le même nom et à peine âgé de quinze ans, il s'engage en 1815 dans le corps de volontaires que le duc d'Angoulême conduit contre Bonaparte et entre dans l'armée en 1816, avec le rang de garde du corps surnuméraire, compagnie de Luxembourg; appelé à l'activité en 1820, il est attaché tour à tour comme lieutenant au 5e hussards en 1825, au 1er régiment de grenadiers de la garde royale en 1827; après la révolution de 1830, il passe comme capitaine au 6e hussards.

A cette époque un arrêt de la cour royale de Paris lui avait accordé le droit, sa mère l'ayant reconnu, de s'appeler de Bellegarde-Chenoise. Il signe de ce nom la demande de mise en réforme sans traitement qu'il adresse en 1833 au ministre de la Guerre en invoquant les raisons de famille qui l'obligent à quitter la carrière.

Pendant tout ce temps, il a vécu en fils tendre et reconnaissant, dans l'intimité des deux femmes à qui il doit tout et dont, à cette heure, le

1. On lit au bas d'un acte de notoriété en date du 21 juillet 1826, parmi les signatures des temoins, celle de Antoine-Eugène de Genoude, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

dévouement maternel qui les a transformées rachète le passé. De même qu'elles sont tout pour lui, de même il est tout pour elles. Elles aident à sa carrière, mettent à son service toute leur activité, importunent leurs amis en sa faveur, frappent à toutes les portes pour hâter son avancement. Elles sollicitent Talleyrand, le pair de France Lenoir de la Roche, le prince de Condé à qui elles donnent des fêtes au château de Chenoise où, en vertu d'un arrangement avec elles, il a ses équipages de chasse [1].

En faveur de ce fils adoré, elles se permettent toutes les démarches. Elles écrivent au ministre de la Guerre Gouvion Saint-Cyr : « Vous êtes le père de tous les militaires français, le Turenne de notre temps » [2]. Elles signent toutes deux cette supplique qui n'est qu'une apologie du jeune de Chenoise, une longue énumération de ses mérites qu'elles rappellent à l'effet de prouver qu'il est digne de devenir officier d'ordonnance du ministre.

Ainsi, l'amour maternel si longtemps muet dans le cœur d'Adèle de Bellegarde a éclaté et, quoique tardif, il la métamorphose, tandis

1. Archives de Chantilly.
2. Archives de la Guerre.

qu'Aurore qui, depuis longtemps, avait secoué la funeste influence de Philibert Simond a trouvé dans les devoirs de sa maternité d'emprunt sa véritable voie et, comme la tante Aurore de la romance, se croit déjà une aïeule. Elles vivent maintenant graves et dignes, rendues à leur milieu social, revenues de leurs équipées, vouées à des œuvres charitables, désarmant la malveillance par la rectitude de leur conduite, leur tolérance, leur bonne grâce, leur simplicité, repenties, sinon consolées, grâce au fils chéri qui remplace pour elles tout ce que leurs fautes leur ont fait perdre.

X

SOUS L'EMPIRE

Un dernier épisode doit trouver place ici pour compléter ce que nous avons pu recueillir sur l'existence des dames de Bellegarde. Après avoir brisé les nœuds qui l'attachaient à son mari, Adèle n'avait plus entendu parler de lui ni de leurs enfants. On ne trouve trace nulle part d'un effort tenté par elle pour savoir ce qu'ils étaient devenus, et maintenant qu'on a pu se rendre compte des agitations et des désordres de sa vie, il est aisé de comprendre qu'elle ait été peu disposée à se rapprocher de cette part d'elle-même, de qui elle s'était volontairement séparée.

Elle n'avait même pas eu à redouter la vengeance de l'époux outragé. Inscrit sur la liste des émigrés de Savoie, il ne pouvait rentrer sans s'exposer à périr. La volonté de rester libre

conçue par sa femme avait donc résisté à la crainte comme aux déceptions et aux épreuves. Ni la mort de son premier amant, ni sa rupture avec le second ne semblent lui avoir fait regretter les temps où, épouse et mère, elle vivait en des conditions normales et honorables. La naissance de ses enfants illégitimes et surtout l'ardente tendresse qu'on l'a vue vouer à l'un d'eux lui ont alors suffi. Ceux qu'elle avait eus de son mari étaient devenus pour elle, comme lui-même, des étrangers.

Tel était l'invraisemblable état de son âme, lorsqu'au mois de mars 1803, elle eut à l'improviste des nouvelles du comte de Bellegarde. Plus heureux dans sa carrière que dans son ménage, il y avait fait un brillant chemin. Abandonné par sa femme, il s'était décidé à quitter le service du Piémont pour passer en Autriche où l'influence de son frère le futur feld-maréchal de Bellegarde lui avait ouvert les rangs de l'armée. Successivement général de brigade et général de division, employé en Italie, grièvement blessé à Marengo[1], mais ayant guéri de ses blessures, il était maintenant chambellan de l'Empereur, lieutenant général, propriétaire d'un régi-

1. Archives impériales d'Autriche.

ment à son nom et commandait un corps d'armée.

Utilisant le crédit que lui assurait cette haute situation militaire, il venait de demander au gouvernement français de le rayer de la liste des émigrés, invoquant à cet effet une délibération du Conseil d'État, en date du 9 thermidor an X, qui permettait aux étrangers propriétaires en France de rentrer en possession de ceux de leurs biens qui n'auraient pas été aliénés.

Ces nouvelles étaient de nature à inquiéter la comtesse de Bellegarde, surtout lorsqu'elle apprit au mois de juin qu'il était fait droit à la requête de son mari. Mais, à cette heure, elle était toute à Garat et on a vu que deux enfants, dont le second, né depuis quelques jours, avait été reconnu par ses parents, attestaient sa liaison. Elle ne pouvait donc croire que son ancien mari chercherait à la reprendre. C'est là cependant ce dont elle était menacée.

Elle tomba de son haut en apprenant qu'il prétendait faire annuler le divorce prononcé en 1793 et obliger sa femme à le suivre, non qu'il y fût poussé par l'amour, mais parce qu'il voulait, dans l'intérêt de ses enfants, ressaisir les biens qu'elle lui avait apportés en dot.

Cette prétention revêtit d'abord des formes

amiables. Mais lorsque Mme de Bellegarde eut énergiquement déclaré qu'elle y résisterait, son adversaire recourut aux tribunaux. Il allégua devant les juges la nécessité de sauvegarder le patrimoine de sa fille et de son fils, que la mère dilapidait, à preuve le gaspillage du prix de l'hôtel de Chambéry qu'elle avait vendu sans le consentement du père.

Une longue et fastidieuse procédure s'ensuivit; toutes les juridictions furent épuisées, celle même du Conseil d'État. Toutefois, le divorce ne fut pas annulé. Alors les plaideurs reconnurent qu'un arrangement pouvait seul mettre fin au conflit. Le comte de Bellegarde vint à Paris, au commencement de 1805, pour discuter les conditions d'une entente.

Les époux se rencontrèrent chez un notaire après une séparation qui durait depuis douze ans. Il avait été stipulé à l'avance qu'il n'y aurait de leur part ni récriminations, ni reproches, et que le mari prenait, pour le présent comme pour l'avenir, l'engagement de ne pas demander de nouveau l'annulation du divorce. Tout se passa donc courtoisement. A la suite de plusieurs conférences, une convention fut signée, le 3 avril, qui réglait définitivement les questions en suspens. Des décisions prises, une

seule est à retenir, c'est qu'en reconnaissant aux enfants nés de son mariage la propriété du château des Marches, la comtesse de Bellegarde s'en réservait la jouissance jusqu'à sa mort. Le général quitta Paris aussitôt pour retourner en Autriche où se préparait la troisième coalition contre la France. Ils ne devaient plus se revoir.

On doit supposer que le portrait d'Adèle dont la reproduction figure dans ce livre d'après le tableau qu'ont en leur possession les Bellegarde d'Autriche date de cette époque. Originale et coquette, et peut-être à la suite de quelque bal travesti où elle était venue en costume du temps de Louis XIII, c'est dans ce costume qu'elle a posé devant le peintre inconnu à qui nous devons d'avoir pu mettre son image sous les yeux de nos lecteurs.

Elle est belle et suggestive cette image. Après l'avoir vue, on ne saurait plus s'étonner des émouvantes aventures de la femme qu'elle représente. Tout y est significatif, tout jusqu'au mouvement fiévreux des mains qui semblent briser le collier de perles dont s'agrémente le corsage et où l'on peut voir comme l'expression de la ferme volonté de détruire à jamais ses liens de famille, dont Adèle venait de donner une preuve nouvelle en refusant d'aller vivre avec son mari.

Au moment où elle perdait ainsi l'occasion de reprendre sa place au foyer familial, ses amours avec Garat n'étaient plus pour elle qu'un souvenir. A-t-elle alors essayé de mettre un nouvel intérêt dans sa vie? Elle n'avait que trente-huit ans. On se fait difficilement à l'idée qu'à cet âge, et toujours belle, elle a désarmé, renoncé à plaire et que, son fils aidant, elle a trouvé dans la maternité un refuge et le repos. On doit cependant l'espérer pour elle, et ce que nous en avons dit plus haut tend à démontrer qu'à dater de ce jour, elle ne voulut plus être que mère. Du moins, n'entend-on plus parler d'elle pendant toute la durée de l'Empire. On sait seulement que, durant cette période, les deux sœurs avaient fixé leur résidence en Savoie, au château des Marches.

On les voit reparaître en 1814 et, ce qui ne laisse pas de causer quelque surprise, les révolutionnaires de 1793 sont alors devenues d'ardentes royalistes. Elles acclament les Bourbons avec tant d'enhousiasme que lorsque Napoléon débarque au golfe Juan, elles redoutent d'être compromises, quittent les Marches et se réfugient en Suisse, à Nyons. C'est là que Lamartine, alors tout jeune et royaliste lui aussi, les rencontra ainsi qu'il le narre en ses Mémoires.

A la table d'hôte d'une auberge, il s'était pris de querelle avec un officier bernois qui défendait l'Empereur. La querelle terminée, deux femmes que Lamartine ne connaissait pas le félicitèrent de son attitude.

« Nous sommes fières, monsieur, d'être Françaises et d'avoir entendu par hasard le plus jeune de nos compatriotes venger notre pays des insultes de ce misérable qui n'a d'admiration que pour la tyrannie. Quant à nous, sachez que nous sommes de ces Françaises qui n'ont point pactisé avec l'émeute de la gloire et qui ont confondu le retour de la Restauration avec le retour du droit et de la liberté. Dites-nous qui vous êtes et prenez notre salon pour le vôtre pendant votre séjour ici ou ailleurs. »

« Les deux dames étaient Mmes de Bellegarde, ajoute-t-il, doublement fameuses en effet par leur rôle pendant la Révolution française, en 1792 et 1793, et par leur enthousiasme pour la Restauration, au retour de Louis XVIII, en 1814. Elles étaient encore d'une beauté éclatante quoique diverse, qui les avait de bonne heure exposées à toute l'admiration et à tous les pièges de l'amour. L'aînée, la comtesse de Bellegarde, était une figure de Judith par Allori : grande, forte, brune, aux yeux noirs et passionnés, le

portrait de l'enthousiasme révolutionnaire. La cadette, grande et élégante aussi de taille, mais blonde et délicate et tendre, semblait une image de la mélancolie méditative. Elles étaient Sardes, filles du comte de Bellegarde et orphelines de bonne heure. Leur père avait servi la maison d'Autriche; les Bellegarde comptaient depuis longtemps parmi ces généraux distingués que l'Empereur empruntait aux États italiens, tels que les Montecuculli. Restées dans les domaines paternels pendant le commencement de la Révolution française, elles y habitaient, au centre de la belle vallée du Grésivaudan, le magnifique château des Marches, séjour de leur famille.

« Après avoir conquis la Savoie et Genève, le général révolutionnaire, de Montesquiou, alors triomphant mais bientôt proscrit, s'était réfugié dans la Suisse montagneuse pour y attendre des temps meilleurs, et la Savoie avait été livrée au proconsul Hérault de Séchelles. Hérault avait été, avant les jours de la Convention, un magistrat philosophe, modèle de conduite et de sentiments élevés. Sa figure, élégante et noble, rappelait celle de l'Antinoüs. C'était le Barbaroux de l'aristocratie. Nommé à l'Assemblée législative, il s'y était fait un nom par son élégance, et un parti par son enthousiasme jacobin. Avec son

zèle, par sa parole et par sa figure, il était devenu l'idole des néophytes de ce temps. Entraîné au delà de ses idées d'abord pures, il avait concédé, comme Lepelletier de Saint-Fargeau, la tête du roi aux violences barbares de la République. La faveur populaire l'avait récompensé de cette faiblesse comme d'une vertu. Chargé d'aller républicaniser la Savoie, il avait été tout à la fois vainqueur et vaincu dans cette mission. Il avait vu au château des Marches ces deux jeunes orphelines sans guide et sans soutien : l'une, l'aînée, dans toute la splendeur de ses années; l'autre, la cadette, dans toute la grâce de l'adolescence. L'amour le plus ardent pour la comtesse de Bellegarde l'avait subjugué, et l'éloquence communicative de la passion avait inspiré à ces jeunes filles l'enthousiasme de ses opinions. Les deux sœurs avaient été présentées en adoration et en modèles aux peuples fanatiques de ces provinces. Puis, dépopularisé par sa modération originelle, Hérault de Séchelles avait suivi Danton à l'échafaud et était mort en républicain repentant des crimes du peuple. La comtesse de Bellegarde et son innocente sœur voulurent partager son sort : l'échafaud, ébloui de leur beauté, les avait refusées. Elles avaient vécu depuis cette époque tantôt dans leur

château des Marches, tantôt dans les sociétés mortes du Directoire, et dans les réactions contre les terroristes dont elles avaient été les jouets et les victimes tour à tour. Leur âme était faite pour des repentirs aussi courageux que leurs légèretés. Le 20 mars les avait révoltées; elles avaient quitté leur château du Grésivaudan, et étaient venues à Nyons vivre avec les royalistes. C'est ainsi que je les avais connues, et qu'à leur accent ému et un peu déclamatoire j'avais reconnu l'enthousiasme des Dantonistes, leurs premiers initiateurs. »

Pour une grande part de vérité, il y a dans ces pages, plusieurs erreurs. Lamartine semble notamment avoir ignoré le mariage d'Adèle et, de même, il se trompe lorsqu'il nous présente les dames de Bellegarde comme désireuses de suivre Hérault de Séchelles à l'échafaud. Ce qui est plus vrai, c'est le portrait physique qu'il nous trace d'elles. Elles sont bien telles qu'il les décrit et telles aussi qu'on a pu se les figurer.

XI

LA FIN DES DAMES DE BELLEGARDE

Sous la Restauration, elles abandonnèrent les Marches pour se fixer définitivement au château de Chenoise et à Paris. Leur temps allait désormais se partager entre ces deux résidences. Mais, à Paris, elles vivaient obscurément. C'est à Chenoise que leur existence révélait tout son éclat. Bonnes et charitables, elles y étaient devenues promptement populaires. Du reste, elles ne perdaient aucune occasion de répandre leurs bienfaits, de se mêler à une population qui se montrait fière de les posséder et parmi laquelle le souvenir des « Dames », comme on les appelait, s'est prolongé jusqu'à nos jours.

Personne alors ne songe à leur demander compte du passé dont Louis de Bellegarde est le témoignage vivant. Quand il vient à Chenoise,

la foule se presse dans le parc illuminé en son honneur. On respecte les « Dames » autant qu'on les aime. On les fête joyeusement lorsqu'elles daignent ouvrir le bal public donné le dimanche sur la pelouse devant le château. Dès qu'on les voit apparaître, ayant chacune sur l'épaule un petit singe, les ménétriers jouent les airs qu'elles préfèrent.

A propos de ces singes, on raconte encore à Chenoise comment périt celui d'Adèle. Habitué à errer librement dans la maison, il n'y respectait rien, saccageant, déchirant, pillant, se glissant dans la cuisine, imitant tout ce qu'il voyait faire au cuisinier, assaisonnant derrière lui les plats assaisonnés déjà et les rendant immangeables. Désireux de se débarrasser de ce « petit monstre » à qui les châtelaines pardonnaient tous ses méfaits, le cuisinier s'avisa d'un stratagème. Un jour que le singe l'observait, il s'empara d'un coutelas et feignit de se couper la gorge. Quand il eut tourné le dos, l'animal en fit autant. Mais, au lieu de feindre, il poussa si loin l'opération qu'elle lui coûta la vie.

A Chenoise, les « Dames » reçoivent brillante compagnie, peu de femmes, mais beaucoup d'hommes et parmi eux le prince de Condé, le prince de Polignac, le prince Poniatowski,

Genoude. On ne leur parle jamais de leurs anciennes aventures ; on se donne même le mot pour entourer ces aventures d'une sorte de légende qui les dépouille de leur véritable caractère et transforme les faiblesses les plus coupables en une sorte d'exercice légitime du droit au bonheur.

Ce qui contribue d'ailleurs à créer autour des « Dames » une atmosphère d'estime et de respect, c'est la tendresse qui les unit et qu'a soudée solidement leur commune affection pour Louis de Chenoise, fils naturel de l'une et fils adoptif de l'autre.

Aurore n'a pas cessé d'entourer sa sœur des témoignages de sa sollicitude. Sacrifiée volontaire, elle ne voit rien en dehors des deux êtres à qui elle s'est donnée, ne souhaite rien, ne s'intéresse à rien. Peut-être, cet incessant dévouement, non moins doux au cœur d'Adèle que les sourires de son fils qui grandit sous ses yeux, a-t-il contribué à lui rendre faciles les immolations définitives et à la jeter dans la piété qu'on voit fleurir en elle, au fur et à mesure qu'elle approche de la vieillesse.

Au mois de décembre 1826, étant à Chenoise, en pleine santé de corps et d'esprit, elle écrit le testament auquel il a été fait allusion dans les

premières pages de ce récit et qui n'est qu'un hommage au dévouement de sa sœur. Elle y prélude en ces termes :

« Au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit, ainsi soit-il. Mon Dieu, ayez pitié de moi, sauvez-moi, obtenez-moi ma grâce auprès de votre Père; donnez-moi votre paix. » Et pour finir : « Notre grand'mère est morte subitement d'un anévrisme, notre bien-aimé père aussi : je crois que je mourrai de même. Je désire qu'on m'enterre à Chenoise dans le cimetière, auprès du figuier, contre la chapelle, sans frais; qu'on donne cent francs aux pauvres. Aurore fera mettre une pierre. On gravera dessus : « Ici « repose Adèle. Priez pour celle qui vous « aimait[1]. »

Plus heureuse que son amie Aimée de Coigny

1. Il ne semble pas que le dernier vœu de la testatrice ait été exaucé. Les registres paroissiaux de Chenoise sont muets quant au lieu de sa sépulture. Le cimetière de Chenoise a été déplacé et, dans le pays, il est de tradition que la comtesse de Bellegarde n'y avait pas été inhumée. Il est vrai qu'une pierre tombale portant l'inscription dictée par Adèle a longtemps existé « auprès du figuier, contre la chapelle », et a été transportée ensuite dans l'église, où on peut la voir encore. Mais il n'est pas prouvé que ce fut autre chose qu'une pierre commémorative. La tombe d'Adèle n'est d'ailleurs ni en Autriche, ni à Paris, ni en Savoie, et toutes mes recherches pour la retrouver ont été vaines. J'ai été plus heureux pour Aurore. Elle repose à Paris, au cimetière Montmartre.

qui ferma les yeux sans avoir retrouvé la foi de ses jeunes années, Adélaïde-Victoire de Bellegarde avait dans la résignation puisé le repentir, et le repentir l'avait ramenée à Dieu.

Elle mourut, en le priant, le 7 janvier 1830, dans l'appartement que son fils occupait à Paris, quai Voltaire. Comme elle venait d'expirer, arriva la nouvelle du décès de son mari, mort, trois jours avant, à Gratz en Styrie, où il résidait depuis qu'il avait pris sa retraite en 1809. Il succombait à la douleur d'avoir perdu sa fille récemment mariée. De son mariage avec Adèle ne restait plus qu'un fils, marié lui aussi, et une petite-fille qui ne devait pas connaître sa grand' mère. J'ai sous les yeux le faire-part de la mort de la comtesse de Bellegarde. Deux noms seulement y figurent au-dessus du sien : celui de la marquise Aurore de Bellegarde-Chenoise, sa sœur, et celui de Léon de Bellegarde-Chenoise, « son neveu », dit le faire-part, comme si, devant la mort qui répare et efface, le fils de Garat ait craint de rappeler les égarements de sa mère et la faute à laquelle il devait le jour.

Tante Aurore qui avait été, en 1826, nommée chanoinesse de « l'illustre chapitre royal de Sainte-Anne de Munich », devait survivre longtemps à tous ces morts et voir ses dernières

années encore assombries par la plus cruelle épreuve qui pût l'atteindre.

En 1837, elle eut la douleur de perdre le fils adoptif à qui depuis si longtemps elle se consacrait et dont elle eût pu dire que, depuis qu'elle pleurait sa sœur, il était sa seule raison de vivre. Elle ne fut plus, dès ce moment, qu'une âme en peine, portant péniblement le fardeau des jours et appelant la mort. L'abbé de Genoude, qui était à cette époque son voisin de campagne et allait la voir souvent, a écrit d'elle[1] « que sa vieillesse conserve je ne sais quel effet d'exaltation et de mélancolie qui fait deviner qu'une grande douleur habite au fond de cette âme autrefois initiée à tout ce que les arts ont de plus poétique ».

La mort faucha, le 7 mars 1840, cette pauvre fleur fanée, et tante Aurore alla rejoindre ceux qu'elle avait aimés de toute l'ardeur d'une âme faite pour l'amour et qui ne l'a pas connu, aimés jusqu'à devenir inconsolable de ne pouvoir plus se dévouer pour eux.

Il manquerait quelque chose à ce récit si nous ne disions ce qu'il est advenu des divers théâ-

1. Genoude, *Histoire d'une âme.*

tres où se déroulèrent les événements qu'il raconte.

Le château des Marches dresse toujours en face des Alpes sa façade séculaire. Mais il a passé en d'autres mains, les héritiers de la comtesse de Bellegarde ayant vendu après sa mort ce berceau de leur famille qui ne pouvait que raviver de douloureux souvenirs. La noble bienfaisance d'une femme de grand cœur, Mademoiselle Costa de Beauregard, sœur de Saint-Vincent-de-Paule a purifié les lieux où Adèle trahit la foi conjugale en se donnant à Hérault de Séchelles et renia toutes les traditions familiales. La charité et la piété y fleurissent dans ce qu'elles ont de plus pur, de plus consolant, de plus réconfortant. Ils sont devenus un asile d'orphelins et la salle des fêtes, où, en 1792, les châtelains donnèrent un bal en l'honneur du général Kellermann, est une salle de récréations enfantines.

Sont aussi debout le château de Séchelles où fut élevé l'héroïque colonel tué à Minden; le château de Montgeoffroy où son fils passa les premières années de son enfance; le château d'Épone où, jusque sous la Terreur, il recevait ses amis; le château de la Chipaudière proche Saint-Malo où son père s'était marié et le châ-

teau de Chenoise, qui fut le théâtre et le témoin de la régénération morale des dames de Bellegarde.

A Livry, la maison du maréchal de Contades a disparu. Mais, de l'autre côté de la route qu'elle bordait, on voit encore la maison de Mmes Hérault de Séchelles. Un cèdre majestueux en ombrage l'accès et les arbres de son parc mêlent leurs feuillages à ceux de l'Abbaye qu'ont immortalisée les lettres écrites par Mme de Sévigné quand elle y résidait auprès de son oncle l'abbé de Coulange.

J'ai parcouru la plupart de ces lieux, cherchant à faire revivre les personnages qui les animèrent de leur présence. Avide de tout savoir, ma curiosité d'historien interrogeait les murailles chargées de mousse jaunie et les sentiers tracés sous les bois, et le vieux cèdre sous lequel le futur conventionnel s'est souvent assis, un volume de Jean-Jacques à la main. Mais ces témoins sont restés muets, qui virent tant d'épisodes que mes efforts n'ont pu tirer entièrement de leur obscurité; ils ne me les ont pas révélés.

Ainsi, les dames de Bellegarde, après comme avant ma tentative de reconstitution, demeurent encore en marge de l'Histoire, dans le mystère

de leur physionomie à demi effacée : telles ces figures des fresques antiques, dont il ne reste sur les ruines que des contours imprécis et suggestifs, mais irritants aussi par l'impassibilité avec laquelle ils nous dérobent ce que nous aurions le plus à cœur de connaître.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LA GENÈSE D'UN TERRORISTE

LIVRE SECOND

LES DAMES DE BELLEGARDE

LIVRE TROISIÈME

LA FIN D'UN ROMAN D'AMOUR

531-04. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 6-04P

